

CITOYEN NATURE

2026 / N°32

le magazine des associations pour la nature et l'environnement en Alsace





PROCHES DU TOIT DE L'ALSACE,
LES RANDONNEURS DE MARCHE & RÊVE SAVOURENT
LES DERNIERS KILOMÈTRES À PASSER ENSEMBLE.
HUBERT JAEGER

SOMMAIRE

	ÉDITO	1
	2025 EN CHIFFRES	2
	RETOUR SUR NOS 60 ANS	4
	EAU	14
	AGRICULTURE	18
	FORÊT	20
	NATURE	28
	ÉNERGIES	34
	POLLUTION ET SANTÉ	40
	AMÉNAGEMENT ET TRANSPORTS	46
	SUR LE TERRAIN EN 2025 : BILAN DES GROUPES LOCAUX	56
	HOMMAGES	84

CITOYEN NATURE

AVRIL 2026 / N°32

Magazine édité par Alsace Nature
et ses associations fédérées

Directrice de la publication : Michèle Grosjean

Rédacteurs en chef : Marie Kneib

Relecture : Corentin Calvez, Fabien Blot, Jean-Louis Poix,
Laurence Cachera, Sidonie Guillon et Sophie Sinoquet

Mise en page : Arnaud Redoutey

Photo de couverture : Hubert Jaeger

ISSN 3096-0541

Les textes sont sous la responsabilité de leurs auteurs.

Textes, maquettes et illustrations sous licence Créative
Commons BY (Alsace Nature)-NC-SA 3.0

Imprimé sur papier 100 % recyclé en 250 exemplaires
par Deppen Imprimerie - Erstein.

Alsace Nature

8 rue Adèle Riton - 67000 Strasbourg

Tél. : 03 88 37 07 58 - siegeregion@alsacenature.org

<https://alsacenature.org>



MICHÈLE GROSJEAN
PRÉSIDENTE D'ALSACE NATURE



1

ÉDITO

En 2025, Alsace Nature a célébré ses 60 ans. Soixante années d'engagement, de luttes, de victoires et de vigilance au service de la nature alsacienne. Tout au long de l'année, cet anniversaire a donné lieu à de nombreuses manifestations, offrant à la fois un temps de fête et une visibilité renforcée à notre fédération, profondément ancrée dans les territoires.

Des moments forts et émouvants ont jalonné cette année. À Marckolsheim, dans cette forêt rhénane emblématique, celles et ceux qui l'ont défendue hier se sont retrouvés, témoins d'un combat toujours d'actualité. Avec la randonnée « Marche & rêve », ce sont 250 kilomètres qui ont été parcourus, de village en village, à la rencontre de celles et ceux qui, aujourd'hui encore, agissent concrètement pour préserver notre environnement. À Strasbourg, au son de la fanfare, les marcheurs ont convergé vers le parc de la Citadelle ; à Ferrette, l'hommage rendu à Solange Fernex a rappelé combien l'engagement individuel peut nourrir une mobilisation collective durable.

Car c'est bien là la force d'Alsace Nature : une fédération vivante, faite de groupes locaux, d'associations membres, de bénévoles et de salariés, tous unis par une même exigence : protéger la nature et défendre l'intérêt général. Cette dynamique collective s'est également exprimée à travers les nombreuses sorties nature, moments de transmission, de sensibilisation et d'émerveillement.

Les Rencontres Alsaciennes de la Nature et de l'Environnement, organisées le 25 novembre aux côtés de partenaires engagés (Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace, Conservatoire d'Espaces Naturels d'Alsace, ODONAT Grand Est et Alter Alsace Energie), ont permis de clore cette année anniversaire en regardant résolument vers l'avenir : dresser un bilan, partager les constats et tracer ensemble les perspectives.

Cet anniversaire a été rendu possible par la mobilisation de toutes et tous : adhérents, bénévoles des groupes locaux, associations fédérées et salariés. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés. Car au-delà de la célébration, ces 60 ans rappellent une évidence : sans engagement collectif, rien ne se construit durablement.

Dans ce nouveau numéro de Citoyen Nature, nous avons souhaité mettre en lumière un travail essentiel, souvent discret mais fondamental : celui des contributions aux consultations et enquêtes publiques. Derrière chaque avis rendu, il y a des heures d'analyse, de lecture de dossiers complexes, de débats et de prises de position. Ce travail de veille citoyenne, porté par les bénévoles et les associations de notre fédération, concerne des projets économiques et agricoles, des documents d'urbanisme (PLU, PLUi, SCoT), des dérogations pour des espèces protégées ou encore des projets d'aménagement qui participent à l'artificialisation des sols.

Ces contributions ne sont pas de simples formalités administratives. Elles interrogent en profondeur les choix de société qui s'opèrent sous nos yeux : quel développement voulons-nous ? À quel prix pour les écosystèmes ? Jusqu'où pouvons-nous aller sans compromettre les équilibres dont dépend la vie ? Les dérèglements climatiques, de plus en plus visibles, nous rappellent chaque jour l'urgence de ces questions.

Face à ces défis, une conviction nous guide : celle de la sobriété, de la responsabilité et de l'action collective. Plus que jamais, Alsace Nature continuera à fédérer les énergies, à porter la voix de la nature et à défendre un avenir vivable.

Ensemble, restons mobilisés !

Michèle Grosjean
Présidente d'Alsace Nature

2025 EN CHIFFRES



49 Contributions

à des enquêtes et consultations publiques dans
le Haut-Rhin et le Bas Rhin.

Parmi lesquelles : la reconversion de la friche du Technoport dit « EcoParc 3i », la demande d'octroi d'un permis exclusif de recherches de mines de lithium dit « des Coteaux Minéraux » ...

250 km et 6000 m

C'est respectivement
la distance et le dénivelé

*qu'ont parcouru les randonneurs de Marche & Rêve
à travers l'Alsace pour les 60 ans d'Alsace Nature.*



1589 adhérents individuels

et 82 associations fédérées à Alsace Nature

dont 4 Nouvelles associations adhérentes en 2025 : Gresswiller Nature, le Pôle Alimentation Durable (PALOMA), l'Association de l'Ecomusée d'Alsace et ETHOSPH'R.



8

formations

**dispensées pour démultiplier
l'action de protection de la nature.**

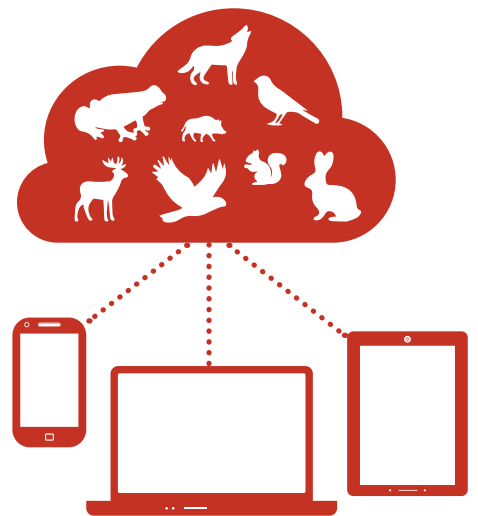
Former et outiller les membres est impératif ; en 2025 nous avons notamment proposé : « les enjeux écologiques de la Géothermie profonde », « Écosystèmes économiques et Nature », « Analyser des dossiers d'atteinte environnementale et formulation d'un avis d'enquête »...

581 296

données naturalistes

issues des associations, collectées par ODONAT et Sigogne.

C'est le nombre de données qu'utilise Corentin, notre chargé de mission, pour réaliser le diagnostic Trame Verte, Bleue et Noire du PETR Thur Doller.



729

événements

**ont été proposés par les associations
membres du Mouvement d'Alsace Nature,
sur notre plateforme SortiesNature.org
(contre 654 en 2024).**

Notre agenda en ligne dédié aux sorties et événements « nature »... mais pas que ! Vous y trouverez toutes sortes d'activités : des sorties bien sûr, mais aussi des ateliers, des formations... sur des thématiques très larges liées à l'environnement.



RETOUR SUR LES FESTIVITÉS DES 60 ANS DE L'ASSOCIATION

LA GRANDE « CONVERGEANCE NATURE »,
ORGANISÉE LE 22 JUIN PAR LE GROUPE LOCAL EMS
AU PARC DE LA CITADELLE À STRASBOURG.

JULIEN GRIES



Marckolsheim : 50 ans d'une victoire citoyenne pour la forêt rhénane

Le 15 février 2025, près de la forêt rhénane de Marckolsheim, une centaine de personnes se sont réunies pour célébrer les 50 ans d'une lutte emblématique : celle qui empêcha l'implantation d'une usine chimique et marqua l'une des premières occupations écologistes d'ampleur en France.

En 1974, habitants, paysans, militants écologistes et élus occupent le terrain destiné à accueillir une usine de fabrication de stéarates de plomb, portée par l'entreprise allemande Chemische Werke München (CWM), puis envisagée par Bayer. Plusieurs centaines d'hectares de forêt alluviale auraient été détruits.

En février 1975, après plusieurs mois d'occupation, l'État renonce au projet. Cette mobilisation, souvent considérée comme l'une des premières « zones à défendre » (ZAD), marque un tournant dans la protection de la forêt rhénane. De l'autre côté du Rhin, la lutte contre la centrale nucléaire de Wyhl connaîtra elle aussi une issue favorable.

En 1990, l'usine chimique Jungbunzlauer s'implante sur le site. La mobilisation permet toutefois d'obtenir la protection définitive des forêts alluviales rhénanes, à travers ce que l'on appellera les « accords de Marckolsheim ».

Une mémoire vivante, portée par celles et ceux qui ont lutté

Lors de la commémoration, les « anciens de Marcko » ont partagé leurs souvenirs et réaffirmé la portée actuelle de cet engagement. Maurice Wintz, ancien président d'Alsace Nature, évoque l'évolution du regard sur les forêts rhénanes. Il rend hommage aux femmes et hommes qui ont bravé les sarcasmes pour porter une autre vision du monde. « *Les événements de Marckolsheim ont transformé notre regard sur les*

forêts rhénanes : d'espaces à industrialiser, elles sont devenues un patrimoine écologique à protéger et restaurer. Les engagements citoyens sont efficaces et nécessaires. »

La dimension transfrontalière fut déterminante. Axel Mayer, ancien directeur de l'association allemande Bund für Umwelt und Naturschutz Deutschland (BUND), se souvient : « *Nous vous avons soutenus, vous les français ; plus tard, vous nous avez aidés à Wyhl. C'était froid, boueux, fatigant... mais important. La lutte et l'occupation ont payé. »*

Les femmes ont joué un rôle central. Andrée Buchmann raconte : « *Des mères et des grands-mères occupaient le site, fichu sur la tête, parfois en tricotant. »* Paysans, étudiants, ouvriers, artistes : la lutte a rassemblé des alsaciens de tous horizons. Raymond Schirmer rappelle que la non-violence constituait le principe fondateur du mouvement et que cette mémoire doit rester « vivante et joyeuse », comme un exemple de désobéissance civile face aux défis actuels.

Marckolsheim fut aussi un puissant foyer culturel et citoyen. Dans la Freundschafts Hüss (« maison de l'amitié »), construite sur le site occupé, on chantait, on débattait, on écrivait et l'on partageait poèmes et textes en français, en allemand et en alémanique.

La victoire ne tient pas seulement à l'occupation du terrain : elle résulte d'une rencontre rare entre mobilisation populaire, relais institutionnels et prises de position courageuses dans un contexte politique alors très productiviste. Dans les années 1970, le mouvement écologique naissant croise les dynamiques culturelles alsaciennes ; artistes, écrivains et militants contribuent ensemble à faire émerger une nouvelle manière d'habiter et de défendre le territoire.



Un livre participatif pour les 60 ans d'Alsace Nature

À l'occasion de son 60^{ème} anniversaire, Alsace Nature a publié un ouvrage participatif en partenariat avec l'association À livre ouvert – Wie ein offenes Buch, aux éditions Médiapop.

Intitulé *Alsace Nature à livre ouvert*, le projet est né d'un atelier d'écriture animé par Gérard Freitag, auteur de l'Abécédaire publié pour nos 50 ans. Entre mars et octobre 2024, à raison d'une rencontre mensuelle, les participants se sont retrouvés au Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) de Bussierre à Strasbourg, pour écrire et partager leurs textes.

Le parti pris de l'ouvrage est singulier : il ne retrace pas les luttes de l'association, mais explore la relation intime et sensible à la nature qui nourrit l'engagement. Car si l'action militante en est la traduction concrète, c'est souvent dans l'émotion, l'émerveillement ou l'inquiétude que naît le premier élan. C'est à cela que nous voulions rendre hommage.

À l'issue de ce travail collectif, 17 textes ont été retenus parmi la vingtaine d'auteurs ayant participé aux ateliers. Ils sont assemblés autour de textes-pivots de Gérard Freitag, qui interrogent : comment la nature nous parle-t-elle ? pourquoi nous met-elle en mouvement ?

Ce livre anniversaire se veut aussi un hommage à la diversité des formes d'engagement au sein d'Alsace Nature. Il y a autant de manières d'agir que de bénévoles, et l'expression artistique en est une pleinement légitime. L'ouvrage est enrichi des aquarelles sensibles de Fanny Delqué qui apportent couleur et respiration à l'ensemble.

Un livre qui vit au fil des rencontres

Depuis sa parution, *Alsace Nature à livre ouvert* circule, se lit, s'écoute et s'expose. Bien plus qu'un ouvrage anniversaire, il est devenu un support vivant de rencontres et de créations partagées.

Présenté pour la première fois lors de l'Assemblée Générale d'Alsace Nature le 26 avril 2025, le livre a été lancé à travers des lectures publiques et des séances de dédicaces, donnant immédiatement une dimension collective à sa diffusion.

Au printemps, il est allé à la rencontre d'un public élargi lors de la Foire Éco Bio de Colmar, où bénévoles et auteurs ont échangé avec les visiteurs autour du stand associatif. L'été a ouvert une nouvelle séquence : à la Médiathèque du Val d'Argent, les textes ont été mis en voix et en musique, en partenariat avec l'association À livre ouvert – Wie ein offenes Buch et les éditions Médiapop. La soirée a également marqué le lancement de l'exposition *Nos voisins invisibles*, présentant les aquarelles originales réalisées pour l'ouvrage, accompagnées de créations inédites.

Enfin, à l'automne, une lecture musicale organisée au CINE de Bussierre à Strasbourg, dans le cadre des Journées du patrimoine, est venue confirmer l'intérêt du public pour ces formats sensibles et participatifs.

Lectures, musique, exposition, dédicaces : le livre des 60 ans poursuit ainsi son chemin, fidèle à l'esprit collectif qui l'a vu naître. ●

DÉCOLAGE DE LA MONTGOLFIÈRE DE LA BULLE DU RIED
ET DE SON KAKEMONO « COURLIS REVIENS ! ».

MICHÈLE GROSJEAN

ILLUSTRATION DE FANNY DELQUÉ ISSUE DU LIVRE DES 60 ANS
« ALSACE NATURE, À LIVRE OUVERT » DISPONIBLE ENCORE A
ALSACE NATURE.

ALSACE NATURE



7

Opération « Courlis reviens ! » : se mobiliser pour les prairies humides



ZOOM SUR L'ASSOCIATION « LA BULLE DU RIED »

Le 5 avril 2025, plus de 300 personnes se sont rassemblées à Herbsheim pour défendre les Rieds d'Alsace et le courlis cendré, un oiseau emblématique des prairies humides, aujourd'hui en danger critique d'extinction. Il y a cinquante ans, plus de 300 couples nichaient dans ces prairies ; aujourd'hui, il n'en reste plus que cinq. À ce rythme, le courlis cendré pourrait disparaître de nos paysages dans deux à trois ans.

Les associations de protection de la nature n'ont cessé d'alerter sur cette disparition imminente. Les causes sont connues et des solutions existent : sauver les Rieds, joyaux du patrimoine naturel alsacien, passe par la reconquête et la gestion des milieux prairiaux. Le rassemblement a débuté à la salle polyvalente « Le Courlis », où les associations Alsace Nature, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Alsace et La Bulle du Ried ont présenté leurs actions. Après l'accueil du Maire, les responsables associatifs ont pris la parole pour rappeler les enjeux et interpellé les élus sur la création d'un Parc Naturel National ou Régional, dit « éclaté », destiné à protéger les Rieds de la plaine d'Alsace.

À l'extérieur, la montgolfière de La Bulle du Ried a attiré les passants, symbolisant la mobilisation et sensibilisant le public aux Rieds et à leur biodiversité. Dans la salle, des projections de films du Dr. Pierre Schmidt ont illustré la beauté et la fragilité de ces milieux. La buvette et la petite restauration, assurées par l'association locale, ont donné un caractère convivial et festif à ce moment militant. Cette journée a montré que la mobilisation citoyenne reste un levier essentiel pour la préservation des Rieds et de leurs espèces emblématiques. Les associations partenaires de cette manifestation sont déterminées à poursuivre leur mobilisation, auprès de tous les acteurs du territoire et les élus. Au regard des dispositifs en cours en Allemagne, elles proposeront un plan d'action « Courlis ».

L'association La Bulle du Ried a été créée pour faire découvrir le Ried alsacien vu du ciel, afin de mieux le protéger en le faisant connaître à tous. Elle organise des sorties en montgolfière et des chantiers d'entretien du Ried, et depuis peu, des descentes en barques à fond plat le long de l'Ill sur plusieurs parcours.

En 2025, l'association a participé à l'opération « Courlis Reviens ! » (ci-contre). Après la conférence de la LPO et d'Alsace Nature, devant un parterre de 300-400 personnes, elle a procédé au vol de sa montgolfière arborant un calicot « Courlis Reviens ! ». Il a été rappelé que, depuis le 19^e siècle, le courlis cendré avait trouvé dans les prairies du Ried d'Alsace centrale un territoire idéal pour nicher. Avec sa silhouette caractéristique, il était même devenu l'emblème de tous les rieds alsaciens. Mais, depuis les années 60, sa population chute notamment à cause des pratiques d'agriculture intensive. Des prospections de terrain sont réalisées pour vérifier la présence de ce grand limicole dont la dernière nidification dans le ried brun remonte à 2020. Les actions des associations n'ont pour l'instant pas réussi à enrayer son déclin, mais il reste un espoir. En Allemagne, grâce à une politique volontariste de protection des espaces favorables à l'espèce, à la mise en place de mesures de protection pour éviter les dérangements et à des campagnes de sensibilisation des acteurs du territoire, la population de courlis s'est maintenue et de nouvelles nichées ont vu le jour ! La Bulle du Ried, aux côtés de ses associations partenaires, continuera à oeuvrer pour la sauvegarde de cette espèce emblématique en Alsace.



<https://labulleduried.org>

CITOYEN
NATURE

AVRIL 2026 / N°32



La 60^e Assemblée Générale d'Alsace Nature à Mulhouse

Le 26 avril 2025, Alsace Nature a fêté ses 60 ans lors de son Assemblée Générale, réunissant bénévoles et membres venus de toute l'Alsace.

À l'issue de la partie statutaire, l'après-midi a été consacrée à des temps forts pour revenir sur six décennies d'action pour la protection de la nature :

lectures du livre *Alsace Nature à livre ouvert*, rétrospective historique, échanges avec le Groupe Jeune et tables rondes sur les enjeux d'avenir, ont permis de susciter des échanges entre les adhérents.

La journée s'est achevée sur une note festive, avec un verre partagé et le traditionnel soufflage des bougies. ●

Faut qu'on s'bouge mais aussi qu'on s'cause !

Le 26 mai 2025, Strasbourg a accueilli une édition exceptionnelle de « Faut qu'on s'bouge ! », rebaptisée pour l'occasion « Faut qu'on s'cause ». Plus qu'un événement festif, cette journée a été un moment de réflexion collective sur l'avenir du monde associatif, ses défis et ses leviers d'action face aux crises sociales, environnementales et politiques.

L'objectif était de porter haute la voix du monde associatif et citoyen ! Face aux restrictions des libertés qui se manifestent, à la « marchandisation » de l'action associative, au droit d'interpellation qui est remis en cause, nous avons tenté de tracer une feuille de route en identifiant ce que nous représentons.

Nos invités de marque Jean-Baptiste Jobard, coordinateur général du Collectif des Associations Citoyennes, a exposé deux scénarios sur les facteurs d'affaiblissement / renforcement des associations ; Manon Bonnaudet, directrice des Francas du Bas-Rhin, a animé un atelier sur les rapports de domination et les discriminations ; une table ronde avec Claire Thoury, présidente du Mouvement Associatif, Thierry Kuhn, directeur d'Emmaüs Mundo et

Maurice Wintz, ancien président d'Alsace Nature a été réunie pour témoigner des leviers dont disposent les associations face aux crises.

Des ateliers et espaces d'expression libre ont permis de mettre en lumière les convergences de luttes, la gouvernance et la place des citoyens dans la vie associative, tout en favorisant le partage d'expériences et de ressources entre participants. Le Groupe Jeune d'Alsace Nature a notamment animé un espace de mise en réseau, avec une cartographie des associations présentes, un lieu de documentation et un coin lecture confortable sous un cerisier, proposant lectures engagées, outils naturalistes et moments d'échange informels.

La journée s'est conclue par la célébration des anniversaires marquants du secteur associatif : 60 ans d'Alsace Nature, 50 ans de la Fédération des Centres Socio-Culturels (FDCSC), 45 ans d'Alter Alsace Énergie, 25 ans d'Emmaüs Mundo et 25 ans de SINE, en présence de la Maire de Strasbourg. Les festivités se sont achevées avec un concert militant à la fois joyeux et symbolique de l'engagement collectif. ●

**UNE BOUGIE SYMBOLIQUE SOUFFLÉE PAR LES
REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS LORS DE
L'ÉDITION 2025 DE « FAUT QU'ON S'BOUGE ».**
SINE STRASBOURG



Assemblée Générale de France Nature Environnement à Strasbourg

Les 13 et 14 juin 2025, Alsace Nature a accueilli l'Assemblée Générale de France Nature Environnement (FNE), la fédération nationale des associations de protection de la nature et de l'environnement dont elle est membre.

Cette Assemblée Générale annuelle, organisée chaque année par une association locale, a réuni des représentants FNE de toute la France et des Territoires d'Outre Mer autour de projets fédérateurs et de débats sur l'avenir du mouvement associatif. L'événement a été gracieusement accueilli dans les locaux de l'École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg (ENGEES), située au lieu-dit de la Manufacture des Tabacs.

Les discussions ont mis en avant des initiatives emblématiques, comme les 10 ans de Sentinelles de la Nature, l'application qui permet à chacun d'agir concrètement pour la protection de la nature et de l'environnement. L'Assemblée a également présenté le projet « 1001 Territoires », élaboré avec un collectif d'acteurs associatifs et syndicaux pour retisser du lien social et réenchanter l'engagement bénévole, en réponse aux attaques inédites contre les associations et les libertés associatives observées en 2024. Antoine Gatet, président de FNE, a invité à réfléchir au sens de notre engagement pour le bien commun, tandis que le Bureau de la fédération a présenté les grands projets en cours : protection des zones de captage pour garantir une eau de qualité, développement et préservation des aires protégées, et lutte contre les pollueurs et les déchets plastiques.

Le 13 au soir, Jeanne Barseghian, Maire de Strasbourg a accueilli à la Mairie de Strasbourg l'ensemble des congressistes pour un échange autour des enjeux de protection de la nature et de l'importance des associations dans le tissu démocratique.

Le 14 juin, la matinée s'est poursuivie par la visite guidée de la Réserve Naturelle Nationale des forêts de la Robertsau-Wantzenau. Cette visite a permis de montrer concrètement le travail d'Alsace Nature et de ses associations fédérées, qui ont milité pendant 30 ans pour le classement de ces forêts, créant ainsi la troisième Réserve Naturelle Nationale sur l'Eurométropole de Strasbourg et une continuité écologique le long du Rhin.

À l'occasion de cette Assemblée Générale et de la présence du président de FNE, la Maire de Strasbourg a présidé une cérémonie symbolique de pose de la première pierre de la Maison des associations de protection de la Nature « Villa Goeb » à la Robertsau (Strasbourg). ●





10

SALLE COMBLE LORS DES RENCONTRES ALSACIENNES DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT.

JEAN-LOUIS POIX

Participation à la Foire Éco Bio de Colmar

Du 29 mai au 1er juin 2025, nos bénévoles ont tenu un stand à la foire Éco Bio de Colmar pour aller à la rencontre d'un public nombreux. Par ailleurs, ils ont donné une conférence : « Alsace Nature : 60 ans de lutte pour une Alsace vivable » dont l'enjeu était de retracer six décennies de mobilisation pour protéger les milieux naturels alsaciens (forêts rhénanes, Rieds, collines sous-vosgiennes et Hautes Vosges) et démontrer que sans l'action

des associations de protection de la nature, des espèces emblématiques comme le castor d'Europe, le lynx boréal ou les orchidées sauvages auraient complètement disparu. D'autres espèces tout aussi emblématiques n'ont pas eu la même chance. Le courlis cendré, cité précédemment, ainsi que le grand tétras, ont vu leurs habitats et donc leurs populations, se réduire à peau de chagrin. ●

Rencontres Alsaciennes de la Nature et de l'Environnement

Le 25 novembre 2025, Alsace Nature a organisé les Rencontres Alsaciennes de la Nature et de l'Environnement à Muttersholtz, en partenariat avec plusieurs associations (la LPO, Alter Alsace Energie, le CEN Alsace et ODONAT Grand Est), mobilisant environ 140 participants issus des associations, des collectivités publiques et d'institutions. L'objectif était de dresser un bilan de l'état de la nature et de l'environnement en Alsace après plus de 60 années de engagement citoyen et associatif, et de s'ouvrir aux enjeux majeurs des années à venir.

La matinée a permis de mettre en perspective l'évolution de la biodiversité, la cartographie des espaces protégés, ainsi que les causes et conséquences des choix sociaux non soutenables sur les milieux naturels. Les échanges ont également porté sur l'évolution du droit environnemental, ses avancées comme ses limites, et les perspectives favorables à la protection de la nature.

L'après-midi a été consacrée aux solutions et leviers d'action. Les discussions ont exploré notamment ces questions :

- Agriculture écologique et de proximité : comment généraliser des pratiques respectueuses de la nature et de la santé, en mobilisant collectifs et citoyens ?
- Énergie soutenable et locale : comment garantir un approvisionnement efficace et sobre, en combinant choix technologiques et implication locale ?

Tout au long de la journée, les témoignages et retours d'expérience ont montré que, face aux défis environnementaux, des solutions existent déjà et des actions concrètes sont en cours. La rencontre a rappelé que l'engagement collectif, associatif et citoyen est non seulement possible, mais aussi essentiel pour construire une société plus sobre, plus juste et respectueuse du vivant pour les générations présentes et futures. ●

Téléchargez les documents pour aller plus loin :
 <https://alsacenature.org/rane-60ans>



11

Week-end

« portes ouvertes sur la nature »

Lors du week-end de la Pentecôte 2025, les Groupes Locaux d'Alsace Nature et de ses associations fédérées ont ouvert leurs portes au grand public. Entre le 7 et le 9 juin, de nombreuses sorties ont été organisées à travers toute l'Alsace, permettant aux bénévoles de partager leur connaissance du terrain et des enjeux locaux. Un peu plus tard, le 22 juin, le Groupe Local Eurométropole de Strasbourg a également organisé la grande « Convergence Nature ».

Les événements organisés sont présentés dans la section dédiée aux Groupes Locaux. Des observations d'oiseaux aux mares, des rivières à l'agriculture, pour s'immerger dans la nature alsacienne, découvrir la richesse de la biodiversité et le travail concret des Groupes Locaux pour protéger nos environnements de vie. ●



CONCLUSION DES RENCONTRES ALSACIENNES DE LA NATURE
ET DE L'ENVIRONNEMENT, GRACIEUSEMENT ACCUEILLIES À
LA SALLE LES SYNERGIES DE MUTTERSOLTZ..

JEAN-LOUIS POIX

12

ÉTAPE N°13 DE NOTRE ÉVÈNEMENT MARCHE & RÊVE -
STATION DU LAC BLANC AU GASCHNEY.
HUBERT JAEGER

**REPOS BIEN MÉRITÉ DES RANDONNEURS EN
FIN DE JOURNÉE SUR L'ÉTAPE N°12 DE SAINTE-
MARIE-AUX-MINES À LAPOUTROIE.**

HUBERT JAEGER



13

Marche & Rêve : la grande traversée de l'Alsace à pied

Alsace Nature a organisé « Marche & Rêve », une grande traversée du nord au sud du massif vosgien. Cette randonnée itinérante avait pour objectif de mettre en lumière les principaux enjeux écologiques et paysagers pour lesquels l'association se mobilise depuis six décennies. Une invitation à (re)découvrir la richesse naturelle et culturelle de l'Alsace sur un parcours qui a été choisi pour rallier plusieurs sites emblématiques, témoins de luttes menées pour la préservation de la nature et des paysages.

L'événement se voulait également un moment de transmission. Les adhérents les plus anciens ont partagé souvenirs et expériences des combats écologiques passés, tandis que les plus jeunes ont découvert la mémoire vivante des actions menées par Alsace Nature au fil des années. Chacun a pu contribuer selon ses compétences : guides, photographes, reporters, historiens ou naturalistes... enrichissant ainsi l'aventure collective.

L'aventure a débuté le dimanche 29 juin à Niederlauterbach, avec un petit groupe de sept marcheurs français et allemands qui se sont élancés sur les chemins de randonnée alsaciens. Au fil des étapes,

d'autres participants se sont joints à eux ou se sont relayés. Le 13 juillet, ils étaient plus d'une vingtaine pour parcourir les derniers kilomètres sur les crêtes des hautes chaumes, suivis par une équipe de France 3 venue réaliser un reportage. L'arrivée s'est faite au CPIE du Rothenbach, où les marcheurs ont été accueillis par les bénévoles de Atouts Hautes-Vosges pour un moment convivial et festif, animé par un groupe de musique local.

Cette belle aventure n'aurait pas été possible sans l'engagement de l'équipe salariée et des nombreux bénévoles qui font vivre Alsace Nature et son tissu associatif. L'organisation représentait en effet une logistique importante, nécessaire pour assurer la sécurité du groupe, coordonner les étapes et favoriser les rencontres avec le public tout au long du parcours.

Enfin, une mention spéciale revient à Gilbert Fiegel, bénévole originaire du Kochersberg et marcheur novice, qui a relevé le défi d'accomplir l'intégralité du parcours : 14 étapes, 250 km et 6 000 mètres de dénivelé positif. ●



**L'ÉQUIPE DE RANDONNEURS SUR LA DERNIÈRE
ÉTAPE DE NOTRE ÉVÉNEMENT MARCHÉ & REVE -
DU GASCHNEY À LA MAISON DU ROTHENBACH.**

HUBERT JAEGER

14

EAU

RIVIÈRE EN FORÊT.
FREEPIK

Eau en Alsace : surveillance et régulation en question

Au cours des dernières années, Alsace Nature n'a eu de cesse de dénoncer les assecs d'un certain nombre de cours d'eau phréatiques du Ried en période de sécheresse. Ces assecs surviennent régulièrement durant la période estivale depuis 2015 et peuvent être relativement longs (jusqu'à 64 jours consécutifs). Ils sont liés pour une large part à l'irrigation du maïs pendant ces périodes car la nappe est peu profonde sur ce secteur, et une baisse du niveau de la nappe, même légère, influe immédiatement sur le débit et le niveau de ces cours d'eau phréatiques. La baisse des niveaux imputable aux prélèvements agricoles a été estimée localement par l'APRONA entre 30 à 70%.

Nous avons saisi le Préfet pour une convocation rapide du comité de ressource en eau, suite à la vague de chaleur précoce, au déficit hydrique persistant et plus généralement sur la nécessité d'anticiper suffisamment tôt les solutions, notamment les restrictions d'usage.

En effet, ces assecs ont lieu bien avant le déclenchement des mesures de restriction des usages de l'eau prévues par l'arrêté sécheresse de 2023, et ce car les seuils de qualification servant au déclenchement des mesures ont été définis de manière trop large dans la zone d'alerte du Ried. A titre d'exemple, au niveau du piézomètre Rossfeld, le niveau d'alerte n'a jamais été atteint de tout l'été 2025, alors que le Neugraben était en assec !

Les assecs fréquents et prolongés impactent fortement cet écosystème particulièrement riche, constitué de forêts alluviales, de prairies humides. Ces habitats sont menacés d'une dégradation fonctionnelle voire d'une disparition progressive. De nombreuses espèces sont dépendantes des échanges eaux superficielles / souterraines et sont sensibles aux assecs estivaux (mortalité directe des espèces aquatiques, poissons, invertébrés, et régression aussi des oiseaux nicheurs des milieux humides).

Pour la première fois, lors de la réunion du comité de ressource en eau en décembre 2025, l'intérêt d'une surveillance de ces assecs a été reconnu, et la Direction Départementale des Territoires (DDT) a proposé la constitution d'un groupe de travail en vue d'approfondir l'analyse de ces assecs (origine, amplification au fil des années, etc...). C'est un tout premier pas, sachant cependant qu'il n'est pas question à ce stade de modifier les seuils fixés par l'arrêté sécheresse... Les assecs des cours d'eau phréatiques devront être traités dans d'autres instances, notamment le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Ill-Nappe-Rhin.

Un autre enjeu majeur depuis plusieurs années est la quantification des prélèvements d'eau pour l'irrigation. Jusqu'à présent, les captages dans la nappe n'étaient pas équipés de compteurs et aucun volume maximal n'était fixé par exploitant (contrairement aux prélèvements dans les cours d'eau, du moins dans le Bas-Rhin) : les prélèvements sur nappe étaient de fait « open bar ». Le Plan Eau 2023 a depuis rendu obligatoire l'installation de compteurs avec télétransmission des volumes prélevés pour tous les prélèvements importants.

Enfin, l'an dernier, la DDT a indiqué avoir engagé une démarche visant à disposer d'une connaissance exhaustive des prélèvements agricoles, associée à une phase de régularisation administrative dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.

Depuis de nombreuses années, Alsace Nature demande également la fusion des deux Comités ressources en eau 67 et 68 : il s'agit de la même nappe, même si les bassins versants présentent des caractéristiques différentes. ●

Construire l'avenir de l'eau dans le Ried

Alsace Nature est également membre de la Commission Locale de l'Eau (CLE), régulièrement sollicitée pour rendre un avis sur les projets d'aménagement ayant un impact sur la ressource en eau.

Dans ce cadre, un PTGE est en cours d'élaboration sur le Ried. Une étude socio-économique des usages de l'eau a été lancée afin d'établir un état des lieux du territoire et d'identifier différents scénarios d'évolution. L'un des enjeux majeurs est de trouver un équilibre entre les usages et les milieux, le SAGE visant notamment à préserver les fonctionnalités des rivières phréatiques.

Le diagnostic ainsi que le scénario « tendanciel » à l'horizon 2050 (en cas de poursuite des tendances actuelles, sans mise en œuvre du PTGE) viennent d'être présentés au COPIL.

Un groupe de travail réunissant les différents acteurs, auquel Alsace Nature participe, a été mis en place pour élaborer des scénarios contrastés. L'objectif est de faire émerger de nouvelles opportunités sur le territoire, notamment économiques, permettant de réduire les consommations d'eau à l'avenir. Ces scénarios seront évalués fin 2026 afin d'aboutir, dans une seconde phase, à un panel d'actions PTGE couvrant l'ensemble des usages et des solutions. ●

Crues du Muehlbach et pratiques agricoles

Le Muehlbach est un ruisseau très réactif aux épisodes pluvieux, qui collecte les eaux de ruissellement issues du bassin versant agricole en amont et peut provoquer des inondations localisées sur les secteurs Achenheim-Breuschwickersheim lors d'orages intenses. Un projet d'aménagement hydraulique a fait l'objet d'une enquête publique en 2025, pour laquelle Alsace Nature a formulé un avis.

Nous regrettons l'absence d'une modélisation hydraulique globale du bassin versant et d'une analyse détaillée des impacts en aval, indispensables pour évaluer sérieusement les conséquences du projet. En effet l'aménagement envisagé propose des travaux hydrauliques afin d'améliorer l'écoulement en amont (Breuschwickersheim), sans que les infrastructures en aval (Achenheim) ne puissent les absorber. Le projet présenté privilégie une accélération de l'écoulement

vers l'aval, ce qui accentue mécaniquement la pression sur les secteurs urbanisés, alors qu'au contraire il conviendrait de redonner de l'espace à la rivière et d'agir à l'échelle de l'ensemble du bassin versant. Une solution strictement technique est proposée laissant de côté les enjeux écologiques et la possibilité de redonner une place visible au ruisseau dans le village. Une démarche de renaturation aurait permis de concilier prévention des inondations, amélioration du cadre de vie et restauration écologique.

Nous rappelons ici que ces phénomènes traduisent une gestion des sols inadaptée. Or des leviers existent : diversification des cultures, réduction du travail du sol, bandes enherbées, haies, prairies permanentes, ou encore organisation concertée de l'assolement à l'échelle du bassin versant. Une occasion manquée de s'appuyer sur des solutions fondées sur la nature. ●

STOCAMINE : deux étapes judiciaires décisives sur le confinement des déchets

Le dossier Stocamine a connu au printemps 2025 deux séquences judiciaires majeures devant le tribunal administratif de Strasbourg, autour du projet de confinement définitif des 42 000 tonnes de déchets toxiques enfouis sous la mine de Wittelsheim.

Mai 2025. Audience sur le fond. « Le fait accompli »

Le 15 mai 2025, le tribunal administratif (TA) examine la légalité de l'arrêté préfectoral autorisant le confinement définitif des déchets. Le rapporteur public, magistrat chargé de proposer une analyse juridique indépendante aux juges, conclut que, compte tenu de l'état très dégradé de la mine, le stockage définitif constituerait désormais la seule solution possible. Il reconnaît toutefois que cette position n'aurait pas été la même « quelques années plus tôt », admettant ainsi que le tribunal se trouve face à un fait accompli.

Le confinement envisagé consiste à remblayer les galeries, installer douze barrières en béton pour isoler la zone de stockage, sceller les puits et poser des bouchons d'étanchéité destinés à limiter les infiltrations d'eau.

Les avocats d'Alsace Nature, de la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA) et de plusieurs communes, contestent cette analyse. Deux experts, géologues et hydrologues, interviennent à l'audience, démontrant que :

1. des opérations de déstockage ont déjà été menées ailleurs, y compris dans des contextes techniques plus complexes ;
2. les études officielles sur le risque de pollution sont erronées.

En effet, certains calculs reposeraient sur des données obsolètes, sous-estimant la vitesse à laquelle l'eau de la nappe phréatique atteindrait les déchets. En ce sens, nous avons demandé l'annulation de l'arrêté préfectoral et le maintien des galeries en état pour permettre un déstockage ultérieur.

Juin 2025. Le tribunal valide le confinement

Le 17 juin 2025, le TA de Strasbourg rejette les recours d'Alsace Nature et des autres requérants. Il valide ainsi l'arrêté préfectoral et autorise la poursuite des travaux de confinement définitif. Cette décision marque un revirement notable : quelques mois plus tôt, en référé (procédure d'urgence), le tribunal avait suspendu l'arrêté en évoquant notamment le droit des générations futures à bénéficier d'un environnement sain. Dans leur jugement au fond, les magistrats estiment finalement que les arguments juridiques avancés ne suffisent pas à annuler la décision de l'État, malgré les incertitudes scientifiques soulevées.

Parallèlement à cette procédure nationale, la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) a demandé des éléments d'explication à la France à la suite d'un recours déposé par Alsace Nature et des citoyens.

Ainsi, après cette nouvelle étape judiciaire, le feuilleton Stocamine se poursuit désormais sur d'autres terrains contentieux, tandis que la question centrale demeure : faut-il entériner l'enfouissement définitif ou maintenir ouverte la possibilité d'un déstockage complet pour préserver à long terme la nappe phréatique rhénane ? ●



AGRICULTURE

Loi Duplomb : une première victoire devant la justice

Alsace Nature a sollicité ses membres à plusieurs reprises, pour intervenir contre la loi Duplomb qui produirait de graves effets nocifs sur l'environnement : soutien aux élevages industriels et aux méga-bassines, ré-autorisation de certains pesticides, etc.

Suivant l'appel national à manifester, le 29 juin à Strasbourg, la fédération des Apiculteurs du Bas-Rhin, la Ligue de Protection des Oiseaux Alsace (LPO) et Alsace Nature se sont mobilisées pour dénoncer ce projet destructeur de la biodiversité, et particulièrement des pollinisateurs. Plus de 500 personnes ont manifesté ce jour-là et un banquet paysan a aussi été organisé, à l'initiative de la Confédération Paysanne devant la préfecture de Colmar.

Sur le volet juridique, l'action collective a commencé à porter ses fruits : les tribunaux ont donné raison au mouvement à plusieurs occasions.

Plusieurs victoires juridiques contre les pesticides

Le 7 août 2025, le Conseil Constitutionnel a censuré une partie de la loi Duplomb, notamment l'article qui prévoyait la réintroduction de l'acétamipride, un insecticide néonicotinoïde interdit depuis 2018. En invoquant le principe de précaution, la haute juridiction a rappelé que la santé humaine et la biodiversité ne peuvent être sacrifiées au nom de la simplification administrative. Cette décision, saluée par de nombreuses associations, montre que les garde-fous démocratiques existent encore. Toutefois, d'autres volets inquiétants de la loi, comme la facilitation de l'agrandissement des élevages intensifs, ont été maintenus, appelant à une vigilance continue.

Une autre décision judiciaire a redonné de l'espoir : le 3 septembre 2025, la Cour Administrative d'appel de Paris a condamné l'État pour sa gestion insuffisante des pesticides. Cette décision impose une révision complète et rapide des autorisations de mise sur le

marché, alignées sur les données scientifiques les plus récentes. C'est une victoire collective : grâce à la mobilisation d'associations et de citoyens, la justice impose enfin le respect du principe de précaution.

Pour protéger la qualité de l'eau, la biodiversité et la santé des générations futures, ces décisions confirment que la vigilance et la solidarité paient. Mais nos « adversaires » ne baissent pas les bras, un nouveau texte de projet de loi est à nouveau en discussion. Nous resterons mobilisés avec tous nos partenaires pour dire NON aux pesticides, NON à cette loi et toutes celles qui suivront cette trajectoire mortifère. ●



CULTURE DE MAÏS EN ALSACE UTILISANT
DES INSECTICIDES NÉONICOTINOÏDES.
FREEPIK

20

FORÊT

TRONC DE BOULEAU EN FORÊT.
FREEPIK

Forêts en libre évolution : Oedenwald, Grand Ventron, Vosges du Nord

Conformément à ses nombreuses prises de position, confirmées notamment par l'assemblée générale de 2015, Alsace Nature fixe comme un de ses objectifs en matière de gestion forestière le placement de 10 % des surfaces en libre évolution. Même si les progrès sont lents, 2025 a été l'année de plusieurs bonnes nouvelles.

Un espace en libre évolution est un lieu où la nature s'exprime de façon spontanée, sans activité humaine extractive (coupe de bois, pastoralisme, chasse, pêche, cueillette) ni intrusive (sports de nature intensifs, aménagements ou fréquentation perturbant fortement les milieux). Dans ces espaces, les dynamiques naturelles (croissance des arbres, vieillissement des peuplements, chutes d'arbres, régénération naturelle ou évolution des habitats) peuvent se déployer librement et effectuer des cycles écologiques complets.

Participation à la Coordination Libre Évolution

Alsace Nature contribue aux travaux de la Coordination Libre Évolution, qui réunit au niveau national une vingtaine de fédérations et d'associations engagées pour la protection de la nature, pour faire reconnaître et développer des espaces en libre évolution.

Le 17 octobre, à Paris, l'événement « Foutons la paix à la nature » a réuni près de 500 participants autour d'un cycle de conférences et de temps d'échanges dédiés à ces enjeux. Nos représentants sont relativement investis et d'ailleurs notre région est pressentie pour accueillir une des prochaines rencontres nationales.

Concertation pour la mise en libre évolution partielle de la forêt de l'Oedenwald

La Ville de Strasbourg a engagé une démarche de concertation afin de faire évoluer vers un statut de libre évolution certaines parcelles de la forêt de l'Oedenwald (près de Cosswiller) dont elle est possèdèe 1000 ha.

Se souvenant des engagements pris par la Maire de Strasbourg lors de l'Assemblée Générale 2023 d'Alsace Nature, qui annonçait l'objectif de placer 30 % des forêts strasbourgeoises en libre évolution, nos bénévoles du Groupe Local Mossig ont décidé de participer activement à cette concertation. Ils se sont engagés dans cette démarche aux côtés de la LPO Alsace et de la Fondation Francis Hallé pour la forêt primaire.

D'avril à novembre, 6 ateliers d'une demi-journée se sont déroulés à la mairie de Still, à la maison forestière de l'Office National des Forêts (ONF) et en forêt de l'Oedenwald. Ils ont réuni, au sein d'un collectif d'acteurs : des forestiers, des naturalistes, des chasseurs, des représentants d'activités de loisirs, ainsi que des personnels des collectivités territoriales et de la Ville de Strasbourg. La démarche reposait sur une réflexion collective et participative autour des pratiques de gestion, afin de parvenir à un consensus sur la mise en libre évolution de certaines parcelles. Si l'objectif des 30 % de libre évolution, annoncé par la Maire de Strasbourg, était présent dans les esprits, aucun objectif chiffré n'a été officiellement fixé afin de ne rien imposer et de progresser vers une décision collective.



Les débats ont permis des échanges fructueux sur l'état de la forêt, mais les décisions de mise en application d'une libre évolution immédiate ou progressive sont restées très limitées. Confrontés au poids que représente l'exploitation forestière, les arguments en faveur de la libre évolution (pour la biodiversité, face aux évolutions du climat et pour l'avenir des générations à venir) n'ont pas fait le poids. Il reste encore du chemin à parcourir pour convaincre.

La libre évolution immédiate a été actée sur 12 % des surfaces, auxquelles s'ajouteront des parcelles proposées en libre évolution progressive, mais à moyen terme et sans échéance fixée. Quid du suivi ? Les autres préconisations retenues seront soumises à la réflexion dans le cadre de l'élaboration du futur plan d'aménagement.

Le Conseil Municipal de Strasbourg de février 2026 a validé cette première étape. La démarche devrait se poursuivre et l'équipe d'Alsace Nature restera mobilisée pour défendre et développer davantage la libre évolution des forêts.

Dans les Vosges du Nord, renforcer la naturalité et la cohérence écologique

Alsace Nature a été associée à la révision de l'aménagement forestier des forêts domaniales de La Petite Pierre Sud et de Bouxwiller, un territoire à très fort enjeu écologique, au cœur du Parc Naturel Régional (PNR) des Vosges du Nord, également classé réserve de biosphère transfrontalière par l'UNESCO.

Ce document stratégique doit répondre à plusieurs objectifs majeurs : accroître la naturalité des forêts conformément à la charte du Parc, mettre en œuvre les directives européennes « Oiseaux » et « Habitats » dans le site Natura 2000 « Vosges du Nord », et garantir le maintien d'une population viable de cerfs suivie de longue date dans la réserve nationale de chasse et de faune sauvage locale.

Ainsi, la révision de cet aménagement forestier représente une occasion déterminante de renforcer la naturalité et la cohérence écologique de ces forêts

publiques. Pour Alsace Nature, elle doit s'inscrire pleinement dans les objectifs européens et régionaux de protection de la biodiversité et d'adaptation des forêts au changement climatique.

Un déficit en vieux bois préoccupant

Or l'analyse des données met en évidence un manque de gros et très gros bois dans ces forêts. Ce déficit pénalise directement certaines espèces protégées, notamment les pics et les chauves-souris, qui dépendent des vieux arbres pour se nourrir et se reproduire.

Par ailleurs, l'enrésinement important (en particulier en forêt domaniale de Bouxwiller) freine l'amélioration de l'état de conservation des habitats forestiers, notamment la hêtraie, habitat emblématique et dominant de ce site Natura 2000.

Aller vers davantage de forêts en libre évolution

Pour éviter toute dégradation supplémentaire des habitats, Alsace Nature propose d'augmenter significativement les surfaces laissées en libre évolution. Aujourd'hui, les îlots de sénescence et la réserve biologique intégrale ne représentent qu'environ 4 % de la surface forestière concernée. L'objectif serait d'atteindre 10 % de forêts sans exploitation, soit par l'extension des îlots de sénescence, soit par l'agrandissement de la réserve biologique intégrale du Nonnenthal, dont les limites actuelles ne correspondent pas pleinement à la topographie du site.

Promouvoir une sylviculture plus irrégulière et mélangée

Notre association recommande également d'étendre la gestion en futaie irrégulière à couvert continu aux parcelles en régénération. Cette approche permettrait d'allonger les cycles sylvicoles, de préserver une ambiance forestière protectrice face au changement climatique, de désigner davantage d'arbres d'intérêt biologique et de réduire progressivement la dominance des résineux.

L'enjeu est notamment de favoriser la conversion des peuplements composés d'espèces allochtones (exotiques) comme l'épicéa, le douglas ou le mélèze, ainsi que des pineraies monospécifiques, vers des forêts mélangées à dominante feuillue, plus résilientes et plus favorables à la biodiversité.

Enfin, Alsace Nature appelle à éviter les coupes rases, y compris dans les peuplements très dépérissants, et à ne pas introduire d'essences exotiques supposées adaptées à un climat futur encore incertain. De tels choix pourraient comporter des risques écologiques et économiques importants.

Une avancée significative au Grand Ventron

Au Grand Ventron, la commune de Wildenstein a fait passer la surface forestière en libre évolution de 161 hectares en 2024 à 346 hectares en 2025.

En 2026, la forêt en libre évolution couvrira 46% de la forêt communale de Wildenstein, et la superficie d'aires protégées atteindra elle aussi presque la moitié du ban communal.

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Nature Impact » du WWF, la commune de Wildenstein a proposé de valoriser une plus grande part de sa forêt communale sous le régime de la libre évolution, aussi bien dans la réserve naturelle du massif du Grand Ventron que dans la réserve naturelle du Rothenbach, qui verra par la même occasion sa surface passer de 94 hectares à 163 hectares.

Les forêts en libre évolution sont celles qui accueillent la plus grande biodiversité, en particulier grâce à l'abondance du bois mort sous toutes ses formes. Par ailleurs ces forêts sont aussi celles qui présentent la meilleure résilience face au réchauffement climatique. A Wildenstein, la protection de la nature est un choix communal assumé et renouvelé depuis plus de 40 ans, par trois Maires successifs. ●

L'ASA de l'Altenberg : des impacts à mieux évaluer

Alsace Nature a contribué à l'enquête publique relative à l'extension de 189 ha de forêts privées du périmètre de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) de l'Altenberg, sur les communes de Dieffenbach-au-Val et Neuve-Église. Rappelons ici la forte fragilité du massif de l'Altenberg, caractérisé par des pentes marquées.

Notre analyse a pu mettre en évidence l'absence d'une étude environnementale récente et approfondie, devant pourtant présenter les enjeux écologiques, zones humides, hydrologiques, et espèces protégées (grand murin, osmonde royale, chouettes et divers rapaces).

Par ailleurs, la création de 10 km de nouvelles pistes forestières (soit 4 à 5 ha) entraînerait une artificialisation importante des sols et un risque accru d'érosion, que le dossier de l'enquête publique ne présente pas. ●





ACCUEIL DU GROUPE PAR LE RANGER ARNE KOLB LORS DE LA SORTIE DANS LE PARC NATIONAL DE LA FORÊT NOIRE.
ALSACE NATURE

Sortie au Parc National de la Forêt-Noire

Le 12 mai, une douzaine d'adhérents a répondu à l'invitation conjointe des réseaux Forêt et Nature pour découvrir le tout proche Parc National de la Forêt-Noire. Les participants ont été accueillis par le ranger Arne Kolb qui les a guidés tout au long de cette journée d'échanges et d'observations sur le terrain.

Les questions abordées ont été nombreuses et variées, et le guide, d'une grande polyvalence (allant des techniques de chasse à l'écologie forestière la plus pointue) a su répondre avec précision aux interrogations du groupe.

Une première discussion a porté sur la création même du parc. Il y a quelques décennies, Alsace Nature avait porté l'idée d'un Parc National dans les Hautes-Vosges, initiative qui s'était heurtée à un argument souvent avancé à l'époque : le bassin rhénan serait trop densément peuplé pour accueillir un tel statut, réservé selon certains aux grands espaces sauvages et peu habités. Nos voisins allemands ont pourtant franchi le pas sur la rive droite du Rhin, dans un massif forestier lui aussi habité. Cette comparaison a suscité des échanges parmi les participants, certains s'interrogeant toutefois sur les différences réelles entre ce statut et celui de notre Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, qui comprend également plusieurs zones de protection renforcée.

La seconde thématique concernait les forêts en libre évolution. Au cours du parcours, Arne Kolb a présenté plusieurs secteurs constitués d'anciennes monocultures d'épicéas typiques du massif. Après la tempête Lothar de 1999, les gestionnaires ont fait le choix d'abandonner certaines de ces parcelles à leur évolution naturelle, rompant avec la pratique ancienne consistant à éliminer systématiquement les arbres touchés par les scolytes. Aujourd'hui, ces zones montrent l'apparition progressive de

structures forestières plus diversifiées, avec différentes classes d'âge là où dominait auparavant la futaie régulière. La biodiversité met toutefois encore du temps à se reconstituer pleinement. Cette observation souligne l'avantage qu'ont certaines forêts vosgiennes mises en libre évolution dans des contextes initialement plus diversifiés, comme c'est le cas dans la réserve du Grand Ventron.

Un troisième sujet a porté sur la régénération naturelle des forêts et l'équilibre à trouver entre la biomasse disponible et la pression exercée par les grands herbivores. Dans le Parc National de la Forêt-Noire, les densités de cerf élaphe apparaissent nettement plus faibles que dans de nombreux secteurs des Hautes-Vosges. Elles sont également plus faciles à maîtriser grâce à l'existence de zones d'exclusion du cerf, qui jouent un rôle de régulation. L'objectif affiché par les gestionnaires est de maintenir une densité compatible avec les différents objectifs du Parc, notamment la préservation du grand tétras, tout en privilégiant des modes de chasse les moins perturbants possible. L'idée est de permettre aux animaux de conserver des comportements relativement diurnes et une distance de fuite compatible avec l'observation par le public depuis les sentiers autorisés.

Les échanges ont également permis d'évoquer l'expérience menée dans les Hautes-Vosges autour de la Maison de la Nature du Rothenbachkopf, qui a suscité l'intérêt d'Arne Kolb. Celui-ci a d'ailleurs exprimé le souhait de venir découvrir à son tour ces initiatives sur le versant alsacien du massif. ●

LE CERF ÉLAPHE EST UNE ESPÈCE DE GRANDS CERVIDÉS DES MILIEUX TEMPÉRÉS D'EUROPE, D'AFRIQUE DU NORD ET D'ASIE OCCIDENTALE.

FREPIK



25

Équilibre sylvo-cynégétique : entre chasse et prédateurs

Une nouvelle méthodologie des plans de chasse dans le Haut-Rhin

Jusqu'à présent, les propositions de plans de chasse pour le grand gibier (cerf élaphe, cerf sika, daim, chamois, chevreuil) étaient élaborées selon des modalités particulièrement opaques à l'échelle du département. Les quotas semblaient souvent fixés de manière très approximative, avant d'être répartis entre les lots de chasse au terme de discussions peu transparentes.

La DDT propose désormais, pour les prochaines campagnes, une nouvelle méthodologie qui pourrait représenter un progrès si elle est effectivement appliquée dans l'esprit annoncé. L'objectif serait de partir d'un état des lieux écologique précis pour chaque Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC), correspondant en pratique aux grandes vallées vosgiennes ou aux principaux massifs forestiers de plaine, afin d'anticiper les effets des variations de populations de grand gibier sur les milieux naturels.

Cette approche repose sur l'utilisation d'Indices de Changement Écologique (ICE), qui prennent notamment en compte les résultats de comptages, les relevés de pression sur la flore ou encore l'évolution de certains indicateurs de biodiversité. Sur le principe, cette méthode permettrait de mieux relier la gestion du grand gibier à l'état réel des écosystèmes.

Cependant, plusieurs interrogations subsistent. La collecte de ces indices repose pour l'instant uniquement sur les chasseurs et les forestiers, alors même que les associations de protection de la nature, dont l'écologie constitue pourtant la mission intrinsèque, restent à l'écart de cette phase essentielle. Cette exclusion est difficilement compréhensible si l'objectif est réellement d'aboutir à une gestion fondée sur des données écologiques solides.

Dans ce contexte, la seule possibilité offerte aux associations est de contribuer par des « dires d'expert », c'est-à-dire des observations suffisamment documentées pour pouvoir être intégrées au dossier. L'exemple de la Réserve Naturelle Nationale du Frankenthal-Missheimle montre l'intérêt de telles contributions : plusieurs rapports de botanistes y ont mis en évidence, de manière claire, l'impact d'une surdensité de chamois sur des espèces végétales menacées.

Au Loup ! Au Lynx ! Sale temps pour les grands prédateurs

Sur fond d'offensive généralisée contre le loup en Europe et en France, la fièvre a gagné le Grand Est et même l'Alsace, où le canidé reste pourtant très peu présent. La première reproduction observée en Haute-Marne, associée à des attaques sur des troupeaux peu ou pas protégés, a fourni l'occasion rêvée à la Ministre de l'Agriculture d'annoncer un assouplissement très attendu par certains : il ne serait désormais plus nécessaire que les dégâts aient eu lieu sur des troupeaux protégés, pour autoriser des tirs de loups. Dans la foulée, les Préfets de Haute-Marne et des Vosges se sont empressés de distribuer des autorisations de tir.

Pour ne pas être en reste, le Préfet du Haut-Rhin a lui aussi évoqué la question lors de ses vœux. Pourtant, le bilan des attaques n'a toujours pas été validé par le Comité Grands Carnivores et n'a même pas été communiqué à ses membres. Comme trop souvent, on mélange dans ces chiffres les constats « loup certain » et « loup non-exclu », ces derniers pouvant tout aussi bien correspondre à des attaques de chiens errants.

Mais le plus surprenant est peut-être de voir qui, aujourd'hui, crie au loup (et accessoirement au lynx). S'agit-il d'éleveurs dont les troupeaux auraient été



ALSACE NATURE DEMANDE LE RETRAIT DU RENARD ROUX DE LA LISTE DES ESPÈCES SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DÉGÂTS.

DAVID HACKEL

LES COMBLES ABRITANT UNE COLONIE DE GRANDS MURINS ONT FAIT L'OBJET D'UN CHANTIER DE NETTOYAGE ET D'AMÉNAGEMENT CONTRE L'INTRUSION DE PIGEONS.

ERWAN THEPAUD

décimés malgré des mesures de protection sérieuses ? Non. Les prises de parole les plus virulentes viennent surtout du monde de la chasse, très présent dans les médias et les réunions publiques.

Il y a pourtant plus de dix ans qu'Alsace Nature alerte sur la nécessité d'anticiper le retour des grands prédateurs. À l'époque déjà, nous avons rencontré éleveurs et services de l'État pour encourager la mise en place de mesures de protection des troupeaux. Malheureusement, ces démarches sont restées trop souvent limitées à des initiatives individuelles, alors même qu'un accompagnement (et des aides financières) existaient.

Il est tard, mais il est encore temps d'agir. Les mesures de protection des troupeaux ont fait leurs preuves et doivent être mises en place par anticipation. Des associations spécialisées dans la coexistence avec les grands prédateurs accompagnent déjà les éleveurs confrontés à la prédation.

Le renard roux ne doit plus être classé « ESOD » !

Alsace Nature fait partie du collectif Renard Grand Est, qui demande le retrait du renard roux de la liste des Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD, anciennement « nuisibles ») pour la période 2026-2029.

En fin d'année, les commissions départementales du Haut Rhin examinaient les propositions de classement des espèces dites ESOD, avant validation préfectorale et transmission au ministère chargé de l'écologie, qui signe l'arrêté triennal. Depuis la création de ce statut en 1988, le renard roux y est classé dans la quasi-totalité des départements français. Pour le Collectif, cette inscription ne repose pas sur des éléments scientifiques objectifs démontrant l'efficacité des destructions massives. Au contraire, ces pratiques peuvent produire des effets contre-productifs : perturbation des structures sociales des populations, recolonisations rapides, déséquilibres écologiques et, dans certains cas, aggravation des risques sanitaires qu'elles prétendent réduire.

Depuis près de dix ans, le Collectif Renard Grand Est s'appuie sur des études et retours d'expérience pour alerter les services de l'État sur l'incohérence de cette persécution. De nouvelles recherches viennent

encore renforcer cet appel à une décision fondée sur les données scientifiques les plus récentes. Le renard rend en effet des services écosystémiques majeurs : régulation naturelle des rongeurs (avec un impact positif pour l'agriculture), dissémination de graines sauvages via son régime alimentaire opportuniste, rôle d'équarrisseur limitant la propagation de pathogènes. Ces fonctions contribuent aux équilibres écologiques et à la résilience des milieux.

Le 10 novembre, 68 organisations de protection de la nature du Grand Est ont co-signé un courrier adressé aux dix préfets de région et au Ministère de la Transition écologique. Elles demandent que le renard roux, ainsi que les petits prédateurs autochtones, ne soient pas proposés au classement ESOD pour la période 2026-2029. Une lettre complémentaire a également été adressée aux Préfets afin de rappeler l'état des connaissances scientifiques et l'importance de prendre en compte le rôle du renard dans les équilibres écosystémiques.

Il est temps de sortir d'un statut hérité d'une vision dépassée de la faune sauvage et d'adopter une gestion fondée sur la science, la cohérence écologique et l'intérêt général.

Grand tétras de l'APPB Langenfeldkopf-Klintzkopf

Alsace Nature participe au comité consultatif de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) Langenfeldkopf-Klintzkopf, qui a été sollicité à plusieurs reprises en 2025. Nous déplorons qu'à chaque fois une procédure dématérialisée, sans réunion sur le terrain ni délai de réflexion suffisant, soit mise en place ; cela ne nous paraît pas sérieux.

Des travaux sur ce secteur.

Sur la base des informations reçues, les activités envisagées ne semblaient pas compatibles avec les objectifs réglementaires de l'APPB, centrés sur la restauration des populations de grands tétras. Les travaux, liés au pastoralisme, proposaient l'utilisation de clôtures à cinq fils, qui pourraient avoir des impacts négatifs importants sur cette espèce protégée. Cela a en effet été jugé rédhibitoire par les partenaires norvégiens du programme de renforcement.



Autorisation de deux battues

Alsace Nature a exprimé son opposition à l'organisation de battues au grand gibier, bruyantes, avec chiens, dans le périmètre de l'APPB et des autres zones protégées concernées, car jugées incompatibles avec les objectifs de préservation du grand tétras et de la tranquillité des milieux. Ceci nous permet de rappeler notre engagement en faveur du programme de renforcement du grand tétras dans

les Hautes-Vosges. Nos représentants ont été parmi les premiers à relever les conséquences négatives d'une surdensité d'ongulés sur le milieu de cet oiseau. Or, de nombreux exemples ont montré que des méthodes de chasse moins stressantes pour la faune sauvage que la battue classique, et tout aussi efficaces, existent. N'oublions pas qu'il y a un enjeu d'exemplarité vis-à-vis du public, à qui l'on demande un effort dans les zones protégées. ●



ZOOM SUR

GROUPE D'ÉTUDE ET DE PROTECTION DES MAMMIFÈRES D'ALSACE (GEPMA)

Le GEPMA a réalisé un projet de Dispositif Local d'Accompagnement pour permettre d'établir un document d'objectif et de stratégie 2026-2030. Il est le fruit d'un travail collaboratif et participatif encadré par un cabinet de conseil. Il constitue une feuille de route qui oriente les actions de l'Association, en accord avec sa vision et ses valeurs, permettant de fixer les priorités d'actions.

Par ailleurs, le GEPMA participe pleinement à l'INTERREG Faune et bâti porté par la LPO Alsace (cf. ci-dessous). Le GEPMA est impliqué pour un objectif particulier : favoriser la prise en compte des chauves-souris anthropophiles en amont des projets de construction et de rénovation et accompagner les personnes morales et physiques confrontées à des problèmes de cohabitation.

DRPNA en faveur des Chiroptères

La Déclinaison Régionale du Plan National d'Actions (DRPNA) Chiroptères suit son cours en Alsace avec 24 actions déclinées en 2025 sur les 3 axes nationaux :

- Améliorer la connaissance et assurer le suivi en vue de la conservation des populations ;
- Prendre en compte les Chiroptères dans les aménagements et les politiques publiques ;
- Soutenir le réseau et informer.

L'année 2025 a permis de poursuivre différentes actions telles que le suivi estival des colonies ou la veille sanitaire, mais également de renforcer des partenariats ou d'en créer de nouveaux.

Le GEPMA a renforcé ses liens avec le Groupement Ornithologique du Refuge Nord-Alsace (GORNA), mais aussi avec la Fédération départementale de spéléologie ou la Maison de la Géologie. De nombreuses opérations de sensibilisation ont été réalisées (nuit internationale des chauves-souris, interventions en lycée agricole, réunions avec des porteurs de projets, ...) et de nombreuses alertes ont été lancées.

Des combles occupés par une colonie de Grand Murin ont également fait l'objet d'un chantier de nettoyage et d'aménagement contre l'intrusion de pigeons. Une cavité souterraine effondrée a pu être rouverte grâce au soutien financier de la Fondation du Patrimoine et du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, et au soutien technique de la commune de Lautenbach. Le retour des chauves-souris est espéré dès l'hiver 2025-2026 !



<https://gepma.org>

28

NATURE

LIERRE ACCROCHÉ SUR UNE PALISSADE EN BOIS.
FREEPIK

Le lierre, un allié essentiel

Contrairement à une idée reçue largement répandue, le lierre ne nuit pas aux arbres. En se développant sur les troncs et les branches, il n'absorbe pas la sève ni n'étouffe l'arbre hôte. Au contraire, il constitue un élément précieux pour la biodiversité : refuge pour de nombreux insectes, oiseaux et petits mammifères, source de nectar et de graines pour la faune, et protection pour le sol et les racines en période de sécheresse. Le lierre participe également à la structuration des habitats forestiers et à la continuité écologique, contribuant à un écosystème plus résilient et diversifié.

Or en décembre 2024, des coupes sauvages de lierre ont été effectuées dans la Réserve Naturelle Nationale

(RNN) du massif forestier de Strasbourg-Neuhof/Illkirch-Graffenstaden. Des guides nature d'Alsace Nature, témoins de cette destruction, ont immédiatement alerté les gardes de la RNN. La situation a pris de l'ampleur dans la presse, l'auteur de ces coupes illégales a été identifié, et une plainte a été déposée. L'incident a ainsi servi de point de départ à un projet de sensibilisation sur le lierre.

Une campagne de sensibilisation menée par les mêmes guides nature visait à corriger les idées reçues et à informer le public sur l'importance écologique du lierre. La sensibilisation se fait directement dans les forêts, par des rencontres et échanges avec les promeneurs. Dans ce cadre, des formations seront organisées en 2026. ●

Un partenariat inédit avec le PETR Thur-Doller

Alsace Nature a construit avec le PETR Thur-Doller (Pôle d'équilibre territorial et rural) un partenariat autour de la Trame Verte et Bleue (TVB), dans le cadre de l'appel à projet du même nom, financé par l'Agence de l'Eau, la Région Grand Est et la DREAL.

Le projet, qui doit durer 2 ans environ à partir de fin 2025, a pour but d'engager diverses actions qui permettront de faire l'état des lieux de la TVB sur le territoire pour mener à des préconisations d'actions en faveur de l'environnement. Les réservoirs de biodiversité sont nombreux et riches et il conviendra à moyen-long terme de renforcer leurs connexions par des corridors écologiques et lutter contre la fragmentation.

Le projet vise aussi à rassembler des acteurs du territoire alsacien, qui ont un objectif commun ambitieux de protection des milieux, une connaissance fine du territoire sur le volet environnemental

et naturaliste, une expertise dans la mobilisation citoyenne et une réelle capacité d'action, chaque acteur dans son domaine.

Amorcer un projet de prise en compte de la TVB à cette échelle (3 Communautés de communes, 46 communes) n'est pas une mince affaire et par ailleurs, s'envisage sur le temps long ; ce projet étant donc une première phase. Trois volets d'actions sont de notre point de vue indispensables à la bonne réalisation d'un projet de restauration de milieu, pour rendre les gestionnaires et les usagers de l'espace acteurs de la préservation de leur environnement : un diagnostic de la TVB (à l'échelle du PETR), des actions de restauration/création et des actions de sensibilisation.

La convention de partenariat a été signée par notre Présidente et le Président du PETR Thur-Doller devant le public nombreux des Rencontres Alsaciennes de la Nature et de l'Environnement décrites plus haut. ●



**LE TANET - GAZON DU FAING,
EST UN CIRQUE GLACIAIRE CLASSÉ EN SITE NATURA 2000.**
RAYNALD MORATIN

**TRAVAUX DE DÉFRICHEMENT NON AUTORISÉS LÉGALE
DANS UNE ZONE BOISÉE D'ENVIRON 4 000 M²
SUR LA COMMUNE DE FORT-LOUIS.**
ALSACE NATURE

Le Tanet, un joyau naturel à préserver, pas à rééquiper

Le site du Tanet est un cirque glaciaire emblématique du Haut-Rhin, situé au pied de la RNN du Tanet-Gazon du Faing et du site Natura 2000, au sein d'une zone « Quiétude attitude » du PNR des Ballons des Vosges. Il se trouve sur le territoire du Groupe Local Fecht d'Alsace Nature, qui suit attentivement tous les sujets le concernant. C'est un refuge pour nombre d'espèces menacées comme le grand tétras, le lynx boréal, mais aussi des chiroptères, des oiseaux, des rapaces, qui profitent des parois rocheuses, de la flore et des milieux naturels qui s'y trouvent.

Le Tanet est sans doute l'un des sites vosgiens où la montagne pourrait retrouver une beauté sauvage et intacte, digne des grands cirques alpins... une fois les installations de l'ancienne station de ski démontées. Il offre un paysage majestueux, déjà accessible à pied depuis les crêtes ou les refuges alentour, sans qu'aucun nouvel aménagement ne soit nécessaire. Les « visiteurs » viennent ici chercher le silence, la vue, l'immersion dans une nature préservée. On y trouve des tourbières, des chaumes d'altitude, des forêts relictuelles, refuges d'une biodiversité rare.

Le véritable besoin aujourd'hui, c'est d'effacer les traces humaines inutilisées, pas d'en ajouter de nouvelles ! Ce site mérite une vision d'avenir fondée sur la sobriété, la protection du vivant et la transmission de sa beauté intacte aux générations futures.

Or, le Syndicat mixte de la vallée de Munster ressort des cartons un dossier que tout le monde pensait abandonné : une via ferrata. Ces parcours à flancs de falaise, nécessitent, pour la sécurisation et le divertissement des pratiquants, la pose de mains-courantes en filin tout le long du parcours, d'échelles métalliques, de ponts de singe, etc. Tout cela dans un secteur sensible, à l'heure où la biodiversité se meurt.

Le projet actuel compte deux itinéraires qui entraîneraient inévitablement : une fréquentation accrue tout au long de l'année, des nuisances sonores et visuelles, une dégradation des habitats naturels, une banalisation de l'espace naturel comme terrain de loisir.

Malgré un rejet préfectoral en 2015, le projet revient avec peu de modifications de fond. Le dernier avis de l'Autorité Environnementale (mai 2025) pointe de nombreuses insuffisances : absence d'analyse d'alternatives, pas d'avis du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN), faibles garanties sur le suivi ou la compensation écologique...

Au-delà de ce cas précis, c'est une accumulation de projets touristiques non maîtrisés qui mettrait en péril l'équilibre écologique de tout le massif vosgien. En effet, ce projet ne peut être analysé isolément. Il s'ajoute à une série de micro-projets touristiques dans les Vosges, chacun modeste en apparence, mais cumulés à l'existant, particulièrement destructeurs : la tyrolienne géante au Gaschney, la zone de loisirs au lac Blanc, les pistes de VTT de descente, les aménagements « 4 saisons » du Champ du Feu dans un contexte de fonte accélérée de la neige...

Vouloir substituer l'économie touristique du ski pour sauver les stations de montagne par un développement anarchique d'activités ludiques est une lourde erreur. Les enquêtes montrent que les touristes viennent dans le massif avant tout pour les paysages grandioses, la nature préservée et la quiétude. Soyons les discrets observateurs de ces richesses naturelles plutôt que les consommateurs d'une nature qui ne sert que de support à des divertissements qui pourraient se trouver dans n'importe quel parc d'attractions. ●



Le tribunal annule un défrichage illégal à Fort-Louis

Le 29 juillet 2025, le TA de Strasbourg a donné raison à Alsace Nature dans un contentieux concernant un défrichage illégal sur la commune de Fort-Louis. Malgré les dégâts subis par la nature, cette décision marque une victoire juridique et symbolique pour la protection de l'environnement, et rappelle que le droit s'impose à tous, même aux collectivités publiques.

En septembre 2022, la commune de Fort-Louis a procédé à des travaux de défrichage dans une zone boisée d'environ 4 000 m², sans autorisation légale. Or, ce secteur se situe à proximité immédiate de zones protégées, notamment le site Natura 2000 du Ried de la Moder, un espace d'une richesse écologique remarquable, abritant une biodiversité exceptionnelle. Le maire avait justifié les travaux par des « aménagements touristiques », sans étude d'impact ni procédure de dérogation. Alsace Nature, alertée par des citoyens, a rapidement saisi la justice pour faire reconnaître l'illégalité de ces travaux, menaçant gravement l'équilibre écologique local.

Le tribunal a jugé en notre faveur et annulé rétroactivement l'arrêté municipal, nos arguments étant solides : absence d'autorisation de défrichage, régime forestier soumis à une réglementation stricte, atteinte à des habitats naturels d'intérêt communautaire, aucune évaluation des incidences Natura 2000...

Ce jugement est un rappel fort : les atteintes à la nature, même locales et prétendument mineures, sont encadrées par la loi. Les collectivités ne peuvent se soustraire à leurs obligations environnementales. La vigilance associative paie, et la justice peut – et doit – protéger notre patrimoine naturel. Au-delà du cas de Fort-Louis, cette affaire envoie un signal clair à tous les acteurs : la nature n'est pas un « espace vide » à aménager à loisir. Chaque intervention doit être pensée, encadrée, justifiée.

Alsace Nature continuera de veiller, d'alerter et d'agir chaque fois que la biodiversité est menacée. Ce jugement conforte notre rôle de vigie juridique et citoyenne, et montre que chacun peut agir, à son échelle, pour défendre les équilibres naturels.

Des discussions à venir pour l'avenir du site concerné

Contacté récemment, suite à la décision de justice, le maire actuel de Fort-Louis nous a confirmé que les travaux d'aménagement avaient été stoppés suite à notre recours. Des discussions seront sans doute engagées pour voir comment sera géré ce site à l'avenir. À suivre... ●



FORÊT DE SEWEN, PARCELLE DE HÊTRAIES-SAPINIÈRES D'ÂGES VARIÉS ET À HAUT DEGRÉ DE NATURALITÉ ACQUISE PAR LE CEN.
ARNAUD HURSTEL

NICHOIRS POSÉS PAR LA LPO ALSACE DANS LE CADRE DU PROJET « FAUNE & BÂTI ».
LPO ALSACE



ZOOM SUR

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS (CEN) D'ALSACE

Un pas de plus pour la protection foncière de forêts remarquables

En 2025, le Conservatoire complète et renforce la protection foncière de forêts remarquables dans le bassin versant du Lachtelweiherbaechle à Kirchberg (vallée de la Doller).

Grâce au soutien de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, de la Région Grand Est et du public via les souscriptions « forêt », ce sont 15 ha de terrains qui ont pu être acquis le 10 juillet dernier par le Conservatoire ! Ils s'ajoutent aux 35 ha déjà acquis en 2022 et 2024 dans le même bassin versant sur les communes de Kirchberg et de Masevaux-Niederbruck.

L'ensemble des parcelles acquises correspond à des hêtraies-sapinières d'âges variés. Ces forêts se distinguent par un haut degré de naturalité : présence importante

de gros bois, grande diversité d'essences feuillues, mosaïque de classes d'âge des arbres et abondance de bois mort, aussi bien sur pied qu'au sol. Autant de caractéristiques essentielles au bon fonctionnement des écosystèmes forestiers et au maintien d'une biodiversité riche.

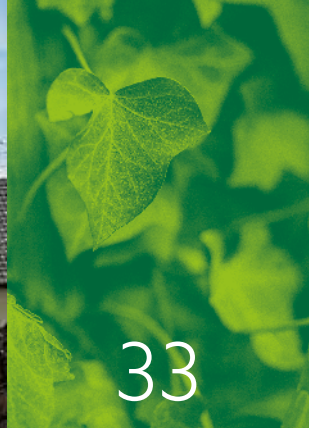
Les enjeux sont multiples : permettre à la biodiversité forestière de s'exprimer au maximum, préserver la tête de bassin versant et la ressource en eau, conserver l'attrait paysager d'une forêt sauvage et préserver cet îlot de résilience face au changement climatique.

La maîtrise foncière est au cœur de l'action des Conservatoires d'Espaces Naturels. En achetant, louant et gérant des terrains, ils assurent une protection durable des milieux naturels, inscrite dans le temps long.



<https://conservatoire-sites-alsaciens.eu>





ZOOM SUR

LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX (LPO) ALSACE

Un projet transfrontalier autour de la faune du bâti et du soin aux animaux sauvages en détresse

Forte de son savoir-faire et de son expérience d'une dizaine d'années dans la gestion de projets transfrontaliers, la LPO Alsace et le GEPMA ont souhaité continuer à travailler ensemble sur des actions de protection de la nature avec leurs voisins suisses et allemands.

Mobilisée dans le soin aux animaux en détresse et dans la médiation autour de la faune sauvage depuis de très longues années, la LPO Alsace porte depuis le 1^{er} août 2025 le projet « Faune & Bâti ». En parallèle, l'association a développé son expertise de conseils pour une meilleure prise en compte des espèces anthropophiles lors de projets de rénovation ou de construction du bâti. De son côté, le Naturschutzbund (NABU, en Allemagne) et la Schweizer Vogelschutz (SVS, côté suisse) ont développé des compétences pointues sur les mêmes sujets, qui ont permis des avancées et des retours d'expériences différents suivant les thématiques.

Portée par la volonté de mettre en commun ces différents savoir-faire et d'impliquer le plus grand nombre d'experts en matière de cohabitation avec la faune sauvage, la LPO Alsace a monté un projet transfrontalier de grande ampleur dans le cadre du programme Interreg Rhin Supérieur, rassemblant une dizaine de partenaires. Concrètement, il permettra aux habitants du territoire (Alsace, Bade-Wurtemberg et canton de Bâle), architectes ou collectivités d'adopter des solutions durables et reproductibles, avec à la clé, des bâtiments plus respectueux de la biodiversité et un réseau structuré de centres de soins et de bénévoles formés.

En parallèle, l'apport de conseils spécifiques et des actions de sensibilisation seront apportés au grand public pour toute demande liée à des problématiques de cohabitation. Ce projet a permis la pérennisation du poste de Médiateur chauves-souris.

De nouveaux Refuges LPO, emblématiques en Alsace

Le printemps et l'été 2025 ont été l'occasion d'une moisson exceptionnelle de parcs et espaces verts emblématiques labellisés Refuges LPO « collectivités ». À Strasbourg, le « Cimetière Ouest » est officiellement passé sous label Refuge LPO le 15 mai. Il s'agit du premier cimetière en Alsace à avoir pu obtenir le label, riche des efforts accomplis en matière de végétalisation et de la gestion 100% naturelle ou mécanique de ses espaces verts. Ce cimetière recensait ainsi plus de 36 espèces d'oiseaux lors d'un premier inventaire réalisé par la LPO au printemps 2023.

Toujours à Strasbourg, le « Cimetière Sud et public musulman » situé près du Baggersee et de la Réserve naturelle de la forêt de Neuhoef-IIIkirch Graffenstaden lui a emboîté le pas, ainsi que le très renommé « Parc de la Citadelle ».

Dans le Haut-Rhin, le très emblématique « Parc zoologique et botanique de Mulhouse » sous convention de suivi avec la LPO depuis 2009 a lui aussi été labellisé « Refuge LPO ».



<https://alsace.lpo.fr>

ÉNERGIES

CENTRALE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES.
ADOBE STOCK

Le développement des énergies renouvelables est un enjeu crucial pour la France, notamment pour réduire sa dépendance aux importations d'énergies fossiles et fissiles, et décarboner son mix énergétique. Notre fédération soutient leur développement, qui est un impératif de la transition énergétique. Cependant la création de nouveaux moyens de production d'énergie ne doit pas nous affranchir de prioriser la sobriété énergétique et d'avoir une vision globale sur l'aménagement du territoire et la préservation des espaces naturels.

Photovoltaïque : oui au solaire, mais pas à n'importe quel prix ni n'importe où

Le développement du photovoltaïque constitue un levier essentiel de la transition énergétique et du mix énergétique de demain. Produire une électricité renouvelable, locale et décarbonée est une nécessité face au changement climatique.

Pour autant, tous les projets ne se valent pas, et leur implantation doit répondre à une véritable cohérence territoriale et environnementale. Car pour être pleinement vertueux, son développement doit s'inscrire dans une stratégie globale, priorisant les surfaces déjà artificialisées, préservant les espaces naturels et intégrant les enjeux paysagers, économiques et patrimoniaux.

La transition écologique ne peut réussir que si elle conjugue production d'énergie renouvelable, sobriété foncière et protection du vivant.

Parc d'activités intercommunal de Marckolsheim

À Marckolsheim, dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour la finalisation du parc d'activités intercommunal, un projet de centrale photovoltaïque au sol est envisagé sur une surface de 8,3 ha. Si l'installation de panneaux solaires peut paraître vertueuse, le choix d'implanter une centrale au sol, sur du foncier prévu pour accueillir des activités économiques interroge. L'Autorité Environnementale elle-même recommande de réexaminer la stratégie d'implantation, notamment en optimisant d'abord les tranches déjà aménagées et insuffisamment occupées, avant d'étendre le parc.

Plus largement, ce type de projet pose la question des priorités. Les toitures des bâtiments publics et privés, les hangars agricoles, les friches industrielles, les parkings ou encore les zones commerciales offrent un potentiel considérable pour le déploiement du solaire sans consommation d'espaces naturels ou stratégiques. Or ce gisement reste largement sous-exploité. Une planification ambitieuse à l'échelle intercommunale ou régionale permettrait de cibler en priorité ces surfaces déjà artificialisées, conformément à l'objectif de sobriété foncière.



Centrale photovoltaïque à Vendenheim en milieu naturel

Le projet de Vendenheim prévoit l'installation d'une centrale photovoltaïque sur une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 2, comprenant une zone humide couvrant 70 % de la surface.

Dans notre réponse à l'enquête publique, nous contestons l'étude d'impact qui juge les effets sur l'environnement « faibles » ou « négligeables ». L'absence de présentation de l'étude complète nous a empêché d'évaluer correctement les risques et les mesures proposées, et particulièrement pour la conservation des zones humides, les prairies naturelles et les haies.

Nous sommes évidemment contre ce projet et demandons a minima que toute destruction inévitable (selon la séquence ERC) de zones humides fasse l'objet de mesures de compensation assurant une équivalence minimale entre surfaces impactées et surfaces recrées.

A Lembach entre photovoltaïque et patrimoine il faut trouver le bon équilibre

La même exigence de cohérence se retrouve dans le projet envisagé à Lembach, sur un ancien terrain militaire. Si la volonté de financer la dépollution du site via un opérateur photovoltaïque peut sembler pragmatique, l'implantation d'un parc photovoltaïque sur une colline présentant un fort intérêt naturel, paysager et historique soulève de sérieuses réserves. Le secteur est marqué par la présence de vestiges de guerre, du musée de la Ligne Maginot et de nombreux sentiers de randonnée. Il constitue un ensemble patrimonial et écologique de grande valeur.

À Lembach comme ailleurs, d'autres perspectives existent. La valorisation d'un tourisme doux, fondé sur la découverte du patrimoine historique et naturel, pourrait constituer un levier de développement territorial cohérent et durable, en lien avec les acteurs régionaux concernés et notamment le PNR des Vosges du Nord dont fait partie la commune. De même, le photovoltaïque peut être orienté vers des sites déjà dégradés ou artificialisés, limitant ainsi ses impacts, comme décrit plus haut. ●

Cas du photovoltaïque flottant en Alsace

Le photovoltaïque flottant, technologie consistant à installer des panneaux solaires directement sur des plans d'eau, est présenté comme une solution innovante pour produire de l'électricité tout en économisant de l'espace au sol. Cette technique suscite un intérêt croissant, notamment en Alsace, région densément peuplée où les terrains disponibles pour les installations au sol sont limités. Cependant, les conditions spécifiques du photovoltaïque flottant (en gravière,

sur les étangs ou les lacs) rendent son déploiement plus complexe que les centrales classiques. Les impacts sur la qualité de l'eau, la biodiversité aquatique et les microclimats des plans d'eau sont encore mal connus, et le principe de précaution recommande de limiter le taux de couverture des plans d'eau, de maintenir des berges fonctionnelles et de privilégier les sites déjà artificialisés pour éviter d'endommager des milieux naturels sensibles.

CENTRALE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES.

FREPIK

Outre les effets sur les milieux aquatiques, l'usage de matériaux synthétiques dans les panneaux et les flotteurs pose des questions sur la diffusion de microparticules et d'additifs chimiques dans l'eau, pouvant affecter la faune et la flore. Les connaissances scientifiques sur ces effets restent limitées, et peu de suivis environnementaux indépendants sont actuellement mis en place.

Alsace Nature recommande donc que les projets de photovoltaïque flottant soient soumis à des études approfondies et à des suivis scientifiques rigoureux, afin de minimiser les impacts sur l'environnement et de permettre des retours d'expérience fiables avant tout déploiement massif.

Un projet en zone humide remarquable à Bischoffsheim

Le projet de centrale flottante de Bischoffsheim concerne une gravière en cessation partielle d'activité. Si le site est présenté comme « déjà anthropisé », il se situe dans le Bruch de l'Andlau, l'une des plus grandes zones humides d'Alsace, classée ZNIEFF de type 1 et zone humide remarquable. Cette zone abrite de nombreuses espèces patrimoniales et joue un rôle essentiel dans la régulation et la qualité de l'eau alimentant la nappe phréatique strasbourgeoise.

Alsace Nature souligne que, malgré la présentation du site comme « dégradé », les mesures d'évitement pour privilégier des surfaces artificialisées ne sont pas envisagées, et les effets cumulés avec l'exploitation continue de la gravière ne sont pas étudiés. Notre fédération insiste également sur la nécessité de reprendre les mesures de protection des espèces patrimoniales mises en place pendant l'exploitation des granulats et de garantir la remise en état écologique du site avant toute installation solaire.

PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES FLOTTANTS SUR LE PLAN D'EAU DE LA COMMUNE DE LEUTENHEIM.

BRUNO ULRICH

Un projet en zone péri-urbaine mais à forte valeur écologique à Illkirch

Le projet d'Illkirch-Graffenstaden concerne une gravière à proximité du Rhin et de plusieurs zones protégées (Natura 2000, ZNIEFF, RAMSAR). Ces espaces constituent des couloirs écologiques majeurs pour les oiseaux migrateurs et sont essentiels à la biodiversité locale. Le projet prévoit de recouvrir près de 60 % de la surface en eau libre, avec une distance aux berges de seulement 25 m, bien inférieure aux normes observées en Allemagne pour les projets flottants (recouvrement maximal de 15 %, distance aux berges ≥ 40 m).

Alsace Nature rappelle que la multiplication des projets de centrales flottantes dans la vallée du Rhin pose un risque cumulatif important pour les écosystèmes aquatiques et les corridors migratoires. Notre association insiste sur la nécessité d'établir un état initial complet des habitats, de limiter la couverture des plans d'eau et de garantir un suivi scientifique indépendant et prolongé. Comme pour Bischoffsheim, elle préconise que les projets soient prioritairement implantés sur des surfaces déjà artificialisées et que des zones d'exclusion soient définies pour préserver les espaces à forte valeur écologique. ●



Projets de Géothermie profonde / extraction de lithium

Alsace Nature soutient le développement de la géothermie profonde en Alsace dès lors qu'elle est utilisée comme source de chaleur locale et renouvelable. Cette énergie décarbonée et peu polluante présente l'avantage d'une disponibilité continue et d'une faible emprise foncière. Elle doit s'inscrire dans une politique globale de sobriété et d'efficacité énergétique à l'échelle du territoire, afin de contribuer véritablement à la transition énergétique et à l'atteinte des objectifs de réduction des gaz à effet de serre. La production de chaleur géothermique doit être réfléchiée en lien avec les besoins du territoire, se prévoir en amont des forages, et ne pas se limiter à une logique de production industrielle isolée.

Prise en compte des risques et des impacts

Le fossé rhénan étant l'une des régions les plus sismiquement actives de France, Alsace Nature souligne la nécessité de traiter les risques sismiques avec la plus grande attention. Les forages à proximité de failles, de sites Seveso, d'anciens lieux pollués ou de zones hydrogéologiques sensibles doivent être proscrits. La proximité avec les habitations constitue des risques que les opérateurs se doivent de prendre en compte. Les récentes secousses sismiques dues à l'exploitation de forage montrent que la sécurité n'est pas encore optimale. La mise en place d'un comité de gouvernance et d'un suivi scientifique indépendant est indispensable pour encadrer tous les projets de géothermie profonde, depuis leur phase exploratoire, et pour assurer une information transparente du public et une réelle prise en charge des risques et des conséquences pour les habitants.

En 2025, 4 projets de forage d'exploration, une zone artisanale dédiée à la géothermie / au lithium et un permis d'exploration et de recherche (PER) en Alsace centrale ont fait l'objet d'enquêtes publiques ou de

consultations. Le groupe de travail de bénévoles dédié à la géothermie et les Groupes Locaux concernés se sont mobilisés pour y apporter leurs contributions en accord avec notre positionnement.

Lithium : prudence et stratégie territoriale sont de mise

L'extraction de lithium ne peut devenir l'objectif principal d'un projet géothermique. La production de chaleur doit rester prioritaire et l'exploitation du lithium ne constitue qu'une dimension complémentaire. La volatilité du marché mondial et l'émergence de nouvelles technologies, comme les batteries sodium-ion ou le recyclage des électrolytes, appellent à la prudence et à une planification stratégique collective. Il est essentiel que les décisions soient prises de manière collégiale avec une connaissance et une maîtrise technologique par les instances élues et les acteurs du territoire afin d'éviter une ruée incontrôlée vers cette ressource. La promotion de la sobriété et du recyclage du lithium, ainsi que le développement de solutions moins consommatrices de métaux, sont autant de mesures nécessaires avant de poursuivre l'exploitation.

À Rittershoffen, le risque de cumul des projets est trop fort

Le site de Rittershoffen, déjà exploité pour la géothermie, est concerné par l'ouverture de deux nouveaux puits. Une nouvelle enquête publique pour le forage d'un nouveau doublet ne précisait pas l'usage final de la chaleur produite et ne prend pas en compte les scénarios domestiques ou collectifs, se limitant à des consommations industrielles ou agricoles ponctuelles.

Le cumul des installations existantes et projetées sur le bassin rhénan, ainsi que les projets voisins de Schwabwiller et Soultz-sous-Forêt n'est pas analysé. Les impacts sismiques, les nuisances et les interférences potentielles entre puits restent inconnus.

Alsace Nature demande qu'une commission de suivi territorial soit mise en place pour évaluer ces risques et proposer des mesures adaptées, incluant les citoyens et experts indépendants. Sur le plan économique, le dossier ne détaille ni les coûts d'investissement et d'exploitation, ni le prix de la chaleur, ni la prise en compte financière des risques sismiques.

Trop d'incertitudes pour le projet de Hatten

La révision du PLUi de Hattgau prévoit la création d'une zone d'urbanisation à vocation géothermale au sein d'un espace actuellement agricole à Hatten. D'une superficie de 43 ha, cette zone repose notamment sur la perspective d'accueillir une unité de purification du lithium issu de saumures géothermales profondes, ainsi que d'éventuelles activités industrielles associées.

Cependant, le projet ne fournit aucune indication précise quant à la disponibilité du lithium, ressource qui n'est à ce jour pas encore exploitée, et dont les volumes ainsi que la régularité de production ne sont pas démontrés. L'étude d'impact souligne par ailleurs que les procédés industriels envisagés ne sont pas encore définis. En conséquence, les besoins énergétiques, hydrauliques et logistiques des futures installations demeurent inconnus, tout comme les niveaux de consommation d'eau et d'énergie.

Ainsi, il apparaît que le projet de ZAC de Hatten repose sur un ensemble d'hypothèses non vérifiées, sur l'absence de données essentielles et sur de nombreuses incertitudes. Ces éléments ne permettent pas, à ce stade, d'en évaluer de manière fiable la faisabilité, la soutenabilité, ni la compatibilité environnementale. Il ne s'agit donc pas de la mise en œuvre d'une raffinerie clairement planifiée, mais plutôt de l'aménagement d'une zone industrielle en anticipation de la possible viabilité future d'un tel projet.

Le projet d'exploration à Soufflenheim

Le projet de forage exploratoire sur Soufflenheim vise à produire de la chaleur et du lithium géothermal. Alsace Nature critique la présentation segmentée du projet, qui privilégie la production de lithium et ne

précise pas la destination de la chaleur. Le site se situe à proximité d'habitations, d'écoles et de commerces, et la zone est déjà concernée par une friche industrielle et un permis d'aménager. L'absence de compatibilité avec ce permis et la présence de sols pollués n'ont pas été clarifiées, posant un risque environnemental et social.

La sismicité reste un point critique, le territoire ayant déjà été le siège de séismes. Le cumul des forages sur cette zone n'est pas évalué, ni les impacts conjoints sur le sous-sol et les populations. Alsace Nature demande que tout projet futur soit précédé d'une étude complète, transparente et d'une consultation citoyenne approfondie, ainsi que la mise en place d'une commission de suivi territorial pour l'ensemble des projets de géothermie et d'extraction de lithium en Alsace du Nord. La société Lithium de France a finalement retiré le projet, une décision qui montre que la pression citoyenne et la vigilance locale sont déterminantes.

PER « Les Coteaux » / « Les Coteaux Minéraux » du Piémont des Vosges

Ce dossier est suivi de près par le Groupe Local Piémont. Le périmètre des deux permis d'exploration (PER) couvre environ 175 km², 34 communes et 5 intercommunalités, incluant à la fois des zones urbanisées et des espaces naturels sensibles comme le Bruch de l'Andlau, zone humide majeure protégée (APPB, Natura 2000) et essentielle pour la biodiversité et les captages d'eau potable. Dans un contexte de forte pression sur les milieux, les projets de forage ou d'installations liées au lithium font peser des risques importants sur les ressources en eau (perturbation des nappes, assèchement, pollution), sur la stabilité du sous-sol (risque sismique avéré dans la région) et sur des écosystèmes déjà fragilisés.

Le dossier présenté reste incomplet : il ne propose ni analyse approfondie des impacts, ni cartographie fiable des zones à protéger, ni mesures claires d'évitement ou de réduction. Dans un contexte d'opposition locale et d'inquiétudes exprimées par les élus et les habitants, Alsace Nature demande un encadrement strict dès la phase exploratoire ainsi qu'un véritable débat public pour garantir un projet compatible avec les enjeux environnementaux et territoriaux. ●

40

POLLUTION ET SANTÉ

COULÉE DE MÉTAL EN FUSION DANS UNE FONDERIE.
ADOBE PHOTO

Technocentre : pour des produits sans-radioactivité-ajoutée !

Le projet de Technocentre vise à traiter et recycler des métaux issus d'installations nucléaires en démantèlement, afin de les réintroduire dans le circuit industriel classique. Une évolution majeure en France, où jusqu'à présent les matériaux provenant d'installations nucléaires étaient, par principe, exclus du domaine public et orientés vers des filières spécifiques de gestion des déchets radioactifs. Le Technocentre constituerait un projet pilote ouvrant la voie à une évolution de cette doctrine.

Dans le cadre des discussions relatives à la fermeture de la Centrale de Fessenheim, et avec le collectif STOP FESSENHEIM, Alsace Nature s'était prononcée contre cette installation.

Quels enjeux derrière le recyclage de métaux nucléaires ?

Lorsqu'une installation nucléaire est démantelée, une grande quantité de métaux (tuyauteries, cuves, structures...) doit être prise en charge. Certains de ces matériaux sont faiblement radioactifs ou susceptibles d'avoir été contaminés.

Le Technocentre aurait pour objectif de fondre ces métaux, de les traiter et de vérifier leur niveau de radioactivité. Si celui-ci est inférieur à certains seuils réglementaires, les matériaux pourraient être revendus et utilisés dans la fabrication de produits industriels ou de biens de consommation.

Or la Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité (CRIIRAD) souligne qu'il est impossible d'éliminer totalement toute radioactivité d'un métal issu du secteur nucléaire ; elle rappelle que les effets sanitaires des expositions

chroniques à de faibles doses font toujours débat scientifique et estime que les impératifs économiques et industriels ne doivent pas primer sur la protection de la santé et de l'environnement.

Les associations redoutent ainsi une dissémination irréversible de la radioactivité dans l'environnement et dans les objets du quotidien.

Le projet soulève donc des questions de fond : faut-il autoriser le recyclage de métaux issus du nucléaire dans le circuit industriel classique ? Quels seuils de radioactivité sont acceptables ? Comment garantir la transparence et l'information du public ?

Contribution aux cahiers des acteurs

Dans le cadre du débat organisé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), les organisations concernées ont été invitées à produire un « cahier des acteurs ». Ce document vise à rassembler les analyses, interrogations et prises de position des collectivités, associations, organisations professionnelles ou syndicales, afin que le maître d'ouvrage, en l'occurrence EDF, réponde publiquement aux arguments soulevés.

Alsace Nature a transmis sa contribution en réaffirmant son opposition à un projet jugé à la fois contradictoire et inutile. Notre association estime que le Technocentre participe au maintien d'un modèle de développement nucléaire coûteux et risqué, au détriment d'investissements massifs dans les énergies renouvelables et la sobriété énergétique, alors même que des solutions alternatives existent pour la gestion des déchets métalliques.

Nous considérons d'abord que la mise sur le marché conventionnel d'acier recyclé issu d'installations nucléaires ferait peser des risques sanitaires sous-estimés, d'autant que le Technocentre serait amené à traiter des déchets classés TFA (très faiblement actifs) mais aussi FMA (faiblement et moyennement actifs). Nous jugeons ensuite que l'implantation à Fessenheim pose problème sur le plan environnemental : le site se situe en zone sismique et inondable, au cœur d'une bande rhénane déjà fortement industrialisée, avec un bilan carbone et des flux de transport qui viendraient encore alourdir son empreinte.

Pour finir, nous mettons également en doute la viabilité économique du projet, décrit comme un investissement lourd aux bénéfices incertains. En effet la Cour des comptes a récemment pointé l'absence d'évaluation rigoureuse de la rentabilité dans plusieurs grands projets nucléaires portés par EDF, notamment l'EPR et le chantier de centrale nucléaire de Flamanville, et il est juste de s'interroger sur le risque de voir le Technocentre suivre la même trajectoire.

Alsace Nature défend l'existence d'alternatives jugées moins coûteuses et moins risquées, telles que le stockage dédié ou d'autres options de gestion évitant toute dissémination dans le domaine public. Le Technocentre incarne une logique industrielle centralisée et de grande échelle, éloignée des principes d'une véritable économie circulaire. Nous estimons qu'aucun risque sanitaire supplémentaire ne peut être accepté et que les choix opérés aujourd'hui engagent durablement la responsabilité des décideurs publics. Il ne s'agit pas d'une simple dérogation ponctuelle, mais d'un changement systémique ouvrant la voie à une dissémination radioactive irréversible, sans traçabilité des produits recyclés et donc sans responsable clairement identifiable. ●

MANIFESTATION DE L'ADRA CONTRE LES EXTERNALITÉS NÉGATIVES DE L'EUROAIRPORT.

ADRA





ZOOM SUR

ASSOCIATION DE DÉFENSE DES RIVERAINS DE L'AÉROPORT DE BÂLE MULHOUSE (ADRA)

Les « externalités négatives » de l'aéroport de Bâle-Mulhouse

Bâle-Mulhouse a probablement atteint en 2025 le niveau de trafic de 100 000 mouvements d'avant COVID 2019 avec un prévisionnel de 9,5 millions de passagers transportés (9,1 millions en 2019). Nous continuons de dialoguer avec l'Aéroport, mais avec peu de résultats. En effet, les maigres avancées sont régulièrement annulées par la croissance du trafic. Et comme partout ailleurs, Bâle-Mulhouse maintient ses projets d'extension.

Or, avec la découverte de la pollution aux PFAS (les polluants éternels), s'ajoutant aux autres « externalités négatives », il est plus que jamais urgent d'évaluer les bénéfices / risques des aéroports de façon globale en intégrant tous les impacts, notamment sur l'environnement et la santé.

Cependant, on peut noter quelques progrès modestes dans le cadre du Plan de Prévention du bruit dans l'Environnement (PPBE) 2024-2028. Le repos nocturne est progressivement étendu pour les décollages (plage 23h - 6h). Mais pour autant, les nuisances sonores progressent continuellement depuis 2015.

Comme partout ailleurs, Bâle-Mulhouse maintient ses projets d'extension :

- agrandissement et modernisation du terminal (245 M€),
- création de la Nouvelle Liaison Ferroviaire (NLF) 436 M€ pour 6 km de rails ; liaison qui doit permettre à la Suisse d'accéder plus facilement à l'aéroport et de « remplir les avions ». Elle reste un objectif prioritaire, bien que reportée par l'Etat pour raison budgétaire.
- l'aviation légère (école d'aviation) quitte l'aéroport fin 2026 pour laisser de la place aux projets d'extensions.

Plus on avance, plus il semble évident que les nuisances ne baisseront qu'avec une baisse du trafic. Tout autre plan ressemble à du greenwashing.

Les PFAS, toujours présents

La contamination de l'eau induite par les PFAS autour de l'aéroport de Bâle-Mulhouse, suite à l'utilisation de mousses anti-incendie, reste parmi les plus importantes de France au vu des taux élevés et de l'étendue de la population impactée. Malgré la mise en service des unités mobiles de filtration et la levée des restrictions de consommation d'eau depuis le 15 décembre 2025, les mesures mises en place ne sont pas satisfaisantes :

- la filtration de l'eau avant distribution diminue la concentration des PFAS à un niveau moyen juste inférieur à la limite des 100 ng/L réglementaires ;
- la prise en charge des surcoûts n'est pas totalement assurée par l'aéroport. Or le principe « pollueur-payeur » doit réglementairement s'appliquer ;
- la mise place d'un suivi sanitaire de la population et d'études épidémiologiques (dosages, publication du registre des cancers, etc.) a été refusé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- la minimisation de la gravité de la contamination à Saint-Louis, sous prétexte que cet environnement est déjà globalement pollué aux PFAS, est intolérable.

La pollution des eaux souterraines

Les investigations sur la plateforme aéroportuaire autour des secteurs pollués et sur l'écoulement des PFAS vers les puits de captage ne sont pas terminées. En fonction des résultats, il faudra mettre en œuvre le confinement de la pollution et procéder à la dépollution des sites.

Alors que les ressources en eau potable baissent en quantité et qualité dans la région, Saint-Louis Agglomération devra sécuriser avec de plus en plus de moyens les besoins futurs en eau. Comme le principe du « pollueur-payeur » semble ne pas être pris en compte, les surcoûts seront à la charge des consommateurs et des contribuables. Ce qui nous paraît inacceptable et ne restera pas sans réaction.

Les PFAS responsables de graves pathologies

L'ADRA a publié une lettre ouverte à l'ARS pour exiger un suivi médical de la population contaminée. En effet, depuis plusieurs décennies, de nombreuses études établissent le rôle des pollutions environnementales dans l'augmentation de certains cancers, y compris chez des populations de plus en plus jeunes.

Les PFAS, présents dans l'eau, l'air et les sols, sont aujourd'hui associés avec un niveau élevé de certitude à plusieurs pathologies, notamment des cancers du

rein et des testicules, et une étude récente menée à Strasbourg souligne aussi leur lien avec le cancer du sein. À Saint-Louis et autour de l'aéroport de Bâle-Mulhouse, les habitants cumulent pollution de l'eau par les PFAS, pollution de l'air et nuisances sonores, dans un contexte où l'accès aux soins reste fragile. Face à ces risques documentés, la mise en place d'un véritable suivi sanitaire et d'études épidémiologiques indépendantes apparaît comme une exigence de santé publique et de responsabilité collective.

 <https://adra-bale-mulhouse.fr>

Jungbunzlauer à Marckolsheim : un projet industriel aux impacts sous-estimés

À Marckolsheim, l'industriel suisse Jungbunzlauer souhaite créer une nouvelle unité de production d'acide citrique qui soulève de nombreuses interrogations environnementales.

Le projet prévoit d'importants prélèvements d'eau dans la nappe et dans le Rhin, ainsi que le rejet d'eaux de refroidissement pouvant atteindre 30°C, pouvant fragiliser davantage les espèces aquatiques comme le saumon atlantique. Par ailleurs, les études d'impact apparaissent insuffisantes, en particulier sur les effets cumulés des rejets et sur la gestion des dysfonctionnements éventuels de la station d'épuration.

La production nécessiterait d'une part une forte hausse de l'approvisionnement en maïs (culture déjà très dominante en Alsace, connue pour ses impacts sur la qualité de l'eau, les sols et sur la biodiversité) et d'autre part un doublement de la consommation électrique, sans engagement clair en faveur des énergies renouvelables.

À cela s'ajoutent des interrogations sur les rejets atmosphériques, la pollution lumineuse et les risques industriels.

À la suite de la réunion publique à laquelle Alsace Nature a exposé les questionnements ci-dessus, le directeur de Jungbunzlauer a souhaité nous rencontrer. Le dialogue étant franc et constructif, plusieurs décisions ont été prises à l'issue de cette réunion. L'industriel investira dans des tours de refroidissement, permettant de dissiper la chaleur dans l'atmosphère plutôt que de la rejeter dans les cours d'eau. Par ailleurs, il a l'intention de lancer un projet pilote en agriculture régénératrice d'ici 2026 (rotation des cultures, irrigation raisonnée, solutions fondées sur la nature...). Un tel projet intégrerait des parties-prenantes extérieures comme Biosphère pour son expertise agronomique, et X-Farm pour veiller à la bonne application du projet. Un nouveau rendez-vous est pris pour 2026. ●



AMÉNAGEMENT ET TRANSPORTS

Europa Vallée : quand la dynastie Mack menace le Grand Ried alsacien

S'il est un dossier qui aura marqué l'année 2025 par ses rebondissements, ses silences et ses révélations, c'est bien celui d'Europa Vallée. Né en 2018 à la suite d'une rencontre entre le Président de la République et Roland Mack, dirigeant d'Europa-Park, le projet vise à développer, côté français, un vaste complexe touristique et hôtelier en lien avec le parc d'attractions allemand. Derrière l'appellation séduisante d'« Europa Vallée », il est question d'infrastructures lourdes et de plusieurs centaines d'hectares situés au cœur des Rieds du Centre-Alsace.

Mai 2025 : le retour par surprise

Le 22 mai, lors de la commission permanente, les élus de la CeA se prononcent en faveur du projet Europa Vallée. Cette annonce provoque la stupeur. Depuis plusieurs années, le dossier semblait enlisé, sinon abandonné.

Pourtant, dès 2020, des consultants missionnés par la CeA avaient conduit entretiens et ateliers territoriaux. Dans ces espaces de concertation, Europa Vallée était toujours présenté comme « éventuel ». Lors de la restitution officielle, une priorité claire s'était dégagée : répondre d'abord aux besoins quotidiens des habitants du Grand Ried, plutôt que favoriser l'extension foncière d'un parc de loisirs déjà en constante croissance. Puis le silence, jusqu'à ce retour, perçu comme une tentative d'avancer en sous-marin, selon une logique de fait accompli.

Pour les associations, voir ressurgir un projet d'artificialisation massive dans les derniers Rieds alsaciens envoie un signal particulièrement préoccupant.

Un patrimoine naturel irremplaçable

Les Rieds du Centre-Alsace forment un ensemble exceptionnel de prairies inondables, de forêts alluviales rhénanes et de zones humides. Ces milieux constituent l'un des derniers bastions régionaux pour de nombreuses espèces menacées, dont le courlis cendré.

Au printemps 2025, l'opération « Courlis, reviens ! » (décrite plus haut) a rassemblé plusieurs centaines de citoyens, élus compris, venus affirmer leur attachement à ces paysages et à cette espèce emblématique en déclin dramatique. Dans ce contexte, artificialiser 50 ha supplémentaires reviendrait à condamner ces derniers espaces favorables, notamment au courlis.

L'ironie est d'autant plus forte que, de l'autre côté du Rhin, des surfaces importantes ont été sanctuarisées pour permettre au courlis de survivre, tandis que ce projet menacerait les ultimes refuges français...

Une opposition associative réaffirmée

Face à la résurgence du projet, les associations de protection de la nature ont réaffirmé leur opposition ferme à toute nouvelle artificialisation des Rieds. Le message est clair : si la volonté affichée est réellement de « faire avec la nature », alors la seule cohérence consiste à laisser ces espaces tranquilles, à préserver ce qui subsiste, et à accompagner les agriculteurs qui entretiennent ces paysages.

Protéger la nature ne consiste pas à verdir des projets de béton, mais à préserver et reconquérir les milieux existants avec humilité et responsabilité.



Novembre 2025 : la révélation d'une réunion confidentielle

Alsace Nature a été anonymement informée (compte rendu confidentiel à l'appui) de la tenue d'une réunion « secrète » entre les dirigeants de la société Mack, les élus, les services de l'État et diverses institutions, pour franchir une nouvelle étape du projet. Un communiqué commun avec la LPO et la CEN Alsace a été publié pour dénoncer à la fois les impacts d'un tel projet et l'absence de transparence. Un appel est lancé aux élus du territoire de s'opposer à ce projet.

Transparence et choix politique

Cette information confirme ce que les associations présentaient : le projet n'a jamais été abandonné et ce, sans information claire du public. À quelques mois des élections municipales, ce choix donne le sentiment d'une volonté d'éviter le débat démocratique sur un projet engageant durablement l'avenir du territoire.

Tout au long de l'année 2025, Europa Vallée aura ainsi illustré un feuilleton politique et environnemental fait d'annonces surprises, de silences stratégiques et de révélations tardives. Les associations resteront mobilisées pour que l'intérêt général l'emporte sur les intérêts privés et que les Rieds du Centre-Alsace demeurent un espace de nature, et non la variable d'ajustement d'un projet d'artificialisation supplémentaire. ●

L'Alsace, itinéraire d'évitement de l'écotaxe allemande

Des milliers de poids lourds traversent chaque jour l'Alsace sans s'y arrêter. Leur objectif n'est pas économique mais fiscal : éviter de payer l'écotaxe allemande, la LKW-Maut.

Une enquête dans l'émission TV « Sur le front » de Hugo Clément a confirmé ce que les associations dénoncent depuis plusieurs années : malgré le péage du Grand Contournement Ouest de Strasbourg (GCO), les camions étrangers rallongent volontairement leur trajet en passant par l'A35 pour contourner la taxe allemande.

On estime qu'environ 3 000 poids lourds par jour effectuent ce détour. Interrogé après un aller-retour via la France, un chauffeur allemand expliquait réaliser cette manœuvre trois à quatre fois par semaine à la demande de son employeur, économisant 50 à 60 euros par trajet, soit jusqu'à 250 € hebdomadaires.

Conséquence : pollution accrue, nuisances sonores, dégradation des infrastructures... sans bénéfice pour l'économie locale.

La CeA a adopté en octobre 2024 le principe d'une taxe poids lourds, baptisée R-Pass, dont l'entrée en vigueur est prévue fin 2026. Pour un trajet Bâle-Lauterbourg, la contribution atteindrait environ 41 € (péage GCO compris). Or, le même trajet par l'Allemagne coûterait environ 65 euros.

Les associations environnementales alertent depuis plusieurs années : sans alignement suffisant des tarifs, l'Alsace continuera de servir d'itinéraire d'évitement, se transformant progressivement en couloir à camions du Rhin supérieur. ●

MALGRÉ LE PÉAGE DU GRAND CONTOURNEMENT OUEST DE STRASBOURG (GCO), LES CAMIONS ÉTRANGERS RALLONGENT VOLONTAIREMENT LEUR TRAJET EN PASSANT PAR L'A35 POUR CONTOURNER LA TAXE ALLEMANDE.

ALSACE NATURE

49

GCO : l'aménagement foncier présente de lourdes zones d'ombre

Une enquête publique a eu lieu sur l'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (AFAFE) autour de Vendenheim, Bietlenheim, Hoerdt, Geudertheim et Weyersheim, avec des extensions vers plusieurs communes voisines.

Derrière cet acronyme technique se cache en réalité une conséquence directe de la construction du Grand Contournement Ouest de Strasbourg (GCO), à savoir la réorganisation de milliers de parcelles agricoles pour compenser les pertes liées à l'autoroute.

Le périmètre concerné est immense : à l'échelle globale, près de 10 500 ha, 29 communes et 30 000 parcelles ! Le secteur soumis à consultation couvre à lui seul plus de 3 600 ha.

Un périmètre difficile à justifier

Première interrogation : pourquoi inclure des communes qui ne sont pas directement traversées par l'autoroute ? Même le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) s'est étonné de cette extension vers le nord. Si l'objectif agricole peut être de répartir la perte de foncier, l'impact environnemental, lui, doit rester local.

Or, la séquence réglementaire dite Éviter – Réduire – Compenser (ERC) impose d'abord d'éviter les atteintes. Ici, des milieux remarquables (notamment des prairies à *Ceillet superbe*, une plante protégée) seront détruits alors que des alternatives semblaient possibles. Comble du sarcasme, l'*Ceillet superbe* n'était pas dans la liste des espèces (pourtant déjà bien longue) impactées par le projet routier... L'AFAFE va donc rajouter des destructions d'espèces protégées, alors que les mesures prévues par le projet routier sont loin d'avoir apporté la preuve de leur mise en œuvre et encore moins de leur efficacité.

Des milieux naturels sacrifiés

Au total, le projet prévoit notamment la destruction de prairies et de landes, la perte nette de plus de 3 ha de haies et bosquets et de plus de 3 ha de vergers haute-tige, pourtant irremplaçables écologiquement et paysagèrement.

Certaines parcelles présentées comme « préservées » pourraient en réalité être exploitées ultérieurement ; difficile, dans ces conditions, de parler de protection durable. Par ailleurs, plusieurs terrains concernés avaient déjà été créés ou restaurés comme mesures compensatoires lors de projets précédents. Les intégrer aujourd'hui dans un nouveau calcul brouille la lecture des impacts cumulés.

**CEILLET SUPERBE,
UNE ESPÈCE PROTÉGÉE IMPACTÉE PAR LE GCO.**
ÉRIC BRUNISSEN





Le cas sensible du grand hamster

Le dossier reconnaît des impacts sur des espèces protégées tout en qualifiant ces atteintes de « faibles » ou « non significatives ». Une contradiction qui interroge. L'un des points les plus préoccupants concerne le grand hamster d'Alsace, espèce en danger critique d'extinction pour laquelle la France a déjà été condamnée.

Le remembrement prévu réduira le nombre de parcelles, entraînant mécaniquement leur agrandissement. Or, la taille des parcelles est un facteur déterminant pour la survie du hamster et de nombreuses espèces d'oiseaux.

Même si le projet ne touche pas un noyau de population actif, il concerne une zone dite de reconquête, censée permettre le retour de l'espèce. Sans ambition forte sur l'adaptation des parcelles et des pratiques,

cet objectif risque de rester théorique. L'expérience passée montre que la recréation de milieux complexes est loin d'être simple et ne garantit pas le retour des espèces ciblées.

En conclusion, les milieux naturels apparaissent comme la variable d'ajustement d'un projet d'abord pensé pour répondre à des contraintes agricoles et infrastructurelles. Dans un territoire déjà lourdement impacté par le GCO et d'autres aménagements récents, la question des effets cumulés reste insuffisamment traitée. Parce que la biodiversité locale et les populations ont déjà payé un lourd tribut, il est indispensable que cet aménagement foncier vise une neutralité écologique réelle et non simplement affichée.

Pour toutes ces raisons, nous avons demandé une révision approfondie du projet afin de réduire effectivement ses impacts et de garantir des compensations durables, adaptées aux enjeux biologiques du territoire. ●

Aéroport Bâle-Mulhouse : la nouvelle liaison ferroviaire stoppée

La Nouvelle Liaison Ferroviaire (NLF) vers l'EuroAirport est un vieux serpent d'acier et de béton qui s'étire depuis plus de 15 ans. Dès la première consultation en 2013, nous avons démontré que cette liaison n'était ni prioritaire, ni réellement économique, ni cohérente sur le plan écologique. Elle n'apporterait pas de gain de temps décisif et ne supprimerait pas les ruptures de charge : dans la majorité des cas, les usagers devraient toujours effectuer au moins une correspondance.

Alsace Nature est évidemment favorable au rail, mais le projet de relier directement l'aéroport vise d'abord à soutenir le trafic aérien. Le bilan carbone du projet ne deviendrait positif qu'au bout de plusieurs décennies. D'ici là, l'impact cumulé du trafic aérien supplémentaire aura largement effacé les bénéfices attendus.

La transition écologique impose de hiérarchiser les priorités et de concentrer les moyens sur les mobilités utiles au plus grand nombre, comme par exemple renforcer le réseau TER existant, plutôt que sur l'extension d'un modèle fortement émetteur.

Déclaré d'utilité publique le 14 mars 2022, le projet de NLF a rapidement fait l'objet d'un recours contentieux par l'ADRA et Alsace Nature. Le tribunal avait jugé l'étude d'impact « erronée » et « insuffisante », nous donnant raison. L'État disposait alors d'un an pour régulariser la déclaration d'utilité publique (DUP).

En septembre 2025, dans un contexte de crise politique et de fortes tensions budgétaires liées à la dette publique, la France a annoncé le retrait de son financement. Affaire à suivre. ●

LA SAUVEGARDE DU GRAND HAMSTER, POINT PRÉOCCUPANT
DES IMPACTS DU GCO SUR CETTE ESPÈCE, DÉJÀ EN DANGER
CRITIQUE D'EXTINCTION.

ADOBE PHOTO

51

Entzheim : un nouvel entrepôt Bolloré Logistics au cœur d'un secteur sensible

Un nouveau projet d'entrepôt logistique a été soumis à consultation du public à Entzheim, dans l'emprise du parc d'activités de l'aéroport de Strasbourg, SKYPARC. L'implantation est envisagée sur une surface d'environ 1 ha, sur le site des premiers entrepôts autorisés. Cette nouvelle installation viendrait ainsi doubler l'espace déjà occupé.

Le choix du site soulève de sérieuses interrogations environnementales. Le terrain concerné se situe dans une ZNIEFF de type 2, avec présence avérée de crapaud vert, une espèce protégée classée en danger sur la Liste Rouge.

Lors des autorisations précédentes, des mesures de prévention avaient été prescrites pour préserver cette espèce, notamment l'installation de barrières à amphibiens. Cependant, aucun bilan détaillé des contrôles réalisés n'est joint au dossier soumis au public. Aucune nouvelle étude d'impact spécifique n'est présentée alors que l'emprise du projet s'agrandit significativement. Le site est également situé en zone de sensibilité pour le cochevis huppé (un oiseau), autre espèce emblématique des milieux ouverts et dégradés, aujourd'hui en fort déclin.

Le porteur de projet affiche l'ambition d'inscrire l'opération dans une démarche de qualité environnementale, avec les certifications « BREEAM Very Good » et « BiodiverCity ». Mais dans le dossier soumis à consultation, les mesures concrètes en faveur de la biodiversité restent très limitées (implantation d'abris à insectes, fauchage extensif, éco-pâturage, régulation des espèces exotiques envahissantes). Ces dispositions apparaissent largement insuffisantes au regard des enjeux écologiques du secteur, notamment pour des espèces protégées dont la survie dépend de la préservation de leurs habitats et ne peut être réduite à quelques aménagements symboliques.

Au-delà de ce seul entrepôt, plusieurs nouvelles installations sont déjà à l'étude sur l'ensemble du périmètre de l'aéroport de Strasbourg, notamment le projet d'une installation de panneaux photovoltaïques sur le terrain appartenant au Ministère des Armées, et qui impactera également des habitats pour les oiseaux et la petite faune. Or, la consultation actuelle ne présente qu'une analyse parcellaire, limitée au projet de Bolloré Logistics. Aucune étude d'impact globale n'est proposée pour évaluer les effets cumulés des différentes extensions sur les friches, haies, arbres et cavités encore présents, la biodiversité associée, les risques de pollution de l'eau et de la nappe phréatique, l'augmentation du trafic routier... En effet, l'entreprise comptabilise déjà environ 100 camions par jour pour ses activités actuelles.

Devant toutes ces observations, avant toute nouvelle autorisation, il apparaît indispensable de disposer d'une étude d'impact globale couvrant l'ensemble de la zone aéroportuaire, afin d'évaluer de manière transparente les conséquences environnementales cumulées des projets en cours et à venir. ●

UN SITE REMIS EN QUESTION PAR LA PRÉSENCE
AVÉRÉE DE CRAPAUD VERT, UNE ESPÈCE PROTÉGÉE
CLASSÉE EN DANGER SUR LA LISTE ROUGE.

NICOLAS BUHREL



Sobriété et environnement : des priorités à inscrire dans les SCoT et PLU / PLUi

Les SCoT (Schémas de Cohérence Territoriale) sont des documents de planification stratégique qui définissent les grandes orientations d'aménagement et de développement d'un territoire à l'échelle intercommunale. Ils fixent des objectifs en matière d'urbanisme, de logement, de transport, d'environnement et d'activités économiques, afin d'assurer un développement cohérent et durable. Si les SCoT définissent la vision stratégique globale, les DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs) permettent de la décliner concrètement à l'échelle locale. L'ensemble sert de référence aux documents d'urbanisme locaux comme les PLU / PLUi.

Pour Alsace Nature, il est impératif que toute planification intègre pleinement les enjeux climatiques et environnementaux, notamment par le biais de la sobriété dans tous les domaines qu'elle couvre. Ainsi, à chaque projet, il est d'une part essentiel d'analyser les impacts sur l'environnement par la séquence ERC ; d'autre part, ils doivent aussi porter haut la protection de la nature, de la biodiversité et de leurs habitats, et viser à reconquérir des espaces naturels pour assurer leur pérennité.

Premièrement, si les SCoT se fixent pour objectif d'accueillir de nouvelles activités économiques, ils devraient décorrélérer « développement économique » et « artificialisation des sols ». Il est nécessaire d'encadrer par exemple la hauteur des bâtiments, la mutualisation des parkings, l'agencement des constructions etc. pour *in fine* réduire au maximum leur emprise, mais aussi de développer les infrastructures nécessaires pour les mobilités douces.

Concernant les espaces naturels, une connectivité des massifs forestiers, en tant que réservoirs de biodiversité, doit être prioritairement maintenue,

voire améliorée, par des Trames Vertes locales. Nous alertons également sur les risques d'une gestion sylvicole intensive pour le bois énergie qui nuit aux écosystèmes.

Les enjeux énergétiques sont forts dans notre société, comme cela a pu être décrit dans les pages précédentes. De notre point de vue, le développement des énergies renouvelables devrait avant tout bénéficier aux populations locales et respecter les milieux naturels. Les critères d'implantation des installations, l'impact sur la biodiversité et l'acceptabilité locale doivent être clairement définis dans le SCoT. Tout d'abord, nous recommandons de limiter les installations dans les corridors migratoires, les zones écologiques sensibles et les paysages remarquables. Le cas échéant, les notions de sécurité sismique pour la géothermie et de compatibilité avec le territoire doivent être précisées pour garantir un développement sûr et durable. Les institutions doivent prévoir un dialogue territorial transparent avec les citoyens et s'assurer que la multiplication des sites ne relève pas uniquement des porteurs de projets, mais s'inscrit bien dans une planification concertée.

Pour finir, le développement touristique ne peut pas se faire au détriment des milieux naturels et doit privilégier un tourisme diffus plutôt que concentré sur des sites emblématiques déjà saturés. Par ailleurs, les projets doivent être accompagnés d'études environnementales particulièrement rigoureuses et d'une concertation citoyenne en amont.

Puis, les orientations retenues se doivent d'être intégrées dans tous les documents d'urbanisme locaux comme les PLU / PLUi, déclinés à leur échelle, et accompagnés d'indicateurs pour évaluer l'efficacité des mesures. À chaque fois, nous recommandons

l'interdiction de destruction de haies et bosquets, la gestion raisonnée des prairies, la libre évolution des forêts, des clôtures adaptées pour permettre aux espèces protégées comme le hérisson de circuler, la protection des corridors écologiques de la Trame Verte et Bleue, la transition vers des pratiques agricoles vertueuses et en lien avec l'alimentation du territoire...

Cas du SCoTAN

La révision n°2 du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Alsace du Nord (SCoTAN) a été soumise à enquête publique. Ce document d'orientation fixe les priorités pour les 20 prochaines années, sur 6 intercommunalités, soit 105 communes.

Les documents mentionnent la protection des espaces nécessaires au maintien de la biodiversité et de la continuité écologique (notamment via la TVB et les sites Natura 2000), mais tels que présentés, ces objectifs restent trop vagues et manquent d'opérationnalité.

Ils mentionnent également la réduction de la consommation d'espaces agricoles mais sans aborder la transition agricole vers des pratiques respectueuses de la biodiversité et des sols (agroécologie, agroforesterie, maintien des prairies et vergers, réduction des pesticides, soutien à l'agriculture biologique et de proximité...). Un Programme Alimentaire Territorial (PAT) pourrait être un outil pour aligner production locale, santé et biodiversité.

Cas du SCoTERS

Alsace Nature salue le travail engagé depuis 2018 pour la révision du Schéma de Cohérence Territoriale de la région de Strasbourg (SCoTERS), qui propose une approche globale fondée sur la sobriété foncière et une meilleure gestion des sols. Toutefois, certaines zones, critères et données nécessitent des clarifications. La protection effective des espaces naturels, des corridors écologiques et des paysages, ainsi qu'une trajectoire cohérente de réduction de la consommation foncière, sont indispensables pour garantir un territoire durable.

Une contradiction apparaît entre les objectifs affichés de réduction de la consommation foncière et les chiffres avancés pour répondre à la loi Climat et Résilience. Par ailleurs, plusieurs notions restent trop floues : la notion d'« intérêt général » pourrait permettre des interprétations extensives, tandis que les protections environnementales manquent de critères précis, notamment en matière d'inconstructibilité. Les corridors écologiques et les sites stratégiques sont encore trop peu définis pour assurer leur mise en œuvre effective. À titre d'exemple, les Coteaux de Hausbergen, dont la valeur paysagère est reconnue, devraient faire l'objet d'une protection stricte limitant toute urbanisation.

L'intégration du Plan climat air énergie territorial (PCAET) dans la révision du SCoTERS constitue un point positif, en articulant urbanisme et transition écologique à l'horizon 2040, d'autant qu'il intègre des objectifs ambitieux pour les énergies renouvelables. Cette démarche offre une opportunité pour concilier développement et sobriété foncière, mais certaines orientations restent à préciser, notamment en matière de projections démographiques et d'exploitation des ressources, qui à ce jour ne sont pas réalistes.

Déclinaisons locales des documents d'urbanisme

Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et intercommunaux (PLUi) sont des déclinaisons à l'échelle communale ou intercommunale des SCoT, traduisant localement les orientations d'aménagement, d'urbanisme et de protection de l'environnement définies à l'échelle régionale.

En 2025, nos Groupes Locaux, accompagnés par des bénévoles spécialisés dans différentes thématiques, ont examiné plusieurs projets de PLUi en Alsace. Dans l'ensemble, ces analyses mettent en évidence des tensions récurrentes entre urbanisation et préservation des milieux naturels et agricoles. Or, il est essentiel que ces éléments soient pris en compte pour que l'aménagement du territoire respecte à la fois les besoins humains et la protection de l'environnement. Voici, pour exemple, des avis variés, émis par Alsace Nature en 2025 (du nord au sud Alsace).



Dans le Kochersberg et l'Ackerland, si certaines mises à jour de l'inventaire du patrimoine bâti et naturel sont pertinentes, la protection écologique reste incomplète. Par exemple, le diagnostic récent de la TVB montre que sur 11 corridors écologiques, seulement 2 sont satisfaisants, contre 9 qui nécessitent restauration : le PLUi devrait intégrer ces recommandations et les articuler avec les aménagements fonciers en cours.

Pour l'agglomération de Haguenau, nous avons relevé que le projet prévoit une artificialisation des sols trop élevée par rapport aux objectifs de la loi Climat et Résilience. Les mesures de densification restent imprécises, et la protection des milieux sensibles (zones humides, continuités écologiques et secteurs forestiers) n'est pas suffisamment intégrée. La transition écologique annoncée reste incomplète, notamment pour la végétalisation, la gestion des eaux pluviales et l'adaptation au changement climatique.

Dans le Pays de Barr, le projet « Bodenreben 2 » prévoit une ouverture à l'urbanisation massive sans justification claire des besoins réels en logements. Les continuités écologiques sont affaiblies

et les impacts sur l'eau, le paysage et le climat ne sont pas suffisamment anticipés. Ce projet est prématuré et nous estimons qu'il devrait relever d'une révision complète du PLUi plutôt que d'une simple modification.

À Sélestat, certaines zones à forte valeur écologique et agricole, comme le site TDF (Télé Diffusion France) et les parcelles maraîchères, sont menacées par l'urbanisation alors que des alternatives existent. La TVB est peu opérationnelle et ne garantit pas la protection effective de la biodiversité, tandis que les zones agricoles risquent d'être artificialisées malgré leur rôle paysager et productif.

Concernant le projet d'extension de l'entreprise Liebherr à **Niederhergheim** au sud de Colmar, le projet prévoit l'artificialisation d'environ 12 ha, dont une part significative de terres agricoles. Les mesures en faveur des espèces protégées (**dont la Linotte mélodieuse et le Tarier pâtre**) restent insuffisantes et mériteraient d'être renforcées et mieux définies. Des améliorations sont également attendues sur l'intégration écologique du site : éclairage, végétalisation, énergie, mobilités.

22 HA DE RÉSERVE FONCIÈRE APPROUVÉS
DANS LE PLU DE SIERENTS PRIS SUR LES
COLLINES APRÈS 12 ANNÉES DE LUTTE.
GROUPE LOCAL SAINT-LOUIS 3 FRONTIÈRES

TARIER PÂTRE.
DAVID HACKEL



À **Cernay**, nous ne sommes pas opposés à des projets favorisant les circuits agricoles courts, l'apiculture locale et les actions pédagogiques autour de l'environnement, au contraire ! Mais le projet de réalisation d'une miellerie pédagogique et d'un local technique sur une parcelle communale initialement destinée à une mesure compensatoire environnementale nous interpelle : ceci rendrait constructible une partie de cette parcelle, en levant notamment une protection au titre des Espaces Boisés Classés. Sur les enjeux de biodiversité, nous avons attiré l'attention sur les effets potentiels d'une concentration importante de ruches (abeilles domestiques) sur les pollinisateurs sauvages.

À **Rixheim** près de Mulhouse, si plusieurs évolutions vont dans le bon sens, des garanties de protection effective des milieux naturels sont nécessaires. Nous demandons notamment une meilleure protection des boisements et des alignements d'arbres, le remplacement des haies détruites, la limitation de l'artificialisation des sols et la prise en compte durable des mesures compensatoires. La préservation de la ressource en eau (zones humides, périmètres de captage de la Hardt) doit également être mieux assurée. La zone de l'aérodrome mériterait également un classement plus protecteur des pelouses sèches et la mise en place d'une gestion écologique adaptée, afin d'anticiper les impacts des projets et préserver ces milieux fragiles.

À **Mulhouse**, nous pouvons saluer la volonté de renforcer la présence de la nature en ville, notamment par une meilleure maîtrise de l'imperméabilisation des sols, l'augmentation des surfaces d'espaces libres et le développement de la trame verte urbaine. Toutefois, certains assouplissements envisagés dans les règles d'implantation des constructions pourraient conduire à une organisation urbaine moins cohérente. Il faut veiller à maintenir des constructions au plus près de l'espace public, préserver l'animation et l'attractivité des rues, intégrer la végétation dans l'aménagement urbain...

Le Conseil Municipal de **Sierentz** a approuvé son nouveau PLU, reclassant 22 ha de réserve foncière dans les collines en Zone Naturelle après plus de 12 années de luttes sans relâche pour préserver ce réservoir de biodiversité. Cependant, les précieux biotopes demeurent fragiles face à la pression agricole. La trame verte traversant le bourg n'est pas prise en compte puisque quelques parcelles sont maintenues constructibles dans les collines. Nous regrettons également l'absence de mesures compensatoires face à l'importante consommation foncière engendrée notamment par la future ZAC Grün.

Enfin à **Altkirch**, nous saluons la volonté de favoriser le renouvellement urbain tout en préservant les espaces naturels et les corridors écologiques. Nous insistons sur le maintien du corridor de l'Ill, la protection des zones humides et la limitation de l'emprise des constructions sur les terrains agricoles ou forestiers. Pour les quartiers, nous recommandons de regrouper les bâtiments le long des rues, de structurer des espaces verts et publics variés, et de renforcer les règles de construction afin de préserver biodiversité, paysages et qualité de vie. L'intégration de la nature dans l'urbanisme doit être réelle et encadrée pour être efficace.

Dans tous ces PLUi, Alsace Nature souligne la nécessité de concilier développement et préservation : renforcer les protections écologiques et agricoles, limiter l'artificialisation des sols, améliorer la cohérence des aménagements et intégrer des mesures concrètes de transition écologique pour garantir un territoire durable et résilient. ●



SUR LE TERRAIN EN 2025 : BILAN DES GROUPE LOCAUX

ÉVÈNEMENT « FAUT QU'ON SE BOUGE »
AU CENTRE D'INITIATION À LA NATURE DE STRASBOURG.

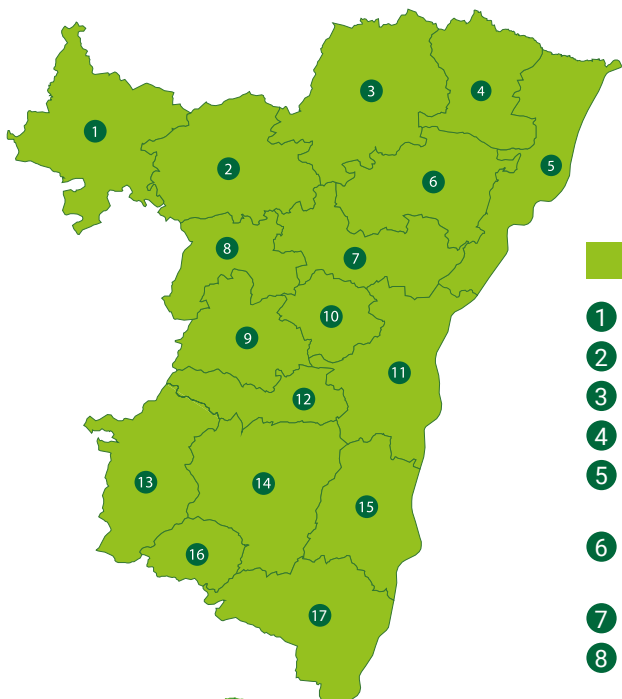
ALSACE NATURE

Rejoignez Alsace Nature

Près de chez vous, un Groupe Local d'Alsace Nature vous attend ! Devenir bénévole, c'est agir concrètement pour votre territoire dans une ambiance engagée mais conviviale.

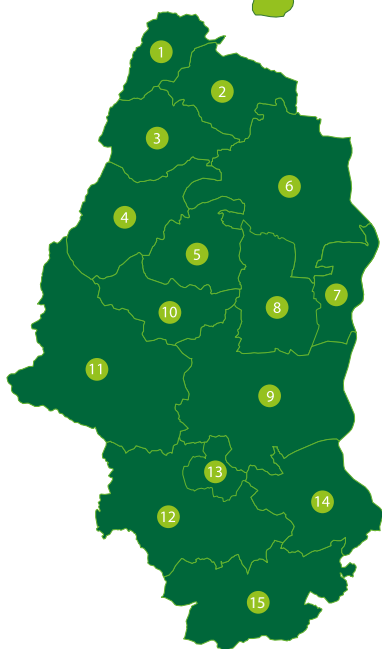
Temps d'échanges et d'actions, organisation d'événements, de sorties, contribution à la vie citoyenne, construction d'avis lors d'enquêtes publiques... chacun peut apporter sa voix et ses idées. Ici, on partage des convictions, mais aussi des moments simples et chaleureux. Ensemble, faisons avancer des solutions durables pour notre région, avec énergie, efficacité et bonne humeur.

57



BAS-RHIN

- | | |
|------------------------|--------------------------------|
| 1 ALSACE BOSSUE | 9 MOSSIG |
| 2 PETITE PIERRE | 10 KOCHERSBERG |
| 3 VOSGES DU NORD | 11 EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG |
| 4 SAUER LAUTER | 12 BRUCHE AVAL |
| 5 BANDE RHÉNANE NORD | 13 HAUTE BRUCHE |
| 6 HAGUENAU BISCHWILLER | 14 PIÉMONT |
| 7 ZORN | 15 BRUCH RIED |
| 8 SAVERNE | 16 VAL DE VILLÉ |
| | 17 RIED ALSACE CENTRALE |



HAUT-RHIN

- | | |
|----------------------------|-----------------------------|
| 1 LIEPVRETTE | 9 M2A |
| 2 TAENNCHEL HAUT-RHIN NORD | 10 FLORIVAL |
| 3 WEISS | 11 THUR-DOLLER |
| 4 FECHT | 12 SUNDGAU |
| 5 ROUFFACH | 13 ILLFURTH |
| 6 COLMAR ET ENVIRONS | 14 SAINT-LOUIS 3 FRONTIÈRES |
| 7 NAMBSHEIM | 15 JURA |
| 8 MEYENHEIM | |



VOSGES DU NORD ET ASSOCIATION HERON

Inventaires de biotopes à Gundershoffen

Au début du projet de remembrement engagé par la commune de Gundershoffen, portant sur 12 km² de terres agricoles, une commission d'étude a été mise en place. Le maire a permis à Alsace Nature et HERON, l'association fédérée locale, d'y exprimer ses positions.

Le remembrement, prévu pour s'étaler sur cinq ans, en était à ses prémices. En partenariat avec la LPO, HERON a alors lancé plusieurs sorties d'inventaires de biotopes. Un travail de terrain appelé à se poursuivre au fil des saisons, avec des observations dédiées à la faune au printemps, en été et à l'automne.

Les 12 km² concernés ont été minutieusement quadrillés et les premiers samedis de mars ont été consacrés à l'exploration collective de ces espaces. Ces sorties ont rassemblé des bénévoles motivés, désireux de mieux connaître la richesse écologique locale avant les transformations à venir, dans un esprit d'entraide et de vigilance partagée.

Expo-conférence sur le lithium

Le 5 avril, à la Maison des Oeuvres et de la Culture de Roeschwoog, HERON et Groupe Local Vosges du Nord d'Alsace Nature, ont pris part à une après-midi consacrée à la thématique du lithium, sous la forme d'une conférence-exposition.

Ambitieuse et solidement documentée, cette initiative a été le fruit d'un important travail préparatoire. Elle a permis d'aborder un sujet complexe, au croisement des enjeux de transition énergétique, d'industrie et de préservation des milieux naturels.

Si chacun reste libre de se forger son opinion, les échanges ont mis en lumière les conséquences concrètes de certains projets industriels : disparition de terres agricoles, y compris biologiques, artificialisation d'espaces en bord de Rhin, pressions sur les paysages et inquiétudes liées aux impacts géologiques et aux nappes souterraines.

En ouvrant un espace de débat, cette exposition a cherché à présenter arguments et contre-arguments, à questionner les idées reçues et à nourrir une réflexion collective sur l'avenir de l'Alsace du Nord. ●

HAGUENAU-BISCHWILLER

En 2025, le Groupe Local Haguenau-Bischwiller, soutenu par les sous-groupes thématiques aménagement et géothermie, s'est mobilisé avec détermination pour accompagner les territoires du Nord Alsace vers une transition écologique respectueuse des équilibres environnementaux, sociaux et économiques.

Un engagement fort pour la sobriété foncière

Nous avons accompagné les collectivités du Nord Alsace dans la mise en œuvre des objectifs de Zéro Artificialisation Nette (ZAN), en veillant à ce que les projets d'aménagement respectent les exigences réglementaires tout en répondant aux besoins des territoires et pour que l'aménagement du territoire préserve les ressources pour les générations futures.



Le projet de PLUi de Haguenau, prévoyant une consommation foncière de 308 ha d'ici 2035, a fait l'objet d'une attention particulière de notre part. Nous avons milité pour qu'ils reviennent sur ces prévisions et privilégient des solutions de densification, de renouvellement urbain et de renaturation des sols, en cohérence avec la loi Climat et Résilience.

Par ailleurs, nous avons souligné la nécessité de justifier publiquement l'utilisation des Secteurs de Taille et de Capacité Limitées (STECAL), en nous appuyant sur les avis de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) et de l'Autorité Environnementale. Un STECAL est un périmètre inscrit dans un PLU ou un PLUi permettant, à titre dérogatoire, certaines constructions ou installations dans des zones normalement non constructibles (zones agricoles, naturelles et forestières). Tout l'enjeu est d'éviter les dérives et garantir que ces secteurs soient utilisés de manière transparente et responsable.

Dans toutes nos discussions, nous avons également encouragé les collectivités à intégrer des Plans Canopée, des TVB urbaines, et des mesures de désimperméabilisation dans leurs projets. Ces initiatives sont essentielles pour adapter nos villes au changement climatique et améliorer le cadre de vie des habitants.

Géothermie / lithium : pour une transition énergétique maîtrisée

En 2025, nous avons suivi de près les projets de géothermie profonde et d'extraction de lithium dans le Nord Alsace, en insistant sur la nécessité d'un cadre rigoureux et transparent pour éviter les risques environnementaux et sociaux. Ces dossiers (Soufflenheim et Hatten) sont largement détaillés dans la thématique énergies.

Dans ce cadre, nous avons encouragé l'organisation d'une concertation large en Nord Alsace, plus inclusive, associant citoyens, élus, scientifiques et associations, pour co-construire des solutions acceptables et durables. La transition énergétique doit être portée par toutes et tous.

Protégeons nos écosystèmes et la biodiversité

La préservation de la biodiversité a été au cœur de nos actions en 2025. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec les acteurs locaux pour limiter l'impact des projets sur les milieux naturels du Nord Alsace.

Le projet de ZAC à Hatten, situé à proximité de la forêt de Haguenau, a fait l'objet d'une attention particulière. Nous avons proposé des mesures compensatoires ambitieuses, avec des protections juridiques renforcées, pour garantir sa pérennité.

La forêt de Haguenau a été également au centre de notre attention puisque 2025 était l'année du renouvellement du label d'exception. Nous avons contribué au bilan de la période écoulée et avons été force de proposition dans l'élaboration du programme d'action des 5 prochaines années. Par exemple, les mesures de renaturation réalisées sur le Brumbach seront répliquées sur l'ensemble des cours d'eau parcourant la forêt. Projet qui bénéficiera au retour du castor.

La Moder est un cours d'eau qui souffre des activités humaines tout au long de son parcours : pollution, fortes variations du débit dues aux perturbations climatiques, dégradation de la biodiversité... Restaurer son état, qualitativement et quantitativement, ainsi que son environnement, telles que les zones humides, est une urgence. Notre Groupe Local y contribue activement en étant membre de la commission locale de l'eau du SAGE de la Moder.

Toujours dans notre but de sensibiliser les porteurs de projets, se pose la question de la pollution lumineuse qui perturbe la faune et la flore. En nous appuyant sur les recommandations des experts, nous avons promu des solutions adaptées pour préserver la Trame Noire et les écosystèmes nocturnes.

Nous avons valorisé les initiatives locales qui allient production agricole et préservation des sols, tout en alertant sur les risques d'artificialisation des terres fertiles. Ces espaces sont indispensables pour notre sécurité alimentaire et la résilience de nos territoires.

Une transition énergétique sobre et solidaire

Nous avons continué à promouvoir une transition énergétique qui place l'humain et l'environnement au centre. Nos actions ont visé à encourager des solutions équilibrées pour le Nord Alsace.

Conformément au positionnement général d'Alsace Nature, nous avons soutenu les projets énergétiques qui s'inscrivent dans une démarche globale de modération, pour éviter les excès et maximiser les bénéfices écologiques. Réduire nos consommations est une étape incontournable pour une transition réussie.

Des alternatives au « tout-lithium » existent. Plutôt que de miser uniquement sur l'extraction, nous avons soutenu le développement du recyclage, des mobilités douces et des technologies sobres. Ces alternatives sont essentielles pour construire une économie circulaire et résiliente dans notre région.

Par ailleurs, nous avons plaidé pour la création de commissions citoyennes, associant tous les acteurs, afin de suivre et d'évaluer les projets énergétiques avec transparence et rigueur.

Visite de la ferme Hoeffel en bio et en agroforesterie à Walbourg

Le 7 juin, le Groupe Local a proposé une visite de la ferme Hoeffel, qui a été primée pour sa pratique de l'agroforesterie. Lors de cette visite, Corinne et Ernest ont parlé d'agriculture régénérative, et bio bien sûr, mettant l'arbre au cœur de notre système agricole, mais aussi de jardiner les haies, les ripisylves de saules têtards, de litière plaquette bois, de compost agroforestier, de cultiver « autre chose et autrement », de métaux complexes et d'épeautre ancien, et d'élevage en liberté et dans la dignité. Que de belles découvertes très inspirantes. ●

SAVERNE

En 2025, le Groupe Local Saverne est resté attentif aux évolutions du territoire, en suivant plusieurs projets d'aménagement et dossiers liés à l'environnement. Deux contributions ont ainsi été déposées dans le cadre de consultations publiques : l'une concernant un projet de méthaniseur sur des terres agricoles, l'autre un programme de logements à proximité immédiate d'une friche présentant une pollution avérée des sols et des eaux souterraines. Ces interventions ont permis de rappeler l'importance d'une évaluation rigoureuse des impacts environnementaux et sanitaires.

Dans le même esprit de vigilance, un courrier a été adressé au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (SDEA) à la suite d'un épisode ponctuel de pollution de l'eau potable à Saverne et Monswiller, afin d'obtenir des informations claires et de relayer les préoccupations des habitants.

En fin d'année, le groupe a également entamé l'analyse du dossier d'enquête publique relatif à l'extension de Kuhn à Monswiller. Le projet, prévoyant le défrichement de 34 ha de forêt classée, a suscité de nombreux échanges entre habitants et bénévoles. Nous avons suivi plusieurs réunions avec l'entreprise, le PETR, la Chambre d'Agriculture, la Préfecture, la communauté de communes notamment, dans le cadre d'une partie des compensations visant à mener un projet d'agroforesterie sur le territoire.

Sur notre territoire, un projet d'unité de méthanisation « Licorne énergies » à Saverne est également sous notre radar. Le dossier d'enquête publique présentait des incohérences majeures, notamment une gestion des intrants et un plan d'épandage insuffisamment détaillés, des risques pour la biodiversité (amphibiens) non maîtrisés. Les enjeux de nuisances olfactives ainsi que l'intégration paysagère étaient également pris à la légère.

**STAND D'ALSACE NATURE TENU
PAR LE GROUPE LAOCAL SAVERNE.**
GROUPE LOCAL SAVERNE



61

Présence locale et temps de sensibilisation

Au-delà de ce travail de fond, le Groupe Local a renforcé sa présence sur le territoire à travers plusieurs stands d'information, notamment lors du festival Horizons Durables à Saverne, à Bio Waldo et à l'événement « Bonjour la Nuit » à Dabo. Ces rendez-vous ont été l'occasion de rencontres chaleureuses, de discussions parfois passionnées, et d'une meilleure visibilité pour le groupe récemment constitué.

Le 7 juin, une balade champêtre consacrée à l'agroforesterie a été proposée à Saessolsheim, sur la ferme biologique « Terre et Vie ». Hélène Scharsch y a partagé son expérience et montré concrètement comment la haie peut devenir une véritable alliée de l'agriculture. En parcourant différentes parcelles, les participants ont échangé librement sur les motivations, les contraintes et les espoirs liés à ce modèle agricole, dans une atmosphère simple et conviviale.

Le groupe a également pris part à plusieurs commissions et groupes de travail locaux, notamment autour de la TVB de la communauté de communes et lors d'inventaires de cours d'eau menés sur le terrain avec les services de l'État.

Enfin, les bénévoles ont eu le plaisir d'accueillir des randonneurs au port de plaisance de Saverne dans le cadre de Marche & Rêve. Ce moment festif a permis de partager l'histoire de l'association, de valoriser les actions locales et de tisser des liens autour d'un engagement commun pour la protection des milieux naturels. ●

**SOIRÉE FESTIVE ORGANISÉE PAR LE GROUPE LOCAL
SAVERNE LORS DU PASSAGE DES RANDONNEURS DE
L'ÉVÉNEMENT MARCHÉ ET RÊVE**
GROUPE LOCAL SAVERNE





ATELIER CONSACRÉ À LA CUISINE VÉGÉTALE.
ASSOCIATION LE BONHEUR EST DANS LE PRÉ

SORTIE ORGANISÉE DANS LE CADRE DU WEEK-END
« PORTE OUVERTE » DES 60 ANS D'ALSACE NATURE.
ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE LA VALLÉE DE L'ISCH (ASVI)



ZOOM SUR

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE LA VALLÉE DE L'ISCH (ASVI)

Notre association de protection de la nature a pour territoire l'Alsace Bossue. Son action s'inscrit pour la prise en compte de deux enjeux essentiels pour un futur durable : la sauvegarde de la biodiversité et la lutte contre le réchauffement climatique.

Le suivi de dossiers environnementaux

L'ASVI a également participé à plusieurs réunions, en particulier au comité suivi du parc éolien de Herbitzheim et Dehlingen, au Comité de suivi et au comité de pilotage Agroforesterie, lié aux mesures de compensation de l'agrandissement de l'entreprise Kuhn à Monswiller.

Des actions de sensibilisation pour la convivialité

Le samedi 22 mars, des bénévoles se sont retrouvés à Hirschland, pour un ramassage de déchets, le long des berges de l'Isch. Un gros chantier de ramassage de dépôts sauvages a été réalisé !

L'association a organisé également plusieurs sorties nature. En mars, une sortie près du Moulin de l'Isch a permis de partir à la découverte de la Gagée Jaune. Le 9 juin, bénévoles et curieux se sont retrouvés à Weyer, pour une immersion au cœur des prairies fleuries, entre orchidées sauvages et paysages bucoliques. La promenade guidée par un naturaliste passionné a permis de lever les yeux, d'ouvrir grand les oreilles et de partager mille anecdotes sur la richesse discrète de la vallée. La matinée s'est doucement prolongée autour d'un apéro nature et d'un pique-nique au moulin de l'Isch, dans une ambiance chaleureuse où les échanges allaient bon train. Une belle façon de mêler découverte, engagement et convivialité.

Par ailleurs, le 10 octobre, en partenariat avec le collectif IMPACTS et plusieurs associations, nous avons organisé à Saverne une conférence avec Dominique Bourg, philosophe franco-suisse, qui a travaillé sur l'éthique du développement durable, la construction sociale des risques, le principe de précaution, l'économie de fonctionnalité et la démocratie participative. Cette conférence très instructive, intitulée « Des limites planétaires à la sobriété », a attiré beaucoup de monde et les échanges entre le conférencier et la salle ont été très enrichissants.

 <http://asvi.tv>

**SORTIE PRÈS DU MOULIN DE L'ISCH QUI A PERMIS DE PARTIR À
LA DÉCOUVERTE DE LA GAGÉE JAUNE.**

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE LA VALLÉE DE L'ISCH (ASVI)





ZOOM SUR ASSOCIATION LE BONHEUR EST DANS LE PRÉ

Apprendre à reconnaître et prévenir la présence du frelon asiatique

Le 12 octobre, l'association a organisé une conférence consacrée au frelon asiatique, un insecte devenu une réelle préoccupation pour la biodiversité et les habitants. Animée par une apicultrice, cette rencontre avait pour objectif d'aider le public à mieux identifier le frelon asiatique et à adopter les bons gestes de prévention.

Cet insecte est reconnaissable notamment à son thorax sombre, ses pattes jaunes et son comportement autour des ruches. Il se distingue du frelon européen, qui lui est bien moins agressif envers les abeilles.

Les moyens de lutte sont à la portée de tous : signaler les nids repérés aux autorités compétentes (www.frelon.com), ne surtout pas tenter de les détruire soi-même et participer à la surveillance locale, en particulier au printemps, période où les reines fondatrices établissent de nouveaux nids.

Ateliers de cuisine

Le 14 juin, le local de l'Obsthiesel a pris des allures de cuisine partagée pour un atelier consacré à la cuisine végétale, avec sept participants curieux et enthousiastes. Au fil des découpes, des cuissons surveillées et de la vaisselle partagée, les discussions ont naturellement glissé de la cuisine au végétalisme, puis à d'autres horizons plus inattendus. Beaucoup ont souligné la richesse, la diversité et la gourmandise qu'offre une alimentation végétale bien pensée. Une belle démonstration qu'il est possible de se régaler, d'innover en cuisine et de partager un temps convivial, tout en cohérence avec des valeurs de respect du vivant.

Le 24 mai, notre 15^e atelier culinaire participatif, dans le cadre des animations « Autour de la marmite », avait pour but la valorisation des fleurs du sureau noir, en pleine explosion florifère. Dans une atmosphère joviale et stimulante pour les papilles, les participants ont eu tout le loisir de s'initier à deux recettes gourmandes (beignets de fleurs de sureau vegan et limonade à base de corymbes blanches) qui ont donné lieu à moult moments d'échange et de prises de notes.

À la découverte des habitants d'un milieu aquatique

Le vendredi 11 avril 2025, par une matinée fraîche mais ensoleillée, deux animateurs ont accompagné 7 enfants pour aller à la découverte des petites bêtes qui gîtent aux alentours de l'ancien lavoir de Marmoutier. Là, coule le Haselbach, un ruisseau à l'eau exceptionnellement limpide, qui n'a pas manqué d'enchanter le groupe. Munis de leurs épousettes et loupes, les petits chanceux ont eu tout le loisir d'observer des têtards, des limnées, des gammares et même une larve de salamandre dont il fut aisé de distinguer les branchies, ainsi que bon nombre d'insectes fréquentant les abords. Puis, de retour au local de l'association, les enfants se sont inspirés de leurs observations précédentes pour réaliser des petites bêtes de leur choix, avec beaucoup de créativité et à l'aide de matériaux divers. Une matinée enthousiasmante et très enrichissante qui a permis au jeune public de découvrir l'écosystème d'un ruisseau avec sa faune caractéristique dont ils ne soupçonnaient que très partiellement l'existence.



<https://lebonheuredanslepre.fr>



MOSSIG

Nous avons organisé 3 réunions cette année mais avec une faible participation (5 personnes au maximum). Notre engagement a porté sur l'organisation d'un ciné-débat sur la biodiversité locale, une sortie nature pour les 60 ans de l'association ainsi que l'accueil des randonneurs de Marche & Rêve sur notre secteur. Ces actions envers le grand public ont été très bien accueillies (80 personnes au ciné-débat, une vingtaine à la sortie nature). Elles sont positives pour rassembler mais le retour d'une implication au quotidien se fait attendre. Par ailleurs, notre participation aux ateliers de concertation sur la mise en libre évolution d'une partie de la forêt de l'Oedenwald a été régulière, très intéressante mais chronophage (ce dossier est développé dans la thématique forêt).

À la découverte de la biodiversité de la Sommerau

Le 8 juin, dans le cadre des 60 ans d'Alsace Nature, le Groupe Local a proposé une balade à Dimbsthal, à la découverte de la biodiversité de la Sommerau. Le parcours a traversé une mosaïque de paysages (prairies, zones humides, forêt, prés-vergers...) qui illustrent toute la richesse de ce territoire aux portes des Vosges centrales. Fleurs et oiseaux ont accompagné les marcheurs tout au long de la matinée, offrant de belles observations et matière à échanges.

Le groupe a d'abord longé des prairies et des zones humides qui furent, pendant près de vingt ans, au cœur d'un projet de golf finalement abandonné en 2015 grâce à l'action d'Alsace Nature. Ce rappel de l'histoire locale a nourri les discussions et souligné l'importance d'une mobilisation citoyenne dans la durée.

La balade s'est poursuivie vers la forêt du Tannenwald, le hameau du Buchberg puis les prés-vergers en direction de Reinhardsmunster, dans une ambiance conviviale mêlant découverte naturaliste, mémoire des luttes locales et plaisir simple de marcher ensemble. ●

KOCHERSBERG

L'année 2025 a été marquée par la poursuite des actions de sensibilisation à destination de publics variés. Une quinzaine d'animations ont été réalisées, en partenariat avec des associations comme la Société Botanique d'Alsace (SBA), le GEPMA ou la LPO. Le Groupe est également mobilisé par la réalisation d'une exposition sur les enjeux environnementaux du Kochersberg. Elle devrait être terminée en 2026 et pourra être présentée lors de divers événements sur le territoire. Le Groupe s'est également investi dans les consultations publiques relatives à la modification du PLUi et à l'élaboration du PCAET. Il faut malheureusement constater que dans les deux cas, nos interventions argumentées n'ont pas été prises en compte. Cela n'incite pas vraiment à la participation !

Une sortie dédiée aux Maires de la Communauté de Communes du Kochersberg

Depuis plusieurs années, notre Groupe local organise une demi-journée à destination des Maires de la communauté de communes, pour évoquer les enjeux écologiques de notre territoire. Après Willgottheim et Gougenheim, c'était au tour de Durningen d'accueillir les volontaires. La rencontre a eu lieu le dimanche 1^{er} juin avec une quinzaine de participants, dont le Président de la Cocoko et la Présidente de la Commission Aménagement du territoire. Elle a pris la forme d'une balade guidée co-animée avec la LPO. L'objectif était d'évoquer les projets de reconstitution d'une TVB et de mesurer les écarts entre la théorie et les possibilités réelles sur le terrain.

La sortie a démarré par la présentation du secteur de prés-vergers au sud du village et de la nécessité de préserver cet ensemble d'un grand intérêt pour Durningen et le Kochersberg, dans la mesure où de tels systèmes sont devenus rares. S'en est suivie la visite de la plantation de haies effectuée le 30 novembre 2024 le long du cours d'eau à la sortie du village. Il a notamment été montré qu'il existe des alternatives au plastique pour la protection des plants.

**FORÊT DE L'OEDENWALD DONT
UNE PARTIE A ÉTÉ MIS EN LIBRE ÉVOLUTION.**
ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE LA VALLÉE DE L'ISCH (ASVI)

65

La sortie s'est poursuivie par la découverte de la prairie du Bois fleuri (Heuje ou Hagen) où l'on essaye de reconstituer une prairie diversifiée à partir de semences de prairies naturelles. L'enjeu est d'importance car la très grande majorité des prairies encore existantes dans le Kochersberg sont très pauvres du point de vue botanique du fait de leur exploitation intensive.

L'étape suivante a été la remontée du Durningenbach vers la route de Schnersheim. Dans ce secteur encore prairial, il est prévu une opération de renaturation du cours d'eau sous forme d'un reméandrage progressif, en partenariat avec le SDEA. L'intérêt de recréer des méandres à la place du cours d'eau très rectiligne actuel est d'une part de diversifier les milieux de vie pour permettre le développement d'une flore et d'une faune plus variée, d'autre part de contribuer à freiner l'écoulement de l'eau pour favoriser les effets tampons en cas de sécheresse ou de crues.

Sortie le long de la Souffel à Quatzenheim Dossenheim

Le 23 mars, 25 personnes se sont retrouvées pour découvrir un cours d'eau particulier, la Souffel, dont l'état général est préoccupant (fonctionnalité, pesticides). La Souffel est un cours d'eau atypique car il ne prend pas sa source dans les Vosges et ne bénéficie donc pas d'une réserve de débit très importante. De fait, en aval et en période de relative sécheresse, l'essentiel de son débit est assuré par les stations d'épuration ! Ajouté au fait que son lit mineur a été largement surcreusé et rectifié, cela en fait une rivière en mauvais état écologique et très sensible aux pollutions agricoles qui sont très présentes. L'étude conclut qu'il faudrait qu'au minimum 50 % de la surface agricole proche de la Souffel soit conduite en agriculture biologique.

La visite a également permis de montrer la différence entre une portion du cours d'eau rectiligne, issue des rectifications et surcreusements des années 1960, et une portion récemment « reméandrée », qui présente évidemment une diversité de biotopes et de biocénoses plus importante. Ceci devrait inciter les collectivités à redonner de l'espace aux cours d'eau pour les laisser divaguer !

À la découverte de la biodiversité du Hohberg

Le 9 juin, le Groupe Local a emmené les participants à Willgottheim pour explorer la seule ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) du Kochersberg : le Hohberg. Au fil de la balade, chacun a pu observer les milieux naturels et les espèces caractéristiques du site, tout en découvrant son évolution au fil du temps. Les échanges ont également porté sur les modes de gestion possibles pour renforcer la biodiversité et soutenir les dynamiques naturelles, dans une atmosphère conviviale et d'apprentissage partagé. ●

**SORTIE PUBLIQUE LE LONG DE LA SOUFFEL
DONT L'ÉTAT ÉCOLOGIQUE EST PRÉOCCUPANT
EN RAISON DES PRATIQUES AGRICOLES.**
GROUPE LOCAL KOCHERSBERG





EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

L'année 2025 aura constitué une étape particulièrement marquante pour le Groupe Local, témoignant d'une dynamique collective soutenue et d'avancées significatives dans la conduite des projets. Portée par la tenue de cinq réunions plénières et par l'autonomie remarquable des groupes de travail, cette progression s'est inscrite dans un climat d'engagement constant. L'intégration de nouveaux membres, dont l'implication rapide a contribué à enrichir les actions menées, ainsi que la mise en place d'un groupe de pilotage et d'animation composé de cinq personnes, ont permis de renforcer la capacité d'initiative et de coordination. Par ailleurs, la qualité des échanges et l'ambiance de travail, à la fois rigoureuse et conviviale, ont constitué un facteur clé de cette dynamique. L'ensemble de ces éléments souligne la contribution essentielle des bénévoles, dont l'engagement demeure un levier central pour la poursuite des actions engagées.

Grande convergence nature à Strasbourg

À l'occasion de la célébration des 60 ans d'Alsace Nature, le Groupe Local a décidé de marquer le coup et d'inviter largement à une grande journée de « convergence », faite de balades à pied ou à vélo et de festivités au Parc de la Citadelle pour échanger, partager... des idées, des souvenirs, des projets, mais aussi de la musique et de la bonne humeur !

Le 22 juin, par 35 degrés à l'ombre, des groupes se sont élancés le long de différents itinéraires, pour découvrir des éco-quartiers, des acteurs de l'agriculture urbaine, les bords du Ziegelwasser ou encore la condition de l'arbre en ville... pour converger en milieu d'après-midi à la Citadelle où une fanfare en grande forme les attendait.

Parce qu'à Alsace Nature, on aime quand même aussi réfléchir et partager nos convictions, des petits groupes de discussion se sont formés pour échanger sur la lutte historique autour du GCO, la gestion des herbes folles, ou la manière de faire vivre l'inter-générationnel...

Mais le clou de la journée, c'était le gâteau d'anniversaire et la chanson sur l'air mythique de « bella ciao ! » en présence de notre Présidente, des militants, des sympathisants et des simples curieux venus braver la canicule à la rencontre de notre association.

Santé et environnement

Au travers de divers instances de consultation, d'échange, une dynamique s'est enclenchée sur le territoire de l'EMS. Dans un souci de peser à terme sur ces questions d'exposition aux polluants, le Groupe Local s'est largement engagé dans de nombreux projets métropolitains.

Dans le cadre du projet une seule santé (One Health) et Urbact, nous étions engagés dans l'action « corridor écologique du Rhin Tortu ». Il s'agit de travailler sur l'aménagement de ce corridor, un projet qui vise à réconcilier les enjeux écologiques et sociaux en milieu urbain. Le corridor doit permettre de reconnecter les habitant.es des deux quartiers alentours (Meinau et Neuhof) tout en favorisant la biodiversité et la protection / restauration des espèces. Une opportunité de donner une suite aux réflexions du groupe, est d'alimenter le diagnostic du Parc Naturel Urbain (PNU) et d'intégrer la dimension citoyenne.

Par ailleurs, dans le cadre du comité de suivi des activités industrielles du port sud, le Groupe Local s'organise avec d'autres structures (conseil citoyen du port du Rhin, Zéro Déchet Strasbourg, Chambre Consommateur du Grand-Est...) pour peser dans le débat public sur ces sujets de santé-environnement.

Suivi de projets liés à l'énergie

L'année 2025 confirme l'accélération des projets photovoltaïques à l'échelle régionale, une dynamique largement partagée par l'Eurométropole de Strasbourg (se référer à la section thématique idoine).

À Illkirch, le projet de photovoltaïque flottant initié en 2024 a été assorti d'un observatoire scientifique rigoureux pour mesurer l'impact environnemental

**GRANDE JOURNÉE DE « CONVERGENCE »,
PROPOSÉE AU MOIS DE JUIN PAR LE GROUPE LOCAL
EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG QUI A RÉUNI DE
NOMBREUSES PERSONNES AU PARC DE LA CITADELLE.**

JULIEN GRIES

67

de ces installations. Nos réflexions au sein de cet observatoire ont donné lieu au cycle « EnR'Scope ». Une série d'ateliers thématiques abordant l'agrivoltaïsme, le solaire au sol, la biodiversité et l'acceptabilité sociale ont aussi permis aux membres engagés de s'acculturer à ces thématiques nouvelles.

Fidèles à notre approche au cas par cas, nous avons contribué aux enquêtes publiques d'Illkirch, Eschau et Entzheim. Si nous soutenons les enjeux de décarbonation, nous rappelons systématiquement qu'aucune transition ne sera acceptable sans un impératif de sobriété. Nos avis, rédigés collectivement, ne répondent à aucun dogme mais à une analyse précise de chaque dossier.

Comité de suivi des Réserves Naturelles Nationales

L'année a été riche en projets au sein des Réserves Naturelles Nationales (RNN), notamment sur l'île du Rohrschollen, où un chantier de renaturation des berges du vieux Rhin a été mené. Il visait à supprimer les enrochements hérités de la période Tulla afin de rétablir une érosion naturelle et une

dynamique hydrique favorisant les échanges entre le Rhin, l'île et la nappe phréatique. Parallèlement, nous avons participé à des comités techniques et de pilotage consacrés, d'une part, à la remise en service de la prise d'eau au sud de l'île et, d'autre part, à la restauration hydraulique au nord, nécessaire au retour de conditions favorables à la forêt alluviale rhénane.

Dans la RNN de la forêt de la Robertsau-Wantzenau, des avancées ont été réalisées en matière de sécurisation de la réserve, tandis que le parc de piézomètres est en cours d'extension. Il permettra de suivre plus finement les variations de la nappe phréatique en lien avec les eaux de surface, et d'évaluer la pertinence et l'efficacité des futurs projets de restauration hydraulique.

Dans la forêt de Neuhoef Illkirch-Graffenstaden, la mise en œuvre du plan d'action issu de l'atelier citoyen se poursuit, avec notamment l'optimisation du plan de circulation, le développement des zones de quiétude et un meilleur ancrage territorial.

Alsace Nature siège aux comités consultatifs de ces réserves et participe activement aux décisions, ainsi qu'au suivi et à la mise en œuvre des projets.

**GRANDE JOURNÉE DE « CONVERGENCE »,
PROPOSÉE AU MOIS DE JUIN PAR LE GROUPE LOCAL
EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG QUI A RÉUNI DE
NOMBREUSES PERSONNES AU PARC DE LA CITADELLE.**

JULIEN GRIES



La nouvelle station d'épuration sud contestée pour son implantation

Dans le cadre de l'enquête publique sur la création d'un nouveau système d'assainissement au sud de l'EMS, le Groupe Local a examiné le projet de station d'épuration prévue à Illkirch-Graffenstaden.

Le principe de remplacer les trois stations existantes (Geispolsheim, Fegersheim et Plobsheim) par une installation plus performante n'est pas remis en cause. Ce choix, acté dès 2018, vise à améliorer la gestion des eaux usées et à mettre les équipements aux normes. Sur le plan technique, le dossier présente des solutions pour limiter certains impacts, notamment sur la faune présente sur le site.

En revanche, nous contestons fortement le choix d'implantation. Le site retenu n'est pas encore artificialisé, il s'agit d'un secteur agricole et naturel en bordure de l'Ill, intégré à la TVB du territoire. Le projet entraînerait la destruction d'environ 6 ha de terres agricoles ainsi que de plusieurs dizaines, voire centaines, de mètres de ripisylve. En effet des efforts importants y ont été menés depuis des années pour restaurer un corridor écologique, avec l'engagement de la ville d'Illkirch-Graffenstaden, d'Eschau, du Conservatoire des Espaces Naturels d'Alsace et d'agriculteurs partenaires.

Dès 2022, nous avons demandé de réexaminer l'implantation et d'étudier des alternatives en zone déjà urbanisée ou industrielle, sans succès.

Découverte de la réserve naturelle de Strasbourg Neuhof - Illkirch-Graffenstaden

Le 7 juin, le Groupe Local a emmené les participants explorer la RNN du massif forestier de Strasbourg Neuhof Illkirch-Graffenstaden, à une période où la nature est à son apogée : les oisillons volaient, et les orchidées offraient leurs floraisons colorées. Au fil de la visite guidée, le groupe a longé la bordure sud de la réserve, avant de s'enfoncer dans la forêt et de déboucher sur la vaste prairie du Heyssel. Chacun a pu apprécier la grande biodiversité et les multiples biotopes de cette forêt alluviale, observer la faune en activité et la cohabitation entre espaces naturels préservés et zones anthropisées, dans un cadre convivial et propice aux échanges. ●

**CHANTIER DU CONSERVATOIRES DES ESPACES NATURELS
D'ALSACE SUR LA PRAIRIE DU HEYSSEL EN AOÛT 2008.
CEN ALSACE**





ZOOM SUR ASSOCIATION ZÉRO DÉCHETS STRASBOURG

Déchets, mon quartier en action !

En 2025, notre association a souhaité développer ses champs d'action en portant un projet partenarial dans le cadre du contrat de ville « Cadre de vie – Environnement » au sein du quartier prioritaire du Neuhof. Ce projet répond à une problématique environnementale marquée : la présence récurrente de déchets abandonnés et de dépôts sauvages (mobilier, déchets professionnels, seringues), qui dégradent le cadre de vie, polluent les sols et rendent certains espaces verts difficilement praticables.

L'objectif est de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire afin de réaliser un état des lieux précis et documenté de la gestion des déchets dans le quartier, et de formuler des propositions concrètes pour éviter que les déchets ne se retrouvent hors des poubelles. Le projet s'appuie sur une démarche collective mêlant entretiens, ateliers de réflexion menés avec la Direction de Territoire, et apports scientifiques.

Nous accueillerons bientôt un-e stagiaire de l'Université de Strasbourg qui mènera une étude sociologique sur les pratiques et usages du quartier en partenariat avec le Samu de L'Environnement qui réalise des analyses de sols en lien avec un laboratoire de l'Université. Conçu sur le long terme, ce projet a vocation à être déployé dans d'autres quartiers prioritaires.

 <https://zds.fr>

BRUCH RIED

Constitué en 2024, notre Groupe Local démarre progressivement ses activités. Il travaille en étroite collaboration avec les associations locales de son territoire telles que la Bulle du Ried, l'association Nature Ried d'Erstein, les Ecocitoyens d'Erstein et le jardin pédagogique Canop'terre.

Lors de la fête du printemps à Gerstheim, le 30 mars, le Groupe Local a tenu un stand d'information et proposé des animations ludiques pour les familles : reconnaissance des arbres, vie du hérisson...

En avril, nous nous sommes mobilisés pour l'opération « Courlis reviens ! » (décrit dans les pages précédentes), aux côtés de la LPO Alsace et de l'association Bulle du Ried.

Le groupe a également participé activement, le 13 septembre, à la fête des Hérissons, initiée par notre fédération nationale France Nature Environnement (FNE). Lors de cette journée nature au jardin, Canop'Terre et nos bénévoles ont tenu un stand de sensibilisation au mode de vie du hérisson, ainsi que sur les dangers qui causent le déclin de cette espèce emblématique de nos jardins... mais aussi de notre réseau associatif. Les familles présentes ont pu également écouter un conte musical « Gardiens d'oiseaux », organisé par l'association Nature Ried d'Erstein, avec la participation des classes de harpe des écoles municipales de musique d'Erstein et d'Obernai.

Le dimanche 21 septembre, quelques-uns de nos bénévoles ont participé à la Gerstheim Ried Run Rock (GRRR), une course à pied sur un parcours de 5 ou 10 km, accompagnée en musique par des DJs et animateurs. Une partie des bénéfices a été reversée à Alsace Nature. ●



ZOOM SUR

ECOCITOYENS D'ERSTEIN (ECE)

Troc Graines et troc plantes à Erstein

Le 16 février, le Troc Graines a rassemblé à Erstein jardiniers amateurs, curieux et passionnés pour une matinée placée sous le signe du partage. Autour des graines et des semences, les conversations ont fleuri aussi librement que les échanges : astuces de culture, recettes, usages traditionnels ou parfois inattendus des plantes.

Les échanges se sont faits de gré à gré ou grâce à une monnaie éphémère créée pour l'occasion, permettant à chacun de participer, même sans graines à proposer. Cette souplesse a contribué à l'ambiance chaleureuse et inclusive de la rencontre.

Pour cette 10^e édition, une dizaine de bénévoles ont accueilli 44 visiteurs. Ce rendez-vous convivial a aussi permis aux deux associations coorganisatrices, Canop'Terre et les Éco-Citoyens d'Erstein, de présenter leurs actions et de nouer de nouveaux contacts autour d'un intérêt commun pour le vivant et la biodiversité cultivée.

Dans une ambiance similaire, le 27 avril s'est tenue la 16^e édition du Troc Plantes dans les jardins de l'Hôtel de Ville d'Erstein. Il est désormais intégré à la manifestation municipale « Parfums de Printemps », renforçant encore sa visibilité.

Le matin, les échanges de plants, boutures et graines se sont déroulés comme pour le Troc Graine. L'après-midi, place aux animations et aux jeux autour de la biodiversité, proposés aux enfants comme aux adultes. Cette journée

a une nouvelle fois mêlé jardinage, transmission de savoir-faire et convivialité, dans une ambiance simple et intergénérationnelle.

Festival Alimenterre

Dans le cadre du Festival Alimenterre, manifestation nationale portée par le Comité Français pour la Solidarité Internationale, les Éco-Citoyens d'Erstein ont été relais local et ont accueilli, le 16 octobre, deux projections suivies de débats.

L'après-midi, le film « The Pickers » a proposé un voyage à travers plusieurs régions agricoles européennes, mettant en lumière la réalité des travailleurs et travailleuses migrants qui assurent les récoltes. Le soir, « Transmettre » a abordé la question sensible de la transmission des fermes face aux logiques d'agrandissement, à partir d'un tournage réalisé dans les Vosges.

Les échanges qui ont suivi les projections, nourris par la présence d'acteurs locaux engagés, ont permis de croiser les regards et de partager des initiatives concrètes. Organisé en partenariat avec plusieurs structures du territoire, ce rendez-vous s'inscrivait dans une programmation en Alsace centrale consacrée aux enjeux d'alimentation durable, de justice sociale et de transition agricole. Une belle occasion de relier les réalités internationales aux dynamiques locales, dans un esprit de réflexion collective et d'ouverture.

 <https://ecocitoyens-erstein.fr>



PIÉMONT

Le Groupe Local du Piémont a été créé en 2022. Son périmètre comprend des zones très diversifiées du point de vue géographique et naturaliste : des Rieds du Bruch de l'Andlau jusqu'au Champ du Feu, point culminant du Bas-Rhin, en passant par les collines sèches du Piémont des Vosges. Pour ses débuts, le Groupe Local a fait le choix d'organiser des sorties sur le terrain à l'intention des adhérents locaux d'Alsace Nature pour mieux faire connaissance avec ces différents types de milieux.

Le Bruch de l'Andlau, un joyau

Organisation d'une sortie guidée

Le 7 juin, une sortie co-animée avec l'Association Nature Ried dans le Bruch de l'Andlau (secteur de Meistratzheim) a rassemblé 30 participants. Elle a permis de (re)découvrir une des plus grandes zones humides de la région, constituée à l'origine de forêts primitives. Autrefois très riche, elle est aujourd'hui fortement réduite et fragilisée par les transformations agricoles, les aménagements et l'urbanisation.

Depuis les années 1960 le Bruch s'est réduit comme peau de chagrin suite à une accumulation d'atteintes continues, en particulier le retournement des prés. Des actions ont été menées pour préserver ce milieu et ses fonctions essentielles (biodiversité, qualité de l'eau, recharge de la nappe), aboutissant à la protection de 548 ha (sur 6000 ha) par un APPB en 1986, statut que nous estimons à ce jour non suffisant.

Le site abrite encore des espèces remarquables, tant végétales qu'animales, typiques des milieux humides. Toutefois, il reste soumis à de nombreuses pressions (projets d'aménagement, extraction, énergie), dans un contexte d'assèchement accentué par le changement climatique.

Plus que jamais, le Bruch de l'Andlau appelle une mobilisation collective pour assurer sa protection durable, avec, pourquoi pas, la perspective d'une Réserve Naturelle Régionale.

Participation à une consultation publique

À noter qu'une consultation publique touchant ce secteur magnifique a eu lieu et que notre Groupe Local a formulé des propositions. Il s'agit du projet de renouvellement et d'extension de la gravière de Niedernai et Valff. Comme nous l'avons vu, ce milieu est soumis à de fortes pressions, or le projet d'extension concerne de nouvelles zones humides dans ce secteur déjà dégradé.

Globalement, nous demandons que le projet soit revu afin de garantir une protection renforcée de la nappe et des zones humides du Bruch, en cohérence avec les objectifs nationaux de reconquête des milieux humides.

En effet, le site se situe dans l'aire d'alimentation du captage d'eau potable de Krautergersheim, classé prioritaire, où la nappe présente déjà des niveaux de pollution préoccupants. En ce sens, nous demandons des garanties strictes sur la réalisation et le suivi des travaux en particulier sur la qualité des matériaux utilisés

Par ailleurs, le projet prévoit des mesures compensatoires sur 29 ha, consistant à restaurer des zones humides dégradées mais sur des sites très distants. Compenser ailleurs ne permet pas de préserver la fonctionnalité écologique locale !





**SORTIE À LA SOUTTE, LANDE MARÉCAGEUSE
QUI ABRITE LA SOURCE DE L'EHN**
M-A MOSER - GROUPE LOCAL PIÉMONT

La source de l'Ehn - Site de la Soutte

Le 13 septembre, 20 participants ont pris part à une sortie consacrée à la source de l'Ehn, sur le site de la Soutte, au cœur du massif du Champ du Feu. Guidé par un hydrogéologue, le groupe a arpenté cette lande marécageuse pour mieux comprendre le fonctionnement complexe de cette source, à l'origine d'un cours d'eau de 37 km traversant 11 communes avant de rejoindre l'Ill en aval de Geispolsheim.

Au-delà des explications hydrologiques, la balade a ouvert des échanges plus larges sur la ressource en eau dans les Vosges moyennes, particulièrement dans le contexte du dérèglement climatique. Entre observations de terrain et discussions partagées, cette sortie a permis de mieux mesurer la fragilité et la valeur de ces milieux discrets mais essentiels.

Préserver les carrières de Saint-Nabor

En 2025, le Groupe Local s'est investi dans la concertation engagée par les collectivités autour d'un projet d'ouverture au public des carrières de Saint-Nabor, qui implique une modification de l'APPB du 12 décembre 2018 interdisant jusqu'ici tout accès pour des raisons de sécurité.

Fermé depuis la fin de l'exploitation en 2017, le site a progressivement retrouvé une dynamique naturelle remarquable. Il accueille aujourd'hui des espèces protégées telles que le Grand-Duc, le Faucon pèlerin ou le Sonneur à ventre jaune. Attaché à la préservation de ce sanctuaire, le Groupe Local a défendu le principe d'un plateau supérieur maintenu en libre évolution, accessible uniquement dans le cadre de visites guidées encadrées à des périodes définies.

À l'issue des échanges, un compromis a été acté : un circuit balisé en libre accès sera aménagé dans la partie basse des carrières, menant à un observatoire situé en limite du plateau supérieur, tandis que ce dernier restera réservé à des visites accompagnées. Le Groupe Local a également insisté sur l'importance

d'un dispositif pédagogique ambitieux, permettant de valoriser la richesse naturaliste, géologique et historique du site tout en sensibilisant au risque de dérangement des espèces.

L'idée d'une « Maison des Carrières », lieu d'information, de suivi scientifique et point de départ des visites guidées, a été avancée, de même qu'une gestion confiée au Conservatoire d'Espaces Naturels d'Alsace. Une révision de l'Arrêté de Protection du Biotope et une étude de financement doivent désormais être engagées sur la base de ce consensus.

Recherche de lithium

Fin décembre 2025, le Groupe Local a également déposé une contribution dans le cadre de la consultation portant sur une demande de permis exclusif de recherche (PER) de mines de lithium dans le Piémont « Les coteaux » (cf. dossier thématique). ●

VAL DE VILLÉ

Le projet de requalification de la friche FTV soulève de nom- breuses questions

Le projet de réhabilitation de la friche des Filatures et Tissages de Villé (FTV) s'inscrit dans une démarche de réduction de l'artificialisation des sols en réutilisant un site industriel abandonné. Alsace Nature soutient le principe général, mais plusieurs manques d'informations essentielles ont été relevés lors de la consultation publique.

Le dossier présenté ne comporte pas les études environnementales sur la biodiversité et les zones humides, ni les informations sur les pollutions héritées de l'ancienne activité. Les cartes du Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) du Giessen, qui concernent le site, ne sont pas acces-

FEMELLE DE PIE GRIÈCHE ÉCORCHEUR SUR
BRANCE D'AUBÉPINE.

DAVID HACKEL



sibles. La possibilité de visites du site n'a pas été offerte, alors qu'une inspection aurait permis de mieux évaluer les contraintes et risques.

Sur le plan de la conception, le projet prévoit 150 à 200 logements, soit 350 à 400 habitants supplémentaires, ce qui pose des questions sur l'urbanisation, le trafic, l'approvisionnement en eau potable et la capacité de traitement des eaux usées par la station d'épuration de la vallée. La préservation des zones humides est mentionnée, mais certaines propositions, comme des constructions sur pilotis, apparaissent incompatibles avec les enjeux écologiques et le risque d'inondation accentué par le changement climatique.

Alsace Nature demande donc que la concertation publique soit rouverte lorsque tous les éléments nécessaires à une information complète seront disponibles, afin que les citoyens puissent donner un avis éclairé avant toute poursuite de la procédure.

Pie-grièche écorcheur et compagnie dans le Val de Villé

Le 8 juin, dans le cadre des 60 ans d'Alsace Nature, une sortie consacrée à la pie-grièche écorcheur a été proposée dans le Val de Villé, à Triembach-au-Val. Cette balade sur un site Natura 2000 a permis aux participants de découvrir la richesse du milieu : plantes en fleurs, papillons en activité, oiseaux nicheurs... et, bien sûr, de partir à la recherche de la pie-grièche écorcheur, devenue cette année une véritable ambassadrice de la biodiversité alsacienne.

Le groupe a pris le temps d'observer, d'écouter et de comprendre les équilibres fragiles de ces paysages ouverts. La journée a pu se prolonger par la découverte du jardin Lilaveronica à Thanvillé, où une exposition de photographies grand format en plein air mettait à l'honneur la biodiversité locale. Une manière sensible et artistique de conclure cette immersion naturaliste, entre émerveillement et engagement. ●

TAENNCHHEL

En 2025, le Groupe Local Taennchel s'est réuni à deux reprises à la Maison des associations de Ribeauvillé, rassemblant à chaque fois une dizaine de membres. Ces rencontres ont permis de faire le point sur plusieurs dossiers suivis tout au long de l'année.

Le Groupe Local a également contribué aux 60 ans d'Alsace Nature à travers deux temps forts : une sortie au Grasberg en fleurs le 11 mai, guidée par le conservateur local du Conservatoire d'Espaces Naturels d'Alsace (CEN Alsace), puis l'accueil des randonneurs de Marche & Rêve le 10 juillet à Sainte-Marie-aux-Mines, ou un diaporama présenté par les photographes naturalistes Marie et Michel Nicaise a mis en lumière la richesse et la beauté des paysages du territoire. Un moment apprécié de partage et d'émerveillement.

Découverte de la mare de biodiversité à Aubure

Le 7 juin 2025, les Guides Nature ont proposé une journée d'animations autour de la mare de biodiversité située au cœur du village d'Aubure, à proximité des jardins partagés et de la station d'épuration.

Petites bêtes aquatiques, observations à la loupe et échanges pédagogiques ont rythmé cette journée conviviale, permettant à petits et grands de mieux comprendre la richesse insoupçonnée de ces milieux humides de proximité.

Société Alter Alsace

La société Alter Alsace exploite des matériaux issus de la déconstruction dans la forêt de Bennwihr-Gare. Une importante quantité de déchets inertes y est stockée, à l'abri des regards, entre le parc de Schoppenwihr et la rive droite de la Fecht. Un projet d'agrandissement, impliquant un défrichement, serait à l'étude.

Une expertise réalisée par un cabinet spécialisé conclut à la faisabilité du projet. Toutefois, le site se situe en zone inondable classée en « crue centennale » dans le cadre du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la Fecht, à proximité immédiate du lit mineur. Au regard des obligations réglementaires liées à la loi sur l'eau, ce projet soulève de sérieuses interrogations.

Le Groupe Local a transmis une analyse contradictoire à l'OFB. À ce jour, aucune déclaration n'a été affichée en mairie de Bennwihr et les services de l'État, notamment la DDT et la DREAL, n'ont pas communiqué d'éléments complémentaires. Le dossier reste suivi avec attention.

Échanges avec la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé

Les discussions avec le service environnement de la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé ont porté sur la gestion de la déchetterie, jugée peu dynamique au regard des initiatives développées dans les territoires voisins ainsi que sur la TVB.

Sur le premier point, plusieurs exemples ont été évoqués : mise en place d'espaces de réemploi dans d'autres intercommunalités, développement de démarches « Territoire Engagé Transition Écologique », production locale d'électricité ou installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics. Le SMICTOM de Scherwiller a également été cité pour ses actions de sensibilisation et de réemploi. À la suite des sollicitations répétées du Groupe Local, la récupération d'objets réutilisables par Emmaüs sera finalement mise en place à partir de janvier 2026.

Sur le second point, les communautés de communes voisines disposent déjà d'une TVB, or ce n'est pas encore le cas pour le territoire de Ribeauvillé. Si la ville s'est engagée sur ce sujet, l'action reste pour l'instant limitée au vignoble du Piémont, alors que d'autres communes se sont intégrées dans des démarches intercommunales plus larges.

Entretien des accotements de route

Le ruisseau du Strengbach, qui longe la route départementale reliant Ribeauvillé à Aubure, voit régulièrement sa ripisylve fortement réduite. Le Groupe a pris contact avec le service des routes afin de rappeler l'importance écologique de ces milieux.

Société RMB à Bergheim

Le groupe est représenté au sein de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) concernant la société RMB, spécialisée dans le recyclage de matériaux. Lors de la réunion du 13 mai, il a été indiqué que le taux de valorisation des déchets, de 85 % en 2023, était descendu à 75 % en 2024 en raison de déchets non valorisables.

Un dépassement du taux d'arsenic a conduit à l'installation d'un filtre pour le traitement des lixiviats. Des travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sont également prévus. La fin d'exploitation du site est programmée à l'horizon 2031.

Extension de la gravière de Bergheim

Dans le cadre du projet d'extension de la gravière Léonhart, une parcelle a été déboisée. Ces 3 ha de forêt avaient pourtant fait l'objet d'un engagement de préservation en 2003. Des discussions se sont engagées entre le Groupe Local, le comité de suivi du site et les services de l'État. Des mesures compensatoires ont été définies, dont la gestion a été confiée au CEN Alsace. ●

UNE DIZAINE DE BÉNÉVOLES PARTICIPÉ À UN CHANTIER DE CRÉATION DE 6 MARES EN FORÊT COMMUNALE DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES.

GRUPE LOCAL LIEPVRETTE

LIEPVRETTE

Chantier de création de mares

Le 8 novembre, le Groupe Local Lièpvrette, aux côtés de l'association BUFO, a rassemblé une dizaine de bénévoles pour un chantier nature en forêt communale de Sainte-Marie-aux-Mines. Six mares ont été créées en zone humide afin d'offrir de nouveaux habitats à la petite faune aquatique, notamment aux amphibiens et aux insectes liés à ces milieux.

Cette journée de travail collectif s'est déroulée dans une ambiance conviviale, soutenue par la communauté de communes du Val d'Argent qui a offert le repas aux bénévoles, contribuant à faire de ce chantier un moment de partage autant qu'une action concrète en faveur de la biodiversité.





Partenariats avec la médiathèque du Val d'Argent

Le 1er juillet, la médiathèque du Val d'Argent a accueilli une lecture musicale organisée en partenariat avec Alsace Nature et l'association À livre ouvert / Wie ein offenes Buch, à l'occasion de la parution du livre des 60 ans d'Alsace Nature. Éditeur, auteur, illustratrice, lectrices et musiciens ont uni leurs talents pour proposer un moment sensible mêlant textes et musique. Il faut dire que l'auteur principal du livre est bénévole actif de notre Groupe Local ! L'exposition des œuvres originales de l'illustratrice s'est prolongée durant un mois dans les espaces de la médiathèque.

Le 12 juillet, une promenade littéraire annuelle a été organisée autour de Saint-Pierre-sur-l'Hâte, sur le thème des animaux. Lectures à voix haute et déambulation dans le paysage ont permis d'associer nature et littérature dans une atmosphère chaleureuse et attentive.

PLUS D'UNE CINQUANTAINE D'ARTISANS ET BÉNÉVOLES DE DIVERSES ASSOCIATIONS SE SONT MOBILISÉS POUR FAIRE REVIVRE LA FIÈVRE DES MINES D'ARGENT DE 1549.

ASSOCIATION SPÉLÉOLOGIQUE POUR L'ÉTUDE
ET LA PROTECTION DES ANCIENNES MINES (ASEPAM)

Faire territoire avec le vivant

La candidature du Val d'Argent pour la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABI) a été retenue par l'OFB. Cette démarche ne se limite pas à un inventaire d'espèces destiné à alimenter les documents d'urbanisme : elle vise également à associer habitants, écoles et associations dans un travail de sensibilisation et de transmission des connaissances.

L'objectif est de faire de la biodiversité un élément structurant du territoire, partagé et porté par celles et ceux qui y vivent. ●



ZOOM SUR

ASSOCIATION SPÉLÉOLOGIQUE POUR L'ÉTUDE ET LA PROTECTION DES ANCIENNES MINES (ASEPAM)

1549 – Ruée vers l'Argent

Les 17 et 18 mai, plus d'une cinquantaine d'artisans et bénévoles de diverses associations se sont mobilisés pour faire revivre la fièvre des mines d'argent. Un week-end de reconstitution historique en pleine nature au temps des Seigneurs de Ribeaupierre. Ce fut une magnifique 12^e édition de la Ruée vers l'Argent.

Renaissance d'un trésor mécanique

Grâce à l'énergie et au savoir-faire des bénévoles de l'ASEPAM, la pompe et le treuil de la mine Saint-Louis Eisenthür ont retrouvé une nouvelle jeunesse durant l'été ! Ces équipements, indispensables à l'époque pour l'exhaure et la manutention, sont bien plus que de simples outils : ils témoignent de l'ingéniosité des mineurs du XVI^e siècle. Aujourd'hui, leur restauration permet aux visiteurs de mieux comprendre les défis

techniques auxquels faisaient face les mineurs de l'époque pour le transport et l'évacuation de l'eau.

Entretien du Sentier Minier : préserver pour mieux transmettre

Inauguré en mai 2024, le Sentier de découverte et d'interprétation accueille depuis un an promeneurs, curieux, familles et passionnés pour une balade sur les pas des mineurs. Cet été, une petite équipe de bénévoles de l'ASEPAM a retroussé ses manches pour réaliser l'entretien annuel du parcours : débroussaillage manuel et sélectif, dans le respect de l'environnement, retaille de la végétation, vérification et entretien du balisage, entretien et nettoyage des panneaux d'interprétation, reprise des passages délicats pour garantir une balade agréable et sécurisée...

 <https://www.asepam.org>



RASSEMBLEMENTS DES BÉNÉVOLES DEVANT LE SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LORS DE CHAQUE CONSEIL COMMUNAUTAIRE POUR CONTESTER LE PROJET DE ZAC DAWEID.
GROUPE LOCAL FLORIVAL

FLORIVAL

L'année écoulée a été particulièrement riche en engagements pour nos adhérents et sympathisants. Entre actions de terrain, mobilisations citoyennes, animations pédagogiques et participation à de nombreuses réunions, chacun a contribué activement à faire vivre nos combats et à sensibiliser le public. Les ramassages de déchets, en particulier, ont rythmé l'année (près de 40 !), tout comme les temps d'échange et de formation.

Nous nous sommes également fortement investis dans le collectif « Alternatives Daweid », à travers une présence régulière sur le terrain, des actions visibles et des temps de mobilisation qui ont permis de maintenir une dynamique collective et engagée.

ZAC Daweid : une mobilisation populaire qui s'amplifie

Depuis janvier 2023, le Groupe Local Florival consacre une grande partie de son énergie à combattre le projet d'artificialisation de 29 ha de terres fertiles au lieu-dit Daweid d'Issenheim, mené par la communauté de communes de la Région de Guebwiller (CCRG), et à soutenir les alternatives vertueuses portées par le dynamique collectif « Alternatives Daweid ».

Le projet de ZAC Daweid a fait l'objet d'une forte médiatisation et a été identifié parmi les « 200 projets inutiles de France ». Cité dans la presse écrite et télévisée régionale mais aussi nationale, et thème du documentaire « Quand la terre devient béton », il suscite de nombreuses critiques quant à ses impacts environnementaux et paysagers, notamment à l'entrée de la vallée de la Lauch. Il a également retenu l'attention dans des travaux universitaires, illustrant plus largement les questionnements actuels autour de l'artificialisation des sols et de la cohérence des politiques d'aménagement.



Sur le terrain, la mobilisation des opposants s'est concrétisée par de nombreuses interventions sur le site (pique-nique citoyen, animations pédagogiques, balade contée), par l'organisation d'une vingtaine de « banderolades » sur les ronds-points et par des rassemblements devant le siège de la CCRG lors de chaque Conseil Communautaire.

Fin d'année, notre Groupe Local a contribué à l'enquête publique (près de 300 contributions et 96,6 % d'avis défavorables). Nous avons fermement exprimé notre opposition à ce projet. La consommation de terres agricoles fertiles et humides à une telle échelle n'apparaît plus compatible avec les objectifs de sobriété foncière portés par les politiques publiques, notamment le principe de ZAN. Si le projet a évolué depuis la consultation publique initiale afin de réduire partiellement son impact sur certaines zones humides, nous considérons que les modifications apportées ne remettent pas en cause les impacts majeurs du projet.

Par ailleurs, l'intérêt général avancé pour justifier sa création est infondé. D'autres zones économiques existent à proximité et les créations d'emplois annoncées ne sont pas étayées par des projets d'implantation précis.

Sur le plan environnemental, Alsace Nature estime que l'étude d'impact présente plusieurs lacunes, notamment en matière d'inventaires naturalistes et d'évaluation de la biodiversité ordinaire. La destruction de milieux agricoles, de lisières et d'éléments paysagers entraînerait une dégradation des continuités écologiques locales. En effet les trames écologiques sont insuffisamment prises en compte, de même que les effets de l'imperméabilisation des sols sur les fonctionnalités écologiques et hydrologiques du site.

Le projet soulève par ailleurs des inquiétudes concernant la ressource en eau. Situé dans un secteur sensible, caractérisé par la proximité de la nappe phréatique et la présence de zones humides étendues, l'aménagement pourrait accroître les

risques de pollution et modifier les dynamiques hydrologiques locales. Les compensations proposées pour la destruction d'environ 9 ha de zones humides apparaissent insuffisantes et reposent principalement sur des aménagements dont l'efficacité écologique reste incertaine.

Réduire les déchets sauvages

Dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD), des collectes de déchets sauvages ont été organisés par les bénévoles du Groupe Local, entre Guebwiller et Linthal, en partenariat avec l'animatrice du service Environnement de la communauté de communes. Le bilan total sur les six communes s'est élevé à 176 kg de débris ramassés. Plusieurs élus ont participé à cette campagne citoyenne à Buhl, Lautenbach et Murbach.

Le Groupe Local est intervenu à plusieurs reprises auprès des collectivités, dont la CeA, pour que les fauchages des bas-côtés de routes soient précédés du ramassage des déchets, ceux-ci étant régulièrement déchiquetés et éparpillés. Hélas, aucune réponse n'a été donnée à nos requêtes... ●



**COLLECTES DE DÉCHETS ORGANISÉES PAR LES BÉNÉVOLES
DU GROUPE LOCAL ENTRE GUEBWILLER ET LINTHAL.**
GROUPE LOCAL FLORIVAL



FECHT

Notre Groupe Local suit de près un certain nombre de dossiers impactants pour notre territoire très fragile. Par exemple, des menaces pèsent sur le site naturel du Tanet (cf. article thématique). Ce réservoir de biodiversité est en effet menacé par la surfréquentation touristique et un projet de via ferrata.

Du côté de la sensibilisation, le 21 novembre, dans le cadre des Automnales organisées par Vallée de Munster en Transition, la conférence de Maurice Wintz a permis de revenir sur six décennies d'engagement en faveur de la protection de la nature, en évoquant notamment l'action des Groupes Locaux, tout en mettant en lumière le contexte particulier de la vallée de Munster et du secteur de la Fecht. Les échanges ont également porté sur une question toujours actuelle : comment concilier libertés individuelles et préservation de l'environnement ? Où situer les limites et comment les faire comprendre et accepter collectivement ? Autant d'interrogations qui ont nourri un débat riche avec le public, prolongeant l'esprit d'engagement et de réflexion qui anime l'association depuis ses débuts.



À Munster, une usine polluante inquiète

À Munster, l'usine EURO TF est à l'origine de pollutions avérées qui inquiètent la population. Ses activités (ennoblissement de textiles, imperméabilisation, teinture...) engendrent de multiples pollutions. Les contrôles des rejets de la station d'épuration d'eau montrent des non-conformités récurrentes depuis plusieurs années et un niveau de pollution inquiétant aux PFAS. L'usine rejette régulièrement en plus de la vapeur d'eau, des nuages de vapeurs colorées, ce qui inquiète les riverains. Un collectif de citoyens s'est constitué récemment, il a obtenu un rendez-vous à la Préfecture. Son but : que les services de l'environnement fassent des analyses de ces rejets atmosphériques. Le Groupe Local Fecht appuie bien sûr cette demande et suit la situation de près. Il faut absolument contraindre l'usine à respecter les prescriptions de la DREAL et à accepter des investigations au niveau des rejets dans l'atmosphère.

La STEP du Leymel met en danger son étang

La STEP du Solberg-Leymel, destinée à la production d'électricité, pourrait avoir des impacts significatifs sur l'étang du Leymel, qui, depuis sa renaturation, constitue un véritable réservoir de biodiversité, abritant de nombreuses espèces aquatiques et aviaires. Son fonctionnement risque de perturber cet équilibre fragile, en modifiant la qualité et le niveau de l'eau. Selon nous, il serait plus judicieux de concentrer les efforts sur la restauration de la STEP du Lac Noir-Lac Blanc, dont le volume et les enjeux techniques sont bien plus importants, afin de maximiser les bénéfices environnementaux tout en sécurisant les infrastructures existantes.

Pollution au Schiessroth

Le Groupe Local a alerté le Président de la communauté de communes au sujet d'une pollution au Schiessroth, potentiellement liée à la ferme auberge ou au refuge « La Campanule ». La réponse reçue a confirmé que l'installation de la ferme n'était pas conforme. La situation est désormais suivie de près. ●



DESCENTE DU VERSANT DU BOURBACH LORS DE LA BALADE PRINTANIÈRE SUR LA RECONNAISSANCE DES LIGNEUX ET DES OISEAUX.

GRUPE LOCAL THUR DOLLER

TRAVERSÉE D'UNE AULNAIE MARÉCAGEUSE AU LIEU-DIT UNTERHOLZLORS DE LA BALADE DANS L'OCHSENFELD À CERNAY ET ASPACH-LE-BAS.

GRUPE LOCAL THUR DOLLER

THUR DOLLER

Sorties nature du Groupe Local

En 2025, cinq sorties nature ont été organisées dans les deux vallées, au fil des saisons.

Au printemps, une première exploration a conduit le groupe dans l'Ochsenfeld, à Cernay et Aspach-le-Bas, à la découverte des zones humides et des continuités écologiques : ormes diffus, grenouilles agiles et rousses, castors ont jalonné les observations. Début mai, le versant instable de la rive gauche de la Doller, à Sentheim, a permis d'aborder les liens entre dynamique géologique et végétation forestière et ouverte. Quelques jours plus tard, une balade printanière sur le piémont vosgien, entre Bourbach-le-Bas et Rammersmatt, a été consacrée à la reconnaissance des ligneux et des oiseaux, dont la pie-grièche écorcheur et le bruant jaune. En été, la RNN du Massif du Grand Ventron a offert un cadre remarquable pour découvrir forêts d'altitude et tourbières, en lien avec des membres de Thur Écologie et Transports. À l'automne, le vallon du Silbach, entre Sentheim et Bourbach-le-Bas, a permis d'explorer des zones humides forestières en libre évolution et leur flore spécifique.

Ces sorties ont été autant d'occasions de mieux connaître le territoire, de partager savoirs et questionnements, et de renforcer les liens entre membres. Le groupe a également accueilli, le 13 juillet au Rothenbach, les participants de Marche & Rêve.

Suivi des projets impactants

Le Groupe Local assure une veille attentive sur plusieurs projets d'aménagement, notamment des centrales solaires. Le projet de centrale solaire flottante sur l'étang de Burnhaupt-le-Bas est suivi depuis 2 ans. Les enjeux écologiques du site (présence du castor, richesse de la biodiversité aquatique...) ainsi que son inscription dans une zone d'alimen-

tation en eau potable suscitent de fortes réserves. Le plan d'eau constitue également un lieu apprécié de détente pour les habitants. Des sorties sur site ont permis des échanges avec d'autres opposants, des pêcheurs et le Groupe Local de la LPO. En 2025, les services du SCoT Thur-Doller ont auditionné les opposants dans le cadre de la révision du document d'urbanisme. La position officielle reste en attente.

D'autres projets de solaire flottant sont envisagés à Cernay et Aspach-le-Haut. Un projet de centrale au sol sur un ancien terril pollué à Wesserling est également évoqué depuis plusieurs années ; des courriers ont été adressés à la communauté de communes de Saint-Amarin, en lien avec Thur Écologie et Transports.

Le groupe suit aussi plusieurs projets d'urbanisation : déclassement d'une zone humide remarquable sur la Thur à Vieux-Thann, extension industrielle, déclassement d'un espace boisé classé à Cernay pour un projet de miellerie sur une parcelle dédiée à la compensation du plan local d'urbanisme (cf. dossier thématique), urbanisation en site Natura 2000 à Sickert. Une participation à l'enquête publique a eu lieu lorsque cela était possible.

Enfin, plusieurs actions menées par Thur Écologie et Transports, notamment autour des mobilités et du maintien des guichets ferroviaires, ont été soutenues par le Groupe Local.

Sites protégés ou à protéger

L'année 2025 a marqué les 30 ans de la RNN du Frankenthal, dont Alsace Nature est à l'origine. Nous nous réjouissons de l'aboutissement du projet d'extension de la RNR du Rothenbach qui va s'étendre sur 160 ha sur le ban communal de Wildenstein jusqu'à la RNN du Grand Ventron. Nous restons attentifs aux actions menées dans ce secteur, notamment aux travaux en cours sur l'ancienne ferme-auberge ainsi qu'aux opérations de renforcement des populations de grands tétras par le PNR des Ballons des Vosges.



Un autre projet de RNR autour du Hartmannswilkerkopf à Wattwiller est en voie de finalisation et permettra de protéger durablement forêts anciennes, pelouses sèches et éperons rocheux.

L'APPB de la Thur entre Vieux-Thann et Cernay nécessiterait une révision afin de mieux prendre en compte certaines pressions : fréquentation, activités équestres, évolution foncière.

Le projet d'Espace Naturel Sensible (ENS) du site glaciaire du Maerel, soutenu par le groupe, a en revanche été interrompu, la CeA s'étant désengagée malgré la pertinence écologique du site, situé entre deux ZNIEFF de type 1.

Enfin, le groupe a participé à plusieurs réunions du PNR des Ballons des Vosges, dans la perspective de l'élaboration de la future charte. ●

MULHOUSE-M2A

Mobilisation locale et participation aux instances

De mars à juin, plusieurs sorties de terrain ont rassemblé de nombreux adhérents et sympathisants, confirmant l'importance de ces temps d'échange pour maintenir un lien vivant avec le réseau local. Parallèlement, les rencontres avec les mairies, Mulhouse Alsace Agglomération et la participation aux instances consultatives (conseil de développement, ateliers eau potable, commissions de suivi de site) ont permis de porter nos propositions sur les dossiers environnementaux du territoire. Nous avons également étudié la modification des PLU de Rixheim et Mulhouse (cf. dossier thématique)

Au printemps, trois sorties ont été organisées. Le 8 mars, une vingtaine de participants ont parcouru le quartier de Dornach à Mulhouse, autour de la thématique des « dents creuses », ainsi que la friche DMC. Le 22 mars, une quarantaine de personnes ont découvert une zone inondable en amont de

l'Ill à Zillisheim, guidées par des élus municipaux. Le 14 juin, une balade dans le Nonnenbruch, coorganisée avec l'association Gaïa de Richwiller a permis de sensibiliser le public aux enjeux forestiers locaux.

Pollution industrielle à Feldkirch

Un courrier a été adressé au Préfet du Haut-Rhin en janvier concernant des pollutions industrielles à Feldkirch. À la suite d'un échange avec les élus de la commune, le Groupe Local a relaté les inquiétudes liées aux pollutions persistantes sur le site d'Ecomix, spécialisé dans le broyage de pneus, ainsi qu'aux dispersions de déchets plastiques attribuées à l'entreprise Locacil.

Malgré un arrêté préfectoral de mise en demeure pris en 2024 et l'interdiction de nouveaux apports de déchets, les stocks présents sur le site n'auraient pas fait l'objet de mesures suffisantes pour stopper les atteintes aux milieux naturels. Le courrier sollicite donc des précisions sur les actions engagées par les services de l'État, les évaluations réalisées et les mesures de dépollution prévues, en soutien à la demande des élus locaux de voir ce dossier traité de manière effective et durable. ●

BALADE DANS LE NONNENBRUCH, COORGANISÉE AVEC L'ASSOCIATION GAÏA DE RICHWILLER.
GROUPE LOCAL M2A



SAINT-LOUIS 3 FRONTIÈRES ET ASSOCIATION CAPS 68

En 2025, le Groupe Local Saint-Louis Trois Frontières a mené plusieurs actions en partenariat avec l'association CAPS 68, Collectif Agir pour le Pays de Sierentz. Notamment sur le PLU de Sierentz (cf. dossier thématique).

Solange Fernex s'invite à une soirée ciné-débat à Stetten

Pour marquer l'anniversaire des 60 ans d'Alsace Nature, le Groupe Local et le CAPS ont co-organisé une soirée ciné-débat le 17 octobre 2025 à Stetten avec la projection du film de Daniel Coche et Simone Fluhr retraçant la vie de Solange Fernex, pionnière de l'écologie en Alsace : « La Petite Étincelle ».

La soirée a été un franc succès puisque 62 entrées ont été comptabilisées. En fin de projection, les prises de paroles des 4 intervenants : Élisabeth Schulthess sa biographe, Raymond Schirmer et Marie-Reine Haug, ses amis de lutte ainsi qu'Agnès Fernex, sa belle-fille, ont été appréciées et ont su répondre aux attentes d'un public curieux et intéressé. Ces interventions abordaient les multiples facettes de la vie et de l'engagement de Solange (privées, documentaires, voire philosophiques) selon la sensibilité de chacun et l'expérience personnelle vécue à ses côtés. Solange nous a donné ce soir-là une incroyable leçon de vie. Sa personnalité se décline selon les vertus de ténacité, intégrité, courage, capacité incroyable de mobilisation, sans compromis, engagement total, lutte non violente (grèves de la faim), grande vertu humaine, solidarité, engagement sur toutes les causes : environnementales, humanitaires, féministes, pacifistes. Elle a participé à la fondation des grandes associations, socles de notre société alsacienne : Terre des hommes Haut-Rhin, le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Alsace, la Petite Camargue Alsacienne, Les Enfants de Tchernobyl, les partis politiques Ecologie et Survie, Les Verts...

Elle se définit comme écoféministe : « Le patriarcat a réussi à dominer et soumettre les deux sources de la vie : la femme et la nature ». Chapeau Madame !

ZAC du Hattel à Bartenheim

Le projet de ZAC prévoit l'ouverture à l'urbanisation de 11 ha pour 275 logements. La localisation interroge puisque d'autres zones constructibles, mieux situées, restent disponibles. Dans un contexte de sobriété foncière, cette extension apparaît excessive et peu compatible avec les objectifs du SCoT et du ZAN.

Présenté comme un écoquartier, le projet manque toutefois d'ambition et de garanties concrètes en matière environnementale. Il reste insuffisant sur la gestion des sols, de l'eau, de l'énergie et des mobilités. Nous demandons de prioriser les zones déjà ouvertes à l'urbanisation, de renforcer la protection des milieux naturels (vergers et prairies caractéristiques du Sundgau, zones humides) et d'encadrer strictement le phasage et les exigences écologiques. ●



ZOOM SUR NATURHENA

Sortie famille nature bilingue

17 participants dont 6 enfants (des maternelles bilingues ABCM) se retrouvent au matin du 15 juin 2025 à Oberbergen, au pied du Kayserstuhl. Par un sentier à flanc de colline, attentifs à tout ce que la nature nous offre en ce mois de juin, nous atteignons le Badloch où la baignade est possible. Pique-nique et conte en allemand. La balade continue sur le sentier de la crête avec observation des carbonites et de tout ce qui est autour et au-dessus de nous. Vers 16 heures, l'orage s'annonce : il est temps de choisir le plus court chemin pour regagner les voitures. Nous arrivons trempés comme des soupes mais ravis.

 <https://naturhena.org>



VERGERS EN DÉBUT D'AUTOMNE.
DAVID HACKEL

84

HOMMAGES

Hommages à nos bénévoles disparus

85



Jean WENCKER

Engagé depuis les années 1990 au sein de notre fédération. Mathématicien de formation, pêcheur passionné, militant infatigable, Jean est devenu une figure essentielle de la protection des milieux aquatiques, en particulier du Rhin.

Entre les années 2000 et 2020 au sein du Conseil d'Administration, il a porté avec détermination plusieurs responsabilités, tour à tour vice-président, président de la section Bas-Rhin, pilote du réseau « eau ». Il a représenté Alsace Nature au sein de la Commission internationale pour la protection du Rhin (CIPR). Il fut également président de la commission des milieux naturels aquatiques à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, et représentait France Nature Environnement dans le cadre du plan national de sauvegarde des anguilles préparé pour Bruxelles.

Alsace Nature et son réseau associatif lui restera à jamais reconnaissant pour l'ensemble de son oeuvre militante.



Anne-Marie SCHAFF

Avait été active au sein du comité directeur d'Alsace Nature Bas-Rhin de 2000 à 2014, dont elle a été trésorière. Elle est intervenue aussi à plusieurs reprises, en tant que conseillère pédagogique, au sein de la formation des Guides Nature.

Elle a par la suite représenté Alsace Nature au sein de l'ARIENA, le réseau alsacien d'éducation à l'environnement, dont elle a été la Présidente de 2012 à 2022. Elle était aussi Présidente du CINE du Delta de la Sauer à Munchhausen depuis 2010. Anne-Marie a œuvré avec détermination pendant presque une décennie au développement et au renforcement des structures d'éducation à la nature et à l'environnement dans un contexte particulièrement mouvant. Elle fut également responsable de la coordination des projets pédagogiques du réseau.

Par son implication dans le développement de notre réseau, elle restera toujours parmi nous et dans nos esprits et nous tenons à saluer son engagement.



Présentation de l'équipe permanente

Sophie SINOQUET

est sans doute la première personne avec qui chaque sympathisant, chaque nouveau membre, est en contact. Elle a rejoint Alsace Nature en 2003 pour assurer l'accueil et le secrétariat Bas-Rhin et Région. Depuis, elle a cumulé d'autres missions : le secrétariat général, la gestion des adhérents et donateurs (y compris au niveau FNE Grand Est depuis 2017). Concrètement, elle gère l'accueil physique, téléphonique, numérique, le courrier, l'ensemble du classement et de l'archivage des documents, les invitations aux réunions (plus de 400 par an !)...

Pour contacter Sophie : sophie.sinoquet@alsacenature.org

Fabien BLOT

a été recruté en mai 2020 en tant que gestionnaire de l'association, puis récemment responsable administratif et financier. Ancien expert-comptable et responsable d'agence, il a souhaité changer de cap au milieu de sa carrière, donner plus de sens à son travail en rejoignant le monde associatif et en particulier la défense de l'environnement. Sa thématique de prédilection : la lutte contre les déchets ; il a d'ailleurs pris en main l'organisation de notre grande opération annuelle « D'Ici à la mer, une semaine en faveur de l'eau ».

Pour contacter Fabien : fabien.blot@alsacenature.org

François LARDINAIS

est arrivé à Alsace Nature en 1996 pour réaliser son objection de conscience, avant d'être salarié. Il a assuré successivement divers postes et missions : l'accueil, le secrétariat, la gestion des membres, la formation des Guides Nature, jusqu'à ses fonctions actuelles de coordinateur de l'action bénévole, en particulier auprès des pilotes de groupes locaux et réseaux thématiques et assure le suivi et la mise en œuvre de la veille environnementale au sein du dispositif Sentinelles de la nature.

Pour contacter François : francois.lardinais@alsacenature.org

Chantal KIEN

exerce ses fonctions de secrétaire dans notre local haut-rhinois à Mulhouse. Elle accueille le public et assure la dynamique des adhésions, en lien étroit avec Sophie. C'est aussi la plus ancienne de nos salariés puisque Chantal est entrée à Alsace Nature en 1990 !

Pour contacter Chantal : chantal.kien@alsacenature.org

Laurence CACHERA

a rejoint l'équipe salariée en 1996 pour des remplacements dans le 68 et le 67. Actuellement Coordinatrice de vie associative, elle a pour mission de contribuer à l'animation et au renforcement du lien avec et entre les adhérents. Ainsi, elle accompagne la réalisation des actions bénévoles (animations, stands, manifestations...) et la communication (agenda, site internet, réseaux sociaux...) en binôme avec Arnaud. Elle gère également la formation des bénévoles et est par ailleurs une bénévole très active dans le Groupe Local Kochersberg et le collectif GCO non Merci.

Pour contacter Laurence : laurence.cachera@alsacenature.org

Arnaud REDOUTEY

est arrivé à Alsace Nature en 1995 pour réaliser son objection de conscience, avant d'être salarié en tant qu'éducateur à l'environnement pendant plus de 10 ans. Après une année de formation, il a pris les fonctions de chargé de communication. Il gère les outils numériques (serveurs, sites internet, emails, CiviCRM, Silverpeas, NAS...), la création des supports de communication (tracts, affiches, brochures...) et les relations presse.

Pour contacter Arnaud : arnaud.redoutey@alsacenature.org

Régine GROSS

est arrivée début 2021. Socio-agronome de formation initiale, elle contribue au projet pédagogique de l'association, conçoit des outils pédagogiques, réalise des actions auprès de divers publics : scolaires, familles... et encadre la formation des guides nature.

Pour contacter Régine : regine.gross@alsacenature.org

En 2025-26, l'équipe salariée est épaulée par trois jeunes en service civique :

Lucie LE FRÈRE qui a assuré l'organisation et le suivi des événements de nos 60 ans

Jean-Louis POIX qui assure des missions polyvalentes d'accompagnement de la vie associative (événements, création d'outils, suivi du Groupe Jeunes...)

Pia REDOUTEY sur une mission agriculture et alimentation dans le cadre de la réflexion de positionnement interne « Agriculture, il faut changer de culture ! ».

Corentin CALVEZ

arrivé en février 2021, assure le poste de chargé de mission Trame Verte et Bleue. Jeune diplômé en gestion et conservation de la biodiversité, il a en charge la réalisation des diagnostics TVB des communes partenaires, des travaux de renaturation et la coordination générale de l'ensemble des projets TVB, mais aussi liés à la trame noire en rejoignant des groupes de travail sur la pollution lumineuse. Il organise et accompagne l'ensemble des chantiers de plantation avec les services techniques des communes et les participants volontaires.

Pour contacter Corentin : corentin.calvez@alsacenature.org

Sidonie GUILLON

vient tout juste de rejoindre le mouvement en mars 2026, sur un poste original co-piloté par 7 associations : Alsace Nature, la LPO Alsace, le CEN Alsace, BUFO, le GEPMA, Imago et la SBA. Son rôle sera d'assurer la coordination interassociative de la veille environnementale et naturaliste, des représentations et du suivi des grands projets territoriaux.

Pour contacter Arnaud : sidonie.guillon@alsacenature.org

Marie KNEIB

est arrivée à Alsace Nature en 2012 sur un poste de coordinatrice régionale de projets. Aujourd'hui elle est directrice adjointe et forme avec Stéphane le duo de direction de l'association. Parmi ses missions : la mise en œuvre des réunions statutaires et le suivi de l'application des décisions, la gestion des subventions de bout en bout et l'ouverture vers les pistes de mécénat privé, la coordination de la plupart des actions (équipes, moyens, communication...), l'encadrement de l'équipe salariée... et tout un tas de sollicitations et de tâches non attribuées par ailleurs, réparties entre elle et Stéphane.

Pour contacter Marie : marie.kneib@alsacenature.org

Stéphane Giraud

évolue dans le milieu associatif depuis son objection de conscience, en particulier dans les associations naturalistes. Il est directeur d'Alsace Nature depuis 2008. Il supervise le fonctionnement d'Alsace Nature avec le Conseil d'Administration, pour donner une cohérence générale au mouvement. Il représente l'association dans ses relations avec les partenaires, la presse, les institutions, mais aussi ses opposants. Pour ne citer que celui-ci : il est par ailleurs fortement mobilisé sur le suivi des dossiers de protection de la nature, qu'il mène en lien étroit avec notre avocat.

Pour contacter Stéphane : stephane.giraud@alsacenature.org

LEGS ET ASSURANCE VIE

Il n'est jamais trop tôt pour préparer sa succession. Le faire aujourd'hui, c'est montrer l'attention que vous portez à vos proches, mais également d'assurer un avenir aux actions de protection qui ont un sens pour vous.

LE LEGS

Qu'est-ce qu'un legs ?

Le legs est une disposition testamentaire par laquelle vous, le testateur, donnez à une ou plusieurs personnes (physique ou morale) tout ou partie de vos biens. Vous restez propriétaire de vos biens jusqu'à votre décès. Cette disposition doit se faire par testament : n'hésitez pas à vous rapprocher d'un notaire pour toutes questions sur cette démarche, il saura vous conseiller.

Et mes héritiers ?

La loi garantit à vos plus proches (enfants, conjoint) le droit de bénéficier d'une part minimum de votre patrimoine. Les donations et les legs ne peuvent porter atteinte à cette part. Pour les parents éloignés les dispositions peuvent être inscrites dans l'acte notarié.

Les legs sont exonérés des droits de succession. Ce que vous léguerez servira donc directement la cause que vous avez choisi de défendre de votre vivant.

L'ASSURANCE VIE

L'assurance vie est un contrat d'assurance qui permet d'assurer, au moment de votre décès, un soutien financier aux personnes que vous désignez comme bénéficiaires. Or, on estime à l'heure actuelle que **800 millions d'euros par an restent sans destinataire** (impossibilité d'identifier ou de retrouver les bénéficiaires). Mentionner Alsace Nature parmi vos bénéficiaires vous garantit que cette somme épargnée de votre vivant ira à une cause qui vous tient à coeur.

Que ce soit un legs ou une assurance-vie vous pouvez révoquer ou modifier à tout moment la liste des destinataires.

Alsace Nature, reconnue de mission d'utilité publique, est habilitée à percevoir des LEGS et des produits d'ASSURANCE VIE.

Envie d'évasion ?
Rendez-vous sur

Sortiesnature.org

L'agenda de vos
activités nature
et environnement



